



BANCA D'ITALIA  
EUROSISTEMA

# Economies régionales

## L'économie de la Vallée d'Aoste

Numero 2 - Juin 2015

*La présente note a été rédigée par la Filiale d'Aoste de la Banca d'Italia. Nous remercions vivement les organismes, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont rendu possible la collecte du matériel statistique et l'acquisition des informations réclamées.*

---

La série «*Economies régionales*» vise à diffuser les études et les dossiers concernant les spécificités territoriales de l'économie italienne. Elle comprend les rapports annuels présentant l'évolution de l'économie de chaque région italienne, le cadre conjoncturel actualisé des indicateurs majeurs concernés par les rapports régionaux ainsi qu'un rapport de synthèse annuelle analysant l'évolution de l'économie des régions italiennes dans son ensemble.

---

© Banca d'Italia, 2015

**Adresse**

Via Nazionale 91  
00184 Rome - Italie

**Site Internet**

<http://www.bancaditalia.it>

**Filiale d'Aoste**

Avenue du Conseil des Commis, 21  
11100 Aoste  
Téléphone : +39 0165 307611

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

ISSN 2283-9615 (stampa)  
ISSN 2283-9933 (online)

La date d'arrêt des statistiques figurant dans cette publication est le 26 mai 2015, sauf indication contraire.

Imprimé au mois de juin 2015 par le Service d'édition et d'impression de la Banque d'Italie.

## **SOMMAIRE**

<b>LA SYNTHÈSE</b>	5
<b>L'ÉCONOMIE RÉELLE</b>	6
<b>1. Les activités de production</b>	6
L'agriculture	6
L'industrie	6
Les échanges avec l'étranger	7
Le bâtiment et le marché immobilier	8
Les services	10
La situation économique et financière des entreprises	11
Les investissements au cours de la crise	12
<b>2. Le marché du travail et les conditions économiques des ménages</b>	17
L'emploi	17
Les prestations sociales	18
L'offre de travail et le chômage	18
Les dynamiques de l'emploi au cours de la crise	19
Les conditions économiques des ménages.	20
<b>L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE</b>	23
<b>3. Le marché du crédit</b>	23
Le financement de l'économie	23
La qualité du crédit	29
L'épargne financière	30
La structure du système financier et les réseaux commerciaux	31
<b>LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES</b>	32
<b>4. Les dépenses publiques locales</b>	32
La composition des dépenses	32
La santé	32
<b>5. Les principales modalités de financement</b>	35
Les recettes de nature fiscale	35
Le prélèvement fiscal local pour les ménages de la Vallée d'Aoste	37
La dette	38
<b>APPENDICE STATISTIQUE</b>	39
<b>NOTES MÉTHODOLOGIQUES</b>	73

---

## ENCADRÉS

Tendances à long terme dans le secteur du bâtiment	8
Les investissements dans des infrastructures	15
Les dynamiques migratoires	19
L'évolution de la demande et de l'offre du crédit	24
L'évolution de la qualité des prêts aux entreprises et aux ménages	29

---

---

## AVERTISSEMENTS

---

Signes conventionnels :

- le phénomène n'existe pas ;
  - ... le phénomène existe mais les données sont inconnues
  - .. les données n'atteignent pas le chiffre significatif de l'ordre minimum considéré ;
  - :: les données ne sont statistiquement pas significatives du point de vue statistique.
-

## LA SYNTHÈSE

*En 2014, l'activité économique est restée faible*

En 2014, l'activité économique en Vallée d'Aoste est restée faible dans l'ensemble. Selon les estimations préliminaires de Prometeia, le PIB a ultérieurement diminué, bien que la baisse ait été limitée (-0,2 %).

*La conjoncture a été négativement influencée par la dynamique de la demande intérieure*

La faiblesse persistante de la demande intérieure a continué à influencer négativement l'évolution sur l'année. L'impulsion expansive de la croissance de la demande étrangère a été limitée par la faible tendance à l'exportation de l'économie régionale. Dans le secteur tertiaire, l'activité s'est maintenue à un niveau bas. La légère reprise des consommations des ménages n'a pas suffi pour récupérer la réduction de l'année précédente.

Le secteur touristique a enregistré une stabilité substantielle des présences : une reprise de la composante étrangère a compensé le recul de la composante italienne. Le secteur du bâtiment a continué à souffrir de l'évolution négative de la demande en travaux publics et du marché résidentiel. L'activité industrielle est restée affaiblie et les investissements ont reflété l'évolution de l'activité économique ainsi que la grande capacité de production inutilisée.

*La croissance de l'offre de travail a dépassé celle de la demande*

Les emplois ont recommencé à augmenter. Toutefois, la récupération de la demande de travail n'a pas suffi pour absorber la croissance de l'offre ; le taux de chômage a ainsi ultérieurement augmenté.

*La diminution des prêts aux entreprises s'est atténuée ; le crédit aux particuliers a repris*

En 2014, le crédit aux entreprises a continué à diminuer, mais de façon moins intense par rapport à l'année précédente. Ce phénomène a encore été influencé par la faiblesse de la demande, en présence d'un léger relâchement de l'offre. Par contre, le crédit aux particuliers a recommencé à augmenter. Les nouvelles créances irrécouvrables par rapport aux prêts ont enregistré un redimensionnement au cours de l'année; toutefois, la faiblesse persistante de l'activité économique a eu pour conséquence une ultérieure augmentation de l'impact des autres créances douteuses.

*Les dépôts des particuliers sont restés stables, tandis que les titres ont baissé*

Les dépôts bancaires des particuliers sont restés substantiellement stables, comme l'année précédente. Par contre, la valeur aux prix du marché des titres en dépôt dans les banques a diminué, malgré la présence d'une expansion significative de la composante des fonds communs d'investissement.

# L'ÉCONOMIE RÉELLE

## 1. LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION

### L'agriculture

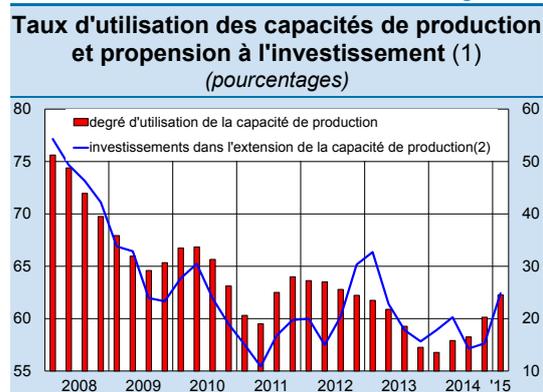
Selon les estimations de Prometeia, la valeur ajoutée du secteur agricole a légèrement baissé en 2014. Selon les données fournies par la Région Vallée d'Aoste, la production de raisin a fortement baissé, celle des pommes est restée stable, tandis que celle des pommes de terre a augmenté (tab. a3). Dans le secteur zootechnique, le nombre d'unités d'élevage de chèvres et de moutons a augmenté tandis que le nombre de bovins a diminué (tab. a4). Dans la catégorie des produits transformés, la production de vin et de Fontine a considérablement baissé. Le nombre d'entreprises actives, d'après les données d'InfoCamere-Movimprese, a ultérieurement diminué (-1,3 % ; tab. a2).

### L'industrie

Au cours de l'année 2014, l'activité du secteur industriel dans la région a été négative dans l'ensemble, reflétant la grande subordination à la demande intérieure et la faible tendance à l'exportation du système de production. Selon les estimations de Prometeia, la valeur ajoutée en termes réels a ultérieurement diminué.

La demande provenant du marché domestique, qui est le principal débouché pour les nombreuses petites entreprises qui constituent le système de production régionale est restée faible. En revanche les ventes à l'étranger, surtout de produits métallurgiques, a enregistré une plus grande vitalité (cf. le paragraphe : *Les échanges avec l'étranger*). Selon les résultats de l'enquête relative aux entreprises industrielles et aux services de la Banca d'Italia menée en mars et en avril (cf. la section : *Notes méthodologiques*), le chiffre d'affaires des entreprises industrielles de la Vallée d'Aoste a encore légèrement baissé en 2014 (tab. a6).

Figure 1.1



Source : traitements des données Confindustria Valle d'Aosta.  
(1) Données trimestrielles désaisonnalisées. – (2) Nombre d'entreprises qui ont manifesté leur intention d'augmenter la capacité de production existante. Échelle de droite.

De même, l'activité de production s'est montrée faible. Le taux d'utilisation des capacités de production, qui était déjà au plus bas, a diminué d'environ 1 point de pourcentage, se situant à peine en dessous de 59 % dans la moyenne de l'année 2014, selon les données de Confindustria Valle d'Aosta (fig. 1.1).

La grande capacité de production inutilisée et la faiblesse de l'activité économique ont continué à influencer la tendance moyenne des entreprises à l'investissement. D'après les données de Confindustria Valle d'Aosta, le nombre d'entreprises ayant déclaré leur intention d'augmenter leur capacité de production a ultérieurement baissé l'année dernière (de 22,6 % en 2013 à 16,2 % ; fig. 1.1). Selon l'enquête de Banca d'Italia, à peine la moitié des entreprises a réduit la dépense relative aux investissements en 2014, tandis qu'environ 45 % ont augmenté cette dépense.

Quelques signes de reprise de la demande et de l'activité de production ont émergé durant la première partie de l'année en cours (tab. a5). L'annonce d'ultérieures mesures extraordinaires de politique monétaire et l'évolution favorable du taux de change de l'euro y ont contribué. Toutefois, le cadre conjoncturel est encore fragile. Pour l'ensemble de l'année 2015, les entreprises constituant l'échantillon de Banca d'Italia prévoient une augmentation modérée du chiffre d'affaires, tandis que l'activité d'investissement resterait faible.

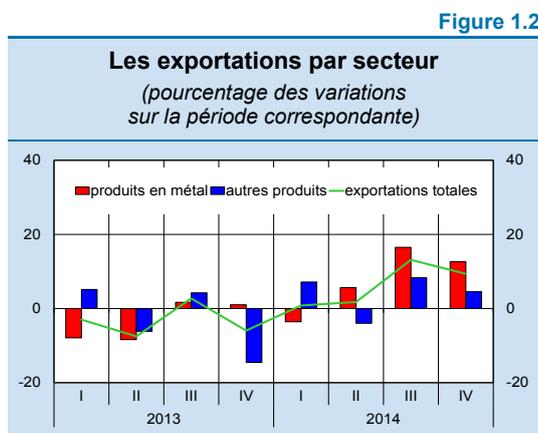
### Les échanges avec l'étranger

En 2014, les exportations régionales aux prix courants ont recommencé à augmenter (6,1 % ; -3,8 % en 2013 ; tab. a7). La dynamique a été meilleure que la moyenne du Nord-Ouest et que la moyenne nationale (respectivement 2,2 % et 2,0 %).

Cette évolution positive est due en grande partie à la croissance de la valeur des ventes à l'étranger des métaux de base et des produits en métal, qui est le principal secteur de spécialisation de la région (fig. 1.2). Parmi les autres créneaux en croissance, citons également les exportations du caoutchouc, des plastiques et des machines. En revanche, les ventes du secteur des moyens de transport et des produits alimentaires ont baissé.

La hausse des exportations a été particulièrement intense dans les pays non-UE (8,6 % ; -7,2 % en 2013 ; tab. a8) : en ce qui concerne les principaux marchés, la croissance a été limitée en Suisse, mais élevée aux États-Unis et au Mexique. Malgré le recul du marché français, les exportations vers l'Union européenne ont recommencé à augmenter (4,2 % ; -1,0 % en 2013), surtout grâce à l'évolution positive en Allemagne, en Pologne et en République tchèque.

Les importations aux valeurs courantes ont ultérieurement diminué (-4,0 % ; -19,1 % en 2013 ; tab. a7-a8).



Source : traitements des données Istat. Données trimestrielles. Cf. la section : Notes méthodologiques.

## *Le bâtiment et le marché immobilier*

En 2014, l'évolution du secteur du bâtiment a encore souffert de la faiblesse de la demande publique et privée. D'après les estimations de Prometeia, la valeur ajoutée de ce secteur a ultérieurement diminué.

Selon l'enquête de Banca d'Italia, la valeur de la production a encore baissé. De même, d'après les données prévisionnelles de l'ANCE Piemonte-Valle d'Aosta, relatives à un échantillon d'entreprises régionales, les soldes entre les indications d'augmentation et de diminution du chiffre d'affaires et de l'emploi sont restés fortement négatifs au cours de l'année et le nombre d'entreprises qui ont déclaré leur intention d'effectuer des investissements a ultérieurement diminué. Les entreprises ont également signalé une augmentation des difficultés liées au retard de paiement des Administrations publiques.

En 2014, la baisse du nombre de travailleurs inscrits à la Caisse régionale du bâtiment s'est intensifiée (-12,2 % ; -7,9 % en 2013) ; le total des heures de travail et le nombre d'entreprises inscrites ont indiqué une baisse plus importante qu'en 2013 (plus de 11 % ; respectivement - 8,9 % et - 4,6 %, l'année précédente).

Dans le secteur des travaux publics, d'après les données Cresme, la baisse du secteur des avis de marché publics (-4,0 % ; -13,1 % en 2013) et de leur valeur (-44,6 % ; -11,5 % en 2013) a continué.

Sur le marché immobilier, selon les données de l'Agenzia delle Entrate (Bureau d'imposition), le nombre de transactions a ultérieurement diminué (-3,0 % ; -8,4 % en 2013).

D'après les données InfoCamere-Movimprese, le solde total entre les inscriptions et les cessations dans le registre des entreprises a encore été négatif (tab. a2).

### **TENDANCES À LONG TERME DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT**

En Vallée d'Aoste, le secteur du bâtiment revêt une grande importance économique : selon les données Istat, en 2013 (dernière année disponible), la part de la valeur ajoutée du bâtiment sur le total mesuré aux prix courants était de 8,8 %, soit de plus de 3 points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale (tab. a1).

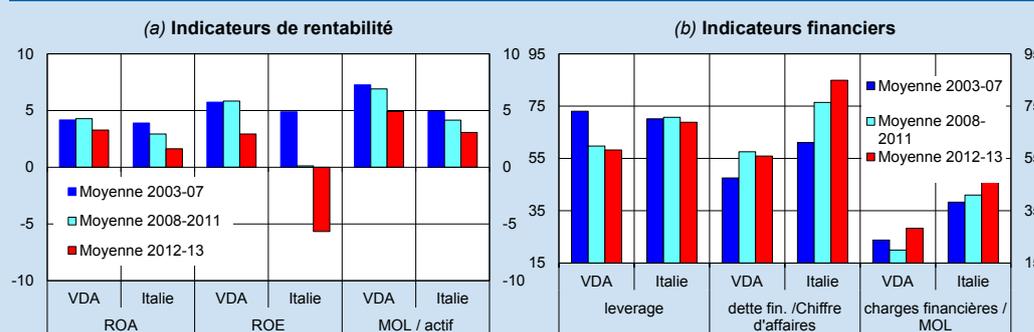
*L'évolution économique du secteur.* – Après avoir augmenté de façon considérable jusqu'à dépasser la moyenne italienne avant la crise, ce secteur – contrairement au reste du pays – présente encore une dynamique expansive jusqu'en 2010 (tab. a9). Il a ensuite fait l'objet d'une baisse significative de l'activité, bien qu'elle ait été moins intense que la baisse nationale : entre 2010 et 2012 (dernière année pour laquelle on dispose de données sur les volumes chaînés rédigés selon le SEC 95) la valeur ajoutée a baissé de 1,9 % par an en moyenne (-5,1 % par an dans l'ensemble du pays). Selon les comptes territoriaux SEC 2010 aux valeurs courantes, la baisse a continué en 2013 (-0,3 % par rapport à l'année précédente ; -5,0 % en Italie).

L'évolution du secteur a été influencée de façon significative par celle des investissements dans le bâtiment, qui ont été plus importants, par rapport à la moyenne nationale, que ceux du secteur public, en particulier dans la construction de bâtiments (cf. le paragraphe : *Les investissements au cours de la crise*).

La dynamique de la valeur ajoutée s'est reflétée sur la situation économique des entreprises de la région. D'après nos traitements des données Cerved Group (cf. la section : *Notes méthodologiques*), en 2012-13, les indicateurs de rentabilité opérationnelle et nette ainsi que le rapport entre les charges financières et la marge opérationnelle brute (MOB) des entreprises de la Vallée d'Aoste ont enregistré une aggravation par rapport aux années précédentes (fig. r1) ; ces indices ont toutefois été meilleurs que les indices nationaux moyens.

Figure r1

**Évolution de la situation économique et financière du secteur du bâtiment (pourcentages)**



Source : traitements des données Cerved Group. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

*Les changements structurels.* – L'analyse des données du *Recensement général de l'industrie et des services* de 2011 et la comparaison avec les données de 2001 permettent de décrire les particularités de la structure du secteur dans la région et son évolution au cours de la décennie. En ce qui concerne les unités locales des entreprises, on dénote en particulier la grande importance que revêt le secteur des travaux de génie civil (strictement liés aux investissements dans les infrastructures) dans la Vallée d'Aoste, dont les travailleurs en 2011 représentaient 11,5 % du total du bâtiment (presque le double de la moyenne italienne ; fig. r2a).

Par rapport à 2001, le secteur a subi dans la région des modifications structurelles importantes et accentuées sous certains aspects par rapport à celles qui ont caractérisé le secteur au niveau national. En effet, la perte d'emplois dans les entreprises traditionnelles du bâtiment (qui a également concerné l'Italie) a été plus importante dans la Vallée d'Aoste (-59,2 %). Ce phénomène a été attesté par une augmentation plus faible du nombre de personnes exerçant des activités spécialisées du secteur du bâtiment (18,2 %), un phénomène qui est lié, selon les analyses du Cresme (cf. le *XXIe Rapport sur le secteur du bâtiment*, novembre 2014) à l'importance croissante du marché de la requalification et des entretiens extraordinaires.

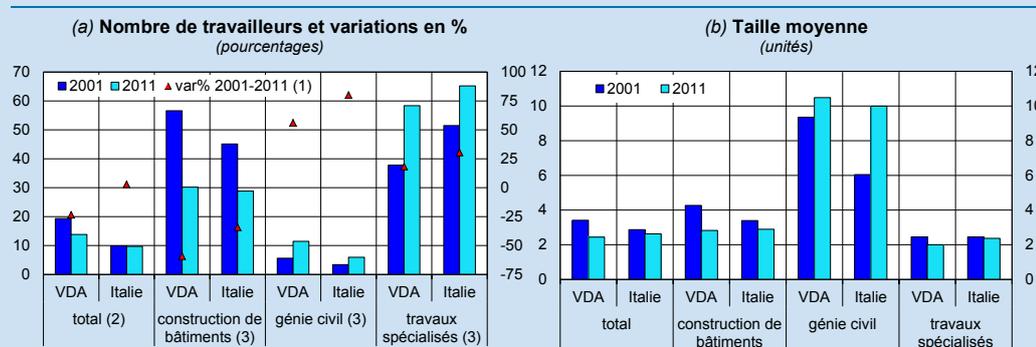
Au cours de la décennie, dans la région, le secteur a également été caractérisé par un processus significatif de fragmentation de la structure de production. En effet, en 2001, la dimension moyenne des unités locales était de 3,4 employés (contre 2,9 au niveau national), tandis qu'en 2011, cette valeur était descendue à 2,4 (2,6 pour la moyenne nationale ; fig. r2b). Cette dynamique a concerné les principaux secteurs, à l'exception de celui des travaux de génie civil dans lequel la dimension moyenne a légèrement augmenté (de 9,3 à 10,5 travailleurs), dans une mesure toutefois moins intense que celle de l'ensemble du pays.

La parcellisation plus importante du tissu productif est confirmée par l'analyse de la concentration des travailleurs par classe de taille d'entreprises (tab. a10).

La tendance des marchés publics à la réduction du nombre d'appels d'offres d'exécution uniquement et à l'augmentation du montant moyen des avis de marché publiés, de plus en plus souvent de type intégré (conception, réalisation et gestion de grands travaux infrastructurels) pourrait avoir contribué à augmenter l'expansion de la taille des entreprises dans le secteur du génie civil. En effet, selon les données Cresme, dans la région aussi le montant moyen des avis de marché a augmenté au cours de la décennie analysée par rapport à la décennie précédente (d'environ 1,13 million d'euros au cours de la deuxième moitié des années 90 à 1,49 million d'euros au cours de la deuxième moitié des années 2000), dans une mesure toutefois moins intense que la moyenne nationale (cf. la section : Notes méthodologiques).

Figure r2

### Travailleurs et taille moyenne des unités locales du secteur du bâtiment



Source : traitement des données Istat, *Recensement général de l'industrie et des services* 2001 et 2011.  
 (1) Échelle de droite. – (2) Pourcentage des travailleurs dans les secteurs économiques. – (3) Pourcentage des travailleurs dans le secteur du bâtiment.

### Les services

En 2014, l'activité du secteur des services est restée stable dans l'ensemble. D'après les estimations de Prometeia, la valeur ajoutée dans la région a augmenté de façon marginale. La faiblesse de l'activité économique du secteur a été confirmée par les entreprises constituant l'échantillon de Banca d'Italia : le solde entre celles qui ont indiqué une augmentation des ventes et celles qui en ont indiqué une baisse a été à peine positif.

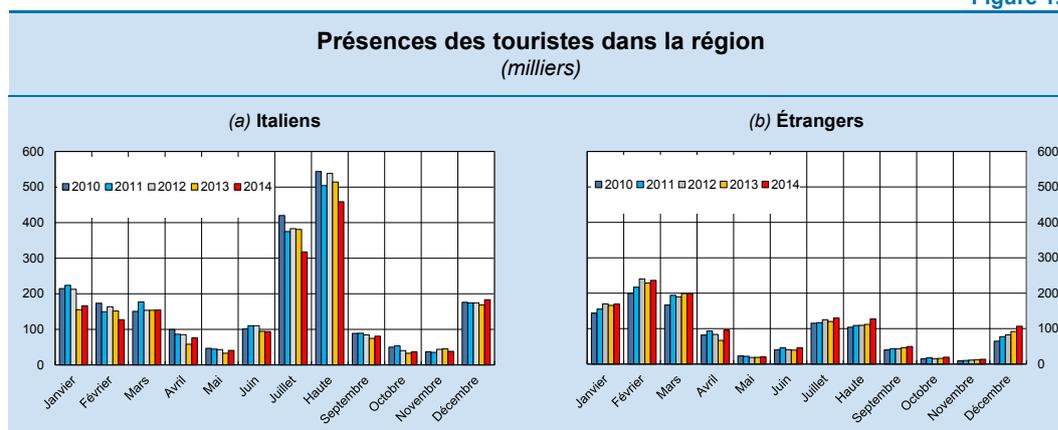
*Le commerce.* – En 2014, selon les estimations de Prometeia, les consommations finales des ménages ont augmenté de façon modeste, après la forte baisse de l'année précédente (cf. également au chapitre 2 le paragraphe : *Les conditions économiques des ménages*). En particulier, la dépense pour les biens durables a recommencé à augmenter (4,2 % aux prix courants, selon les estimations Findomestic ; -6,0 % en 2013) ; le montant est toutefois inférieur de plus d'un quart par rapport au niveau de 2007.

*Le tourisme.* – D'après les données de la Région Vallée d'Aoste, au cours de l'année 2014, les présences de touristes sont restées stables (elles avaient diminué de presque 6 % en 2013 ; tab. a11). La reprise significative de la composante étrangère s'est associée au recul de la composante italienne (respectivement -4,7 % et 8,5 %).

Cette augmentation se réfère surtout aux présences de touristes provenant du Royaume-Uni, de France, de Suède et de Suisse, tandis que les voyageurs provenant des États-Unis et de Finlande ont augmenté de façon considérable ; en revanche le nombre de touristes russes a fortement baissé. Le nombre d'arrivées dans la région a augmenté de 1,4 %, exclusivement en raison de croissance des touristes étrangers (9,5 % ; -3,1 % pour les arrivées d'Italiens). La durée moyenne des séjours est passée de 3,1 jours en 2013 à 3,0 en 2014.

Le profil saisonnier des présences est resté pratiquement stable : environ 44 % des présences italiennes se sont concentrées en été (juillet et août), tandis que 50 % des étrangers ont séjourné dans la région entre janvier et mars (fig. 1.3).

Figure 1.3



Source : traitements des données Région Vallée d'Aoste.

D'après les données de l'enquête menée sur des échantillons concernant le tourisme international de Banca d'Italia (cf. la section : Notes méthodologiques), la dépense moyenne des voyageurs étrangers a recommencé à augmenter l'année dernière.

*Les transports.* – En 2014, le nombre de transits de camions sur les autoroutes de la Vallée d'Aoste, en baisse depuis 2012, a ultérieurement diminué (-3,3 % ; tab. a12) ; de même, le nombre de transits de véhicules légers a diminué, pour la cinquième année consécutive (-5,8 % ; -22,4 % par rapport à 2009). Les transits vers les tunnels ont en revanche évolué de façon modérément positive : ceux des véhicules légers sont encore en hausse, un peu moins toutefois que l'année précédente (1,9 % ; 6,1 % en 2013) et les transits de camions ont recommencé à augmenter (0,5 % ; -5,1 % en 2013).

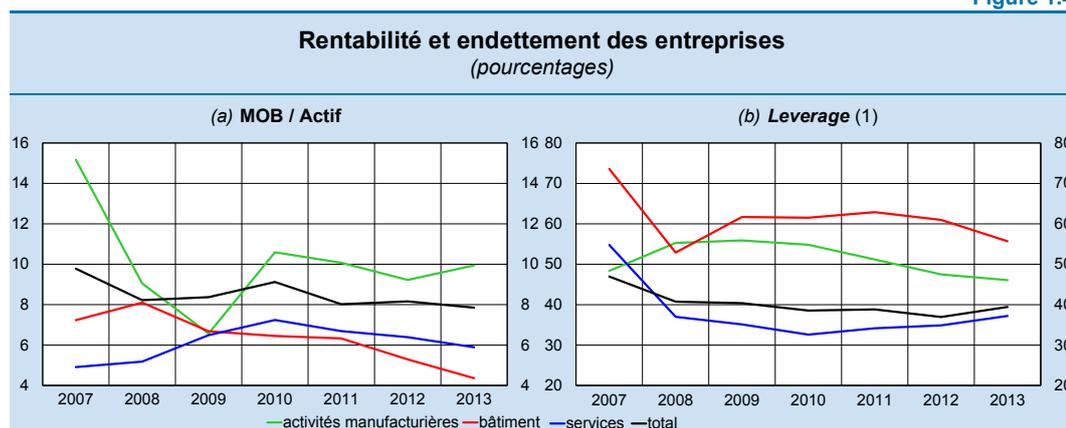
### La situation économique et financière des entreprises

L'analyse des bilans des sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région et recensées dans les archives de Cerved Group (cf. la section : Notes méthodologiques) montre en 2013 (dernière année disponible) une légère aggravation des principaux indicateurs du rendement. La rentabilité opérationnelle, mesurée d'après le rapport entre la MOB et l'actif, a légèrement diminué (elle est actuellement de 7,9 % ; tab. a13), se plaçant à des niveaux inférieurs de presque 2 points de pourcentage par rapport à ceux de 2007 (fig. 1.4a) ; le rendement des fonds propres (ROE) a lui aussi diminué

en 2013 (de 6,8 % en 2012 à 6,4 %). Pour ces deux indicateurs, les performances de la manufacture ont dépassé les autres secteurs.

En 2013, le *leverage* (rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres) a augmenté jusqu'à 39,4 % (presque 2,5 points de pourcentage de plus qu'en 2012 ; fig. 1.4b). Cette dynamique est due à la hausse enregistrée dans le secteur tertiaire, qui reste toutefois caractérisée par des niveaux d'endettement bien plus limités que ceux observés dans la manufacture et dans le secteur du bâtiment.

Figure 1.4



Source : traitements des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres.

Parmi les dettes financières, en 2013, la part représentée par la composante bancaire a baissé. Malgré la réduction des taux d'intérêt du marché, la hausse des dettes financières par rapport au chiffre d'affaires a impliqué une légère augmentation de l'incidence des charges financières sur la marge opérationnelle brute (jusqu'à 10,8 %).

En 2013, les besoins financiers générés par la gestion du cycle commercial ont baissé : l'indice de gestion des encaissements et des paiements (exprimé par la somme des créances commerciales et des réserves après déduction des dettes commerciales, rapportée au chiffre d'affaires ; tab. a13) a diminué, atteignant des niveaux inférieurs à ceux de 2007. L'incidence des encaisses sur l'actif a atteint 6,6 %.

*Sur la moyenne de la période 2009-2013, l'autofinancement des entreprises de la Vallée d'Aoste a atteint 6,5 % par rapport au total de l'actif (5,9 % pour la période 2004-07). Le degré de couverture des investissements (exprimé par le rapport entre l'autofinancement et les investissements) a augmenté en raison du faible volume des investissements et du recul du capital circulant, qui ont déterminé une diminution des besoins financiers.*

### Les investissements au cours de la crise

*L'évolution macro-économique.* – La crise qui a débuté en 2008 a déterminé une chute importante et prolongée des investissements. En Vallée d'Aoste, selon les données Istat, entre 2007 et 2011 (dernière année pour laquelle on dispose de données homogènes ; cf. la section : *Notes méthodologiques*), les investissements fixes bruts (IFL) ont

diminué en termes réels au taux moyen annuel de 1,2 % (tab. a14). La baisse a été beaucoup moins importante que celle qui a frappé l'Italie et le Nord-Ouest. Entre 2000 et 2007, la moyenne annuelle des IFL avait augmenté de 1,9 %, une valeur analogue à la valeur moyenne du pays et légèrement supérieure à celle de la macro-zone d'appartenance.

*D'après les données de l'Istat se fondant sur le SEC 2010 et exprimées aux valeurs courantes, la baisse a continué en 2012 (-2,4 % ; -5,7 % et -5,8 %, respectivement, en Italie et dans les régions du Nord-Ouest).*

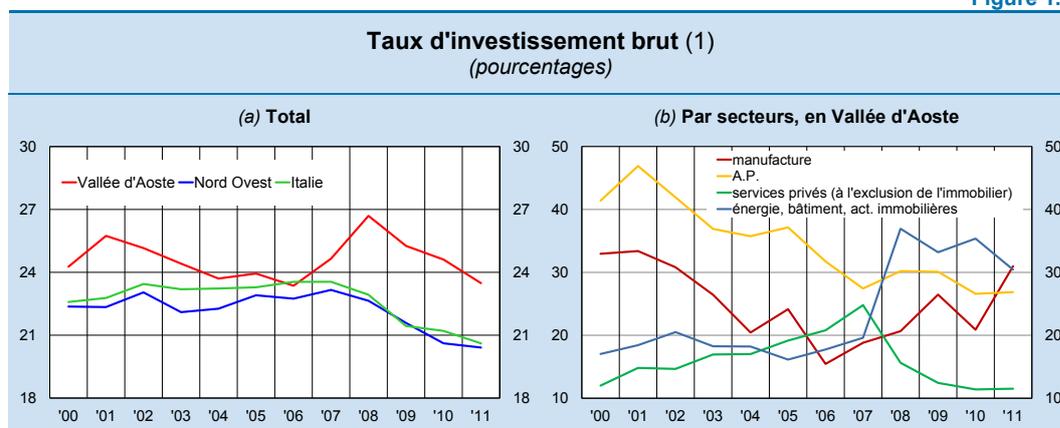
*D'après nos traitements des données Istat aux volumes chaînés SEC 95, se basant sur la répartition régionale de la valeur ajoutée (cf. la section : Notes méthodologiques), on peut estimer qu'en Vallée d'Aoste, les investissements dans le secteur du bâtiment ont subi, au cours des trois années successives, une baisse à peine supérieure à 1 % en moyenne par an (au niveau national, la baisse entre le pic de 2007 et 2011 a atteint 5,0 % par an), après une augmentation de presque 3 % en moyenne par an entre l'an 2000 et 2008 (année au cours de laquelle ils ont atteint la valeur la plus élevée de la décennie). En utilisant les données des comptes territoriaux rédigés selon le SEC 2010, la dynamique négative s'est également poursuivie entre 2011 et 2013 à des taux analogues à ceux des trois années précédentes.*

La baisse des investissements durant la crise est essentiellement due aux services privés, à l'exception de l'immobilier, qui ont enregistré entre 2007 et 2011 une baisse de 17 % en moyenne annuelle. En particulier, les baisses dans les secteurs du transport, du logement et de la restauration ont été considérables (tab. a17). Les IFL ont en revanche augmenté dans le secteur manufacturier, essentiellement dans les secteurs des machines et de la métallurgie (qui ont augmenté respectivement de 4,9 et de 3,7 % en moyenne annuelle ; tab. a16) ; de même, le secteur public a contribué de façon positive tout comme le bâtiment et les activités immobilières.

*En 2011, le secteur des services représentait 74,0 % des IFL totaux et ceux reconductibles aux Administrations publiques, en particulier, 30,0 %, une valeur beaucoup plus élevée que la moyenne nationale et celle du Nord-Ouest ; par contre, les IFL du secteur manufacturier ne représentaient, respectivement, que 8,5 % du total, contre les 22,6 % et les 18,6 % de l'Italie et de la macro-zone d'appartenance (tab. a15).*

*D'après une analyse shift and share (cf. la section : Notes méthodologiques), les divergences au cours de l'évolution des IFL par rapport à la moyenne nationale ne dépendent pas d'une composition sectorielle de l'économie régionale (tab. a18).*

Figure 1.5



Source : traitements des données Istat. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Rapports entre les investissements fixes bruts et la valeur ajoutée. Élaborations réalisées à partir des valeurs aux volumes chaînés (année de référence 2005) et fondées sur le Système européen des comptes nationaux et régionaux SEC 95.

Le taux d'investissement brut, mesuré par le rapport entre les IFL totaux et la valeur ajoutée, a été supérieur dans la région à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest, pratiquement durant toute la période comprise entre l'an 2000 et 2011, année au cours de laquelle l'écart était d'environ 3 points de pourcentage (fig. 1.5a). Le plus haut niveau du taux d'investissement est essentiellement reductible au secteur des Administrations publiques, et, dans une moindre mesure, au secteur manufacturier. Contrairement aux zones de comparaison, dans lesquelles cet indicateur a commencé à baisser à partir de 2008, dans la Vallée d'Aoste la dynamique n'est devenue négative qu'à partir de 2009. Parmi les principaux secteurs, la part des investissements sur la valeur ajoutée a diminué considérablement pour les Administrations publiques, au cours de la période 2000-2001, tandis qu'elle a considérablement augmenté dans les secteurs du bâtiment et des activités immobilières (fig. 1.5b).

*Les investissements des entreprises et leurs déterminants.* – L'activité d'investissement des entreprises peut être influencée par des facteurs communs aux secteurs de production et à la classe dimensionnelle d'appartenance ainsi que par les caractéristiques spécifiques des différentes entreprises.

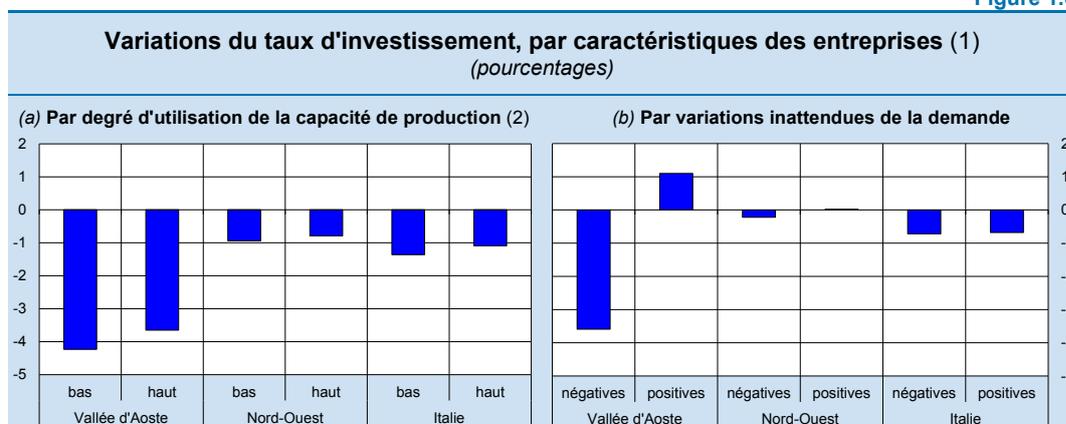
D'après les informations disponibles aux archives Cerved Group relatives à un échantillon d'environ 500 sociétés non financières ayant leur siège dans la Vallée d'Aoste (cf. la section : *Notes méthodologiques*), le taux d'investissement (mesuré à partir du rapport entre les investissements dans des immobilisations corporelles et le chiffre d'affaires) des entreprises de la Vallée d'Aoste entre 2009 et 2013 a été en moyenne de 9,3 %, une valeur analogue à celle de la période qui a précédé la crise (2002-07). Par contre, sur la moyenne italienne, les investissements sur le chiffre d'affaires ont baissé (de 7,4 à 6,2 %).

Compte tenu du secteur et de la taille des entreprises d'appartenance, l'évolution du taux d'investissement des sociétés de la Vallée d'Aoste entre les deux périodes examinées était liée aux conditions de la rentabilité opérationnelle (mesurée par le rapport entre la marge opérationnelle brute et l'actif opérationnel) au cours de la phase antécédente à la crise : les sociétés situées dans le quartile supérieur ont indiqué une dynamique plus favorable que celle du quartile inférieur. De même, le degré de variabilité de la demande, mesuré par le coefficient de variation du chiffre d'affaires, a déterminé des différences au niveau du taux d'investissement. En outre, entre 2009 et 2013, la dynamique de ce taux a été influencée par l'activité d'accumulation de la période précédente : en comparant les sociétés qui se situent, entre 2002 et 2007, dans le quartile supérieur de la distribution du taux d'investissement et celles du quartile inférieur, on observe pour les premières une variation négative de presque 15 points de pourcentage contre une augmentation d'environ 3 points pour le deuxième groupe d'entreprises.

L'enquête de la Banca d'Italia auprès des entreprises industrielles et des services a fourni des renseignements complémentaires sur les déterminants de l'activité d'investissement des différentes entreprises (cf. la section : *Notes méthodologiques*). La dynamique du taux moyen d'investissement entre 2002 et 2007 et entre 2008 et 2013, a été meilleure pour les entreprises qui présentaient des plus faibles marges de capacité de production inutilisée et pour celles qui ont enregistré des variations inattendues positives de la demande, de façon analogue à la moyenne du Nord-Ouest et du pays (fig. 1.6). Uniquement pour la période de la crise, les entreprises qui ont indiqué une

aggravation des conditions de crédit ont été caractérisées par une tendance moins marquée à l'investissement que les autres.

Figure 1.6



Source : enquête de la Banca d'Italia auprès des entreprises de l'industrie et des services. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Différences du taux d'investissement (rapport entre les investissements dans des immobilisations corporelles et le chiffre d'affaires) moyen pondéré entre 2002 et 2007 et entre 2008 et 2013 selon certaines caractéristiques d'entreprise. – (2) Les valeurs "basse" et "haute" se réfèrent respectivement au premier et au dernier quartile de la distribution de la variable.

## LES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES

Une partie importante des investissements totaux est représentée par les investissements dans les infrastructures. Selon les données Istat et notre reconstruction basée sur les Comptes publics territoriaux (cf. la section : *Notes méthodologiques*), dans la Vallée d'Aoste, cette composante était égale à 8,0 % du PIB dans la moyenne de la période 2010-2012, une valeur beaucoup plus élevée que la moyenne nationale (2,5 %). La dépense par habitant dans la région est plus de quatre fois supérieure à la moyenne nationale et presque cinq fois supérieure à celle de la macrozone de référence (tab. a19).

La dépense relative aux infrastructures dans la région a été réalisée à presque 80 % par les Administrations publiques, contre à peine plus de 65 % dans l'ensemble du pays ; cette incidence concerne les travaux de génie civil et les investissements dans des bâtiments (résidentiels et autres). Le reste des investissements a été effectué par des organismes et des entreprises qui ne figurent pas parmi les Administrations publiques, mais qui font partie du secteur public au sens large (SPA ; entre autres, ENEL, Ferrovie dello Stato, entreprises spéciales et municipalisées, sociétés de capitaux à participation publique) : pour ce groupe aussi, la dépense dans la Vallée d'Aoste – dont un peu plus de 70 % sont destinés à des travaux du génie civil – a été supérieure à celle enregistrée dans le reste du pays, aussi bien au regard du PIB que par habitant.

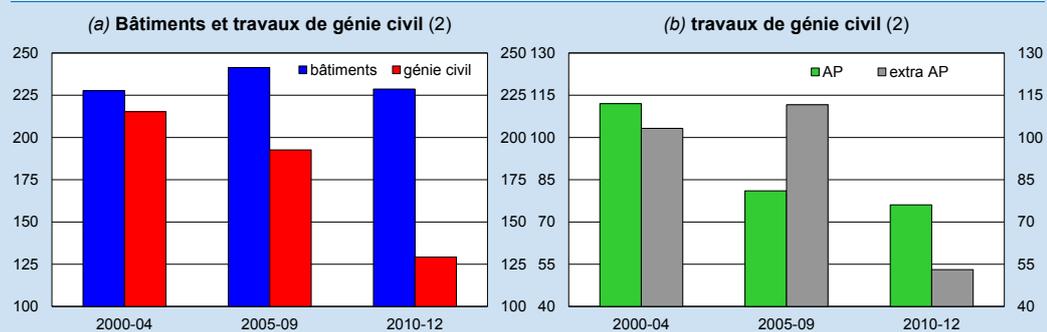
Contrairement aux zones de comparaison, la dépense pour les infrastructures dans la région a essentiellement concerné la construction de bâtiments, qui a représenté environ 64 % du total (contre un peu moins de 35 % au niveau national) dans la moyenne de la période 2010-2012. Cette composante de dépenses a augmenté aux valeurs courantes entre 2005 et 2009 par rapport au quinquennat précédent puis elle a diminué de façon modérée entre 2010 et 2012 (fig. r3a).

Les investissements dans des travaux de génie civil, plus directement destinés au

soutien de l'activité économique, ont en revanche enregistré un redimensionnement progressif, qui a d'abord concerné la dépense des Administrations publiques (entre 2005 et 2009) puis celle effectuée par les autres organismes et entreprises du SPA (fig. r3b et tab. a20). Pour ces derniers, la baisse de la dépense pour les infrastructures de transport n'a été compensée qu'en partie par la hausse de la dépense relative aux conduites, aux lignes de communication et électriques, dont l'incidence sur le total a presque doublé entre la période initiale et la période finale (31,2 % des investissements totaux du SPA dans des travaux de génie civil ; 53,5 % dans la moyenne nationale).

Figure r3

**Dépenses relatives aux infrastructures (1)**  
(millions d'euros)



Source : élaborations réalisées à partir des *Comptes publics territoriaux*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Valeurs courantes. – (2) Les infrastructures du Génie civil (essentiellement des travaux de transport, des conduites et des lignes électriques de communication) se réfèrent aux secteurs d'intervention suivants dans les *Comptes publics territoriaux* : eau ; réseau d'égout et épuration des eaux ; environnement ; élimination des déchets ; autres interventions hygiéniques et sanitaires ; voirie ; autres transports ; télécommunications ; agriculture ; énergie ; sécurité publique ; autres travaux publics. – (3) Organismes, différents des Administrations publiques, produisant des services d'utilité publique, en opérant au niveau central et au niveau local, sous le contrôle public (direct ou indirect) de la gestion et/ou avec une intervention publique au niveau du financement.

## 2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES DES MÉNAGES

### L'emploi

Selon les données de l'Enquête sur les forces du travail de l'Istat, en 2014 le nombre de personnes employées dans la région a recommencé à augmenter (0,8 % ; tab. a21), après une baisse qui a duré trois ans. Cette augmentation a été légèrement supérieure à la moyenne des régions du Nord-Ouest et à la moyenne nationale (respectivement 0,2 et 0,4 %; fig. 2.1).

Le nombre des emplois a recommencé à augmenter dans l'industrie et dans le secteur du commerce, des hôtels et des restaurants, tandis que dans les secteurs concernant les autres services, l'emploi a recommencé à baisser ; la baisse a également continué dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture.

La hausse du nombre d'emplois est entièrement due au travail autonome (4,9 %), qui avait baissé au cours des deux années précédentes. En revanche, le nombre des salariés a encore baissé, mais moins que l'année précédente (-0,6 % ; -1,5 % en 2013) ; la baisse concerne uniquement les emplois à durée indéterminée (-1,5 %), en diminution depuis 2010.

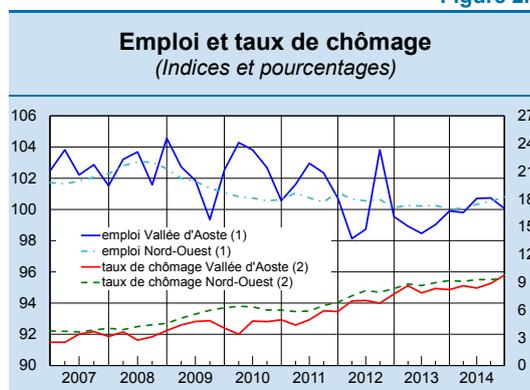
En 2014, aussi bien l'emploi masculin que l'emploi féminin ont augmenté (respectivement de 1,2 et de 0,4 %), après la diminution enregistrée pour les deux composantes l'année précédente.

Le nombre de personnes employées de plus de 55 ans a continué à augmenter (13,0 %), reflétant vraisemblablement la hausse des conditions d'âge requises par la réforme du système de retraite. En revanche, le nombre de travailleurs plus jeunes a continué à baisser (-11,1 % pour la catégorie des 15-24 ans ; -2,1 % pour la catégorie des 25-34 ans) et pour les travailleurs entre 35 et 44 ans (-1,7 %).

La moyenne du taux d'emploi dans la région en 2014 a augmenté de 0,6 point de pourcentage, se plaçant à 66,2 %. Cette augmentation a été influencée par la hausse de presque 1 point de pourcentage du taux d'emploi masculin, atteignant 71,5 %, tandis que le taux d'emploi féminin est resté stable à 60,8 %.

D'après les données administratives fournies par l'Assessorat des activités de production, de l'énergie et des politiques du travail de la Région Vallée d'Aoste, la

Figure 2.1



Source : traitements des données Istat, *Enquête sur les forces du travail*. Données trimestrielles désaisonnalisées. D'éventuelles différences par rapport aux éditions précédentes du présent rapport sont dues à des révisions des séries chronologiques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Indices : moyenne 2005=100. - (2) Échelle de droite.

moyenne des procédures d'embauche a augmenté en 2014, inversant la tendance fortement négative de l'année précédente (4,4 % ; -13,0 % en 2013). La variation positive est essentiellement imputable au secteur des services. Cette augmentation a concerné les contrats à durée déterminée (8,1 %), tandis que les embauches à durée indéterminée ont baissé de façon significative (-20,3 %).

### Les prestations sociales

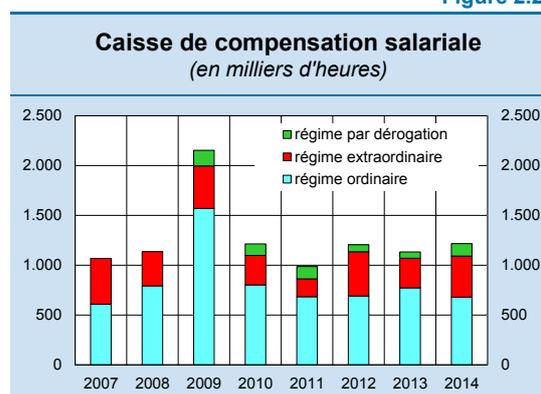
Selon les données de l'INPS, l'an dernier les heures autorisées de Caisse de compensation salariale (*Cassa integrazione guadagni*, CIG) ont recommencé à augmenter, après la baisse de l'année précédente (7,3 % ; -6,0 % en 2013). Cette augmentation concerne les heures du régime extraordinaire et par dérogation (48,8 au total), tandis que les heures du régime ordinaire ont baissé (-12,0 % ; tab. a22).

Au niveau sectoriel, le recours à la CIG a continué à augmenter dans le bâtiment et dans les transports et communications, tandis qu'il a baissé dans le commerce ; dans l'industrie, la baisse significative des heures du régime ordinaire a contrasté avec une reprise de la composante extraordinaire et par dérogation.

Le nombre total d'heures de la CIG, s'élevant à un peu plus de 1,2 million, reste quoi qu'il en soit limité par rapport au pic historique de 2009 (fig. 2.2).

Au cours des quatre premiers mois de l'année 2015, le nombre d'heures autorisées de CIG ordinaire a baissé (-38,7 % par rapport à la même période de l'année précédente) ; de même, le nombre d'heures de CIG extraordinaire et par dérogation a diminué (-47,3 %).

Figure 2.2



Source : traitement des données INPS. Cf. la section : Notes méthodologiques.

### L'offre de travail et le chômage

En 2014, selon les données Istat, l'offre de travail dans la Vallée d'Aoste a recommencé à s'accroître (1,6 % ; -0,1 % en 2013 ; tab. a21). Le taux d'activité a augmenté de plus d'un point de pourcentage, atteignant 72,8 %, une valeur supérieure à la moyenne des régions du Nord-Ouest et à la moyenne nationale (respectivement 70,5 % et 63,9 %). La hausse a été supérieure pour la composante masculine, dont le taux a atteint 79,0 % (qui était de 77,2 % en 2013).

La croissance de l'offre de travail, absorbée en partie seulement par la reprise de la demande, s'est traduite par une augmentation du nombre de personnes à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage a encore augmenté, de 0,7 point de pourcentage, atteignant 8,9 % (9,3 % dans la moyenne des régions du Nord-Ouest ; fig. 2.1). Cette aggravation a été moins prononcée que les années précédentes et elle

a concerné les hommes (1,0 point en plus, soit 9,3 %) plutôt que les femmes (0,3 point, soit 8,4 %).

## LES DYNAMIQUES MIGRATOIRES

L'offre de travail est également affectée par des phénomènes de mobilité territoriale des personnes entre les régions italiennes et avec l'étranger ; ce phénomène peut être mesuré sur la base des données concernant les inscriptions et les effacements dans les registres d'état civil des communes. Selon ces données, dans la moyenne de la période 2011-2013, les flux migratoires de la Vallée d'Aoste vers d'autres régions ont concerné environ 10 résidents de nationalité italienne sur mille habitants, dont 5,1 se sont déplacés vers des communes des autres régions du Nord-Ouest, 3,5 vers des communes d'autres macro-zones et 1,4 se sont transférés à l'étranger.

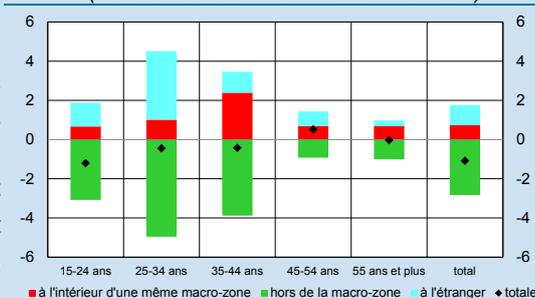
Par rapport à la période 2005-2007 qui a précédé la crise économique, les transferts de résidence hors de la région ont diminué (-1,1 unité pour mille habitants), par l'effet d'une baisse des transferts vers les autres macro-zones, tandis que le flux vers l'étranger et vers les autres régions du Nord-Ouest s'est aggravé (fig. r4).

Par rapport à la moyenne de la population, les jeunes entre 25 et 34 ans ont été les plus nombreux à se déplacer hors de la région (24,8 transferts tous les mille habitants entre 2011 et 2013 ; cette donnée est substantiellement conforme à celle d'avant la crise). Pour les jeunes, l'incidence des transferts vers l'étranger a augmenté de façon significative, de 0,7 tous les mille habitants entre 2005 et 2007 à 4,2 entre 2011 et 2013.

Le solde entre les inscriptions et les effacements des registres d'état civil des communes a été positif, si l'on considère les flux à l'intérieur du pays et ceux en provenance et à destination de l'étranger, dans la moyenne de la période 2011-2013, essentiellement par l'effet d'une mobilité significative en provenance de l'étranger.

Figure r4

Variation de l'incidence des transferts de résidence hors de la région par classes d'âge (1)  
(individus italiens tous les mille habitants)



Source : traitements des données Istat. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) On ne considère que les transferts hors de la région. Variation entre l'incidence moyenne des transferts entre 2005 et 2007 et celle observée sur la moyenne de la période 2011-2013, par classe d'âge, niveau d'instruction et zone de destination. La variation totale comprend également la dynamique de la classe d'âge des 0-14 ans.

### Les dynamiques de l'emploi au cours de la crise

Entre 2008 et 2014, l'emploi dans la région a diminué de 3,0 % ; cette valeur est supérieure à la moyenne des régions du Nord-Ouest (-2,4 %). Le taux de chômage est passé de 3,3 en 2008 à 8,9 % (de 4,2 % à 9,3 % pour la macro-zone de référence).

La baisse de l'emploi a exclusivement concerné le travail à temps complet (-7,7 %), contre une croissance de 30,9 % du travail à temps partiel. L'incidence de ce dernier sur l'emploi global a augmenté d'environ 4 points de pourcentage, atteignant 16,7 % en 2014 ; parmi les personnes employées à temps partiel, la composante invo-

lontaine, c'est-à-dire non liée à un choix du travailleur, a augmenté de façon significative (environ 20 points de plus, soit 51,4 % du total).

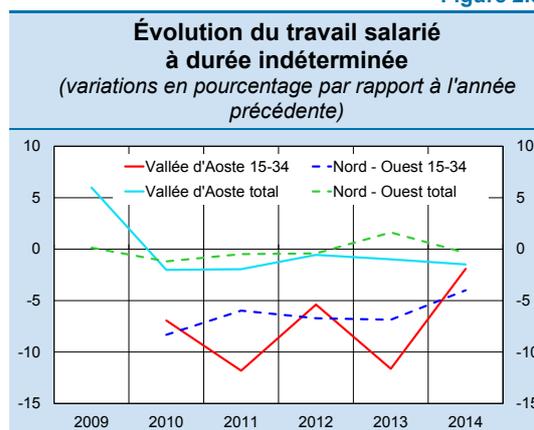
La différence négative par rapport à la dynamique de l'emploi dans le Nord-Ouest a concerné le travail autonome, qui a baissé dans la région de 8,3 % entre 2008 et 2014 (-8,1 % dans la moyenne du Nord-Ouest) et le travail salarié qui représente à peine moins des trois quarts du total (-0,8 % dans la Vallée d'Aoste et -0,5 % dans la macro-zone de comparaison). En ce qui concerne les travailleurs salariés, la baisse a exclusivement concerné la composante du travail à durée indéterminée (-1,2 % ; -0,7 % dans la moyenne du Nord-Ouest), contre une croissance de 1,8 % du travail à durée déterminée.

Les jeunes entre 15 et 34 ans ont été touchés le plus durement durant la période de la crise. L'emploi a baissé de 28,0 %, soit 1 point de plus que la moyenne des régions du Nord-Ouest. En particulier, entre 2009 et 2014, en ce qui concerne le travail salarié, seule la composante à durée indéterminée a baissé (fig. 2.3). Le taux de chômage a atteint 17,0 % en 2014, avec une augmentation estimée à environ 10 points par rapport à 2008. Simultanément, l'incidence sur la population de référence des jeunes entre 15 et 34 ans qui ne font pas d'études et ne travaillent pas (*Not in Education, Employment or Training*, NEET) a augmenté au cours de la même période d'environ 7 points, atteignant 19,3 % en 2014.

### Les conditions économiques des ménages.

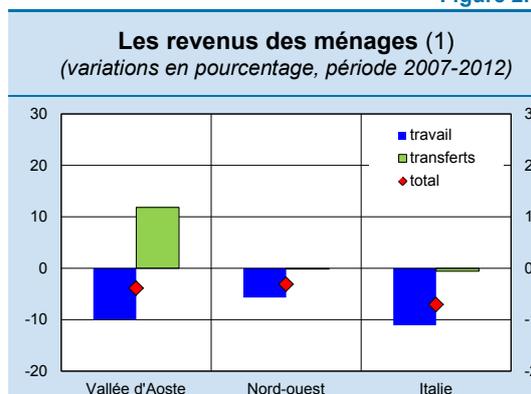
*Les revenus.* – Selon les données de l'enquête Eu-Silc (cf. la section : *Notes méthodologiques*), en 2012 (dernière année publiée), le revenu disponible équivalent des ménages de la Vallée d'Aoste était de 20 998 euros, une valeur supérieure respectivement de 0,5 % et de 15,7 % à la valeur moyenne du Nord-Ouest et de l'Italie. Entre 2007 et 2012, les revenus familiaux dans la région ont diminué de 3,9 % à prix constants, légèrement plus que dans la macro-zone de référence, mais moins intensément que la moyenne du pays (tab. a23). La baisse a été déterminée par le recul des revenus du travail (-9,9 % ; fig. 2.4), qui a été influencée

Figure 2.3



Source : traitements des données Istat, *Relevé concernant la population économiquement active*. D'éventuelles différences par rapport aux éditions précédentes du présent rapport sont dues aux révisions des séries chronologiques Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

Figure 2.4



Source : traitements des données Eu-Silc. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les revenus et les variations sont exprimés en prix constants 2012.

par la diminution de l'emploi et du revenu moyen des travailleurs. Les transferts, essentiellement constitués par des retraites, ont en revanche augmenté (11,8 %).

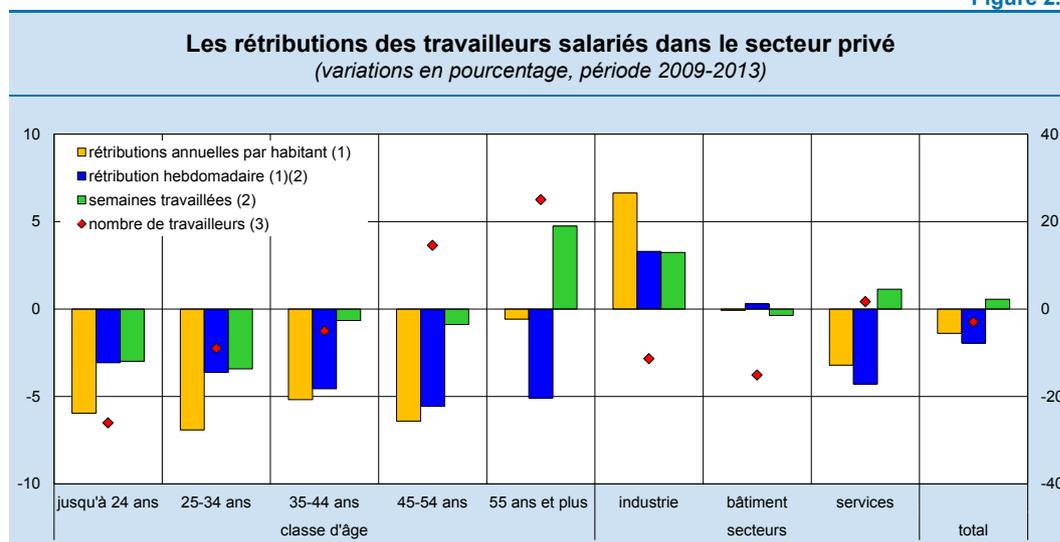
*Durant la crise, les revenus de retraite ont contribué à augmenter le revenu des ménages dans lesquelles cohabitent des retraités et des personnes plus jeunes. Selon les données de l'enquête Eu-Silc, en 2012 dans la Vallée d'Aoste, 9,9 % de la population de moins de 60 ans vivaient dans des familles qui percevaient un revenu de retraite (et non une pension d'assistance ; cf. la section : Notes méthodologiques). 6,4 % de ces individus étaient menacés de pauvreté, c'est-à-dire qu'ils vivaient dans des ménages dont le revenu équivalent était inférieur à 60 % du revenu moyen national.*

*Selon les données de l'INPS (cf. la section : Notes méthodologiques), en 2013, les retraités représentaient 33,6 % de la population ayant au moins 18 ans : 28,9 % d'entre eux percevaient des pensions d'invalidité, de vieillesse ou destinées aux survivants, avec un revenu annuel moyen brut d'environ 17 900 euros ; la part restante (4,7 %) percevait une pension d'assistance, avec un revenu moyen d'environ 5 200 euros. La pension moyenne était d'environ 17 800 euros.*

*Entre 2009 et 2013, le nombre total de retraités a diminué de 1,7 % et la part des bénéficiaires d'au moins 65 ans est passée de 68,7 à 73,7 %. Durant la même période, le montant brut moyen annuel des pensions a augmenté de 8,4 % aux valeurs nominales (-1,8 % en termes réels).*

D'après les données de l'INPS (cf. la section : Notes méthodologiques), entre 2009 et 2013 (dernière année disponible) les rétributions annuelles brutes par habitant des travailleurs salariés du secteur privé ont diminué de 1,4 % en termes réels (respectivement de -1,3 % et de -2,6 % dans le Nord-Ouest et en Italie ; tab. a24) ; à cela s'est ajoutée une baisse du nombre de personnes employées appartenant à ce secteur de 3,0 % (fig. 2.5). La diminution des rétributions par habitant est due à la diminution des rétributions hebdomadaires (-1,9 %), tandis que dans les zones de comparaison, elle n'a été influencée que par la réduction des semaines de travail.

Figure 2.5



Source : traitements des données INPS. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Variations des valeurs à prix constants 2012. - (2) Semaines équivalentes à plein temps. - (3) Échelle de droite.

La dynamique des rétributions a été influencée par la croissance du nombre de travailleurs plus âgés, qui perçoivent des salaires plus élevés. Si la composition des personnes employées en termes d'âge en était restée au niveau de 2009, la rétribution

hebdomadaire et celle annuelle par habitant dans la région auraient diminué au cours de la période analysée respectivement de 6,2 % et de 4,3 %.

*La baisse des rétributions hebdomadaires a été plus intense pour les travailleurs d'au moins 35 ans ; en revanche, la réduction des semaines de travail a davantage frappé les jeunes (jusqu'à 34 ans). Pour les travailleurs de plus de 55 ans, la baisse des rétributions par habitant a été très limitée, grâce à la hausse des semaines de travail. Pour cette classe d'âge, les modifications récentes de la réglementation dans le domaine des retraites ont également déterminé une croissance de l'emploi.*

*Dans la région, les rétributions annuelles par habitant ont diminué dans le secteur des services, elles sont restées pratiquement stables dans le secteur du bâtiment et elles ont augmenté dans l'industrie.*

*Inégalité, pauvreté et exclusion sociale.* – Selon les données de l'enquête Eu-Silc, entre 2007 et 2012, la baisse du revenu disponible qui a frappé en Italie les ménages de toutes les classes dimensionnelles, a essentiellement concerné les familles nombreuses en Vallée d'Aoste (comme dans le Nord-Ouest). La baisse du revenu a également été plus intense dans les familles les plus pauvres (tab. a23). Cela a mené à une augmentation significative du rapport entre le revenu moyen du dernier et du premier quintile de la distribution, qui est passé, dans la Vallée d'Aoste, de 4,0 en 2007 à 4,7 en 2012, une valeur quoi qu'il en soit inférieure à celle des zones de comparaison (respectivement de 5,1 et 5,9 dans le Nord-Ouest et en Italie).

Selon l'enquête Eu-Silc de 2013, dans la Vallée d'Aoste les personnes qui pouvaient être définies de pauvres ou de socialement exclues selon la définition adoptée dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 (cf. la section : *Notes méthodologiques*) représentaient environ 19,2 % de la population, soit environ 7 points de plus qu'en 2008 (tab. a25).

*Les consommations et l'épargne.* – La diminution du revenu disponible s'est reflétée sur la dépense des ménages pour les consommations qui, selon les comptes territoriaux de l'Istat SEC 2010, a baissé de 2,4 % aux valeurs courantes entre 2011 et 2013.

La baisse du revenu est liée à une recomposition de la dépense. Selon l'*Enquête sur les consommations des ménages* de l'Istat, entre 2007 et 2013 (dernière année disponible), la part sur le total des dépenses liées au logement a augmenté de 2 points, atteignant 27,9 % ; celle pour les transports est passée de 12,7 % à 15,7 %. En revanche les dépenses pour les vêtements et les chaussures ont sensiblement baissé (de 6,0 % à 4,2 %), tout comme la part pour l'achat de meubles et d'appareils électroménagers (de 5,3 % à 4,6 %). La dépense pour les denrées alimentaires est restée pratiquement stable, autour de 17 %.

Selon les données de l'enquête Eu-Silc, entre 2007 et 2012, le nombre de ménages qui ont réussi à épargner a diminué dans la région de 40,9 % à 30,3 % ; en Italie elle a baissé de 34,4 % à 29,6 %. Depuis 2010, le pourcentage de ceux qui ont déclaré avoir épargné plus que l'année précédente a été inférieur au pourcentage de ceux qui ont signalé une diminution de l'épargne.

# L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

## 3. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

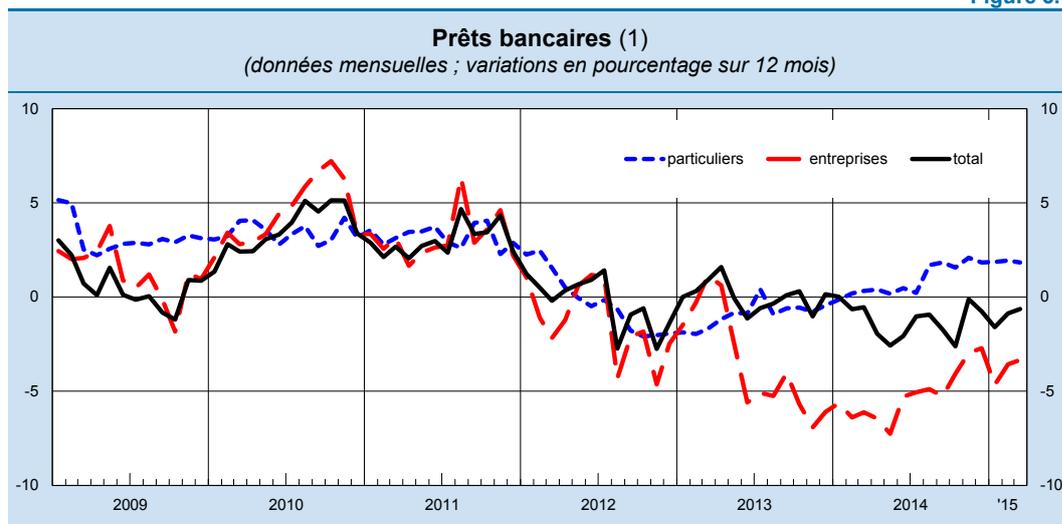
### *Le financement de l'économie*

*Les prêts bancaires.* – En 2014, les prêts bancaires accordés aux résidents de la Vallée d'Aoste ont légèrement diminué (-0,8 %). Les financements aux entreprises ont continué à baisser, mais à un rythme moins intense que l'année précédente ; en revanche le crédit aux particuliers a recommencé à augmenter (fig. 3.1 et tab. 3.1).

Selon les indications de la *Regional Bank Lending Survey (RBLs)*, ces dynamiques ont reflété des facteurs liés à la demande et à l'offre (cf. l'encadré : *L'évolution de la demande et de l'offre du crédit*).

D'après les données provisoires disponibles, la réduction des prêts aux entreprises s'est poursuivie au premier trimestre de l'année en cours, tandis que le crédit aux ménages a continué à augmenter.

Figure 3.1



Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les données comprennent les créances irrécouvrables et les opérations de mise en pension. Les informations relatives au mois de mars 2015 sont provisoires. Le total comprend également les Administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées.

Tableau 3.1

Prêts bancaires par secteur d'activité économique (1) (variations en pourcentage sur 12 mois)										
PÉRIODE	Secteur privé									
	Admini- strations publi- ques	Entreprises							Particuliers	Total
		Total secteur privé	Sociétés financiè- res et d'assu- rance	Total entrepri- ses	Moyen- nes- grandes	Petites (2)				
						Total petites entrepri- ses	dont : Ménages produc- teurs (3)			
Déc. 2012	-15,6	-0,4	::	-2,5	-3,2	-0,3	-1,2	-1,9	-1,4	
Déc. 2013	-0,2	0,2	::	-6,1	-7,5	-2,2	-3,5	-0,4	0,1	
Mars 2014	-1,4	-0,5	::	-6,1	-7,8	-1,6	-2,1	0,3	-0,5	
Juin 2014	-17,2	-1,1	::	-5,3	-6,8	-1,2	-2,0	0,5	-2,1	
Sept. 2014	-13,9	-1,0	::	-5,3	-6,8	-1,0	-3,0	1,8	-1,7	
Déc. 2014	-16,1	0,1	::	-2,7	-2,2	-4,3	-0,2	1,8	-0,8	
Mars 2015 (4)	-15,9	0,2	::	-3,3	-2,5	-5,5	-0,8	1,8	-0,6	

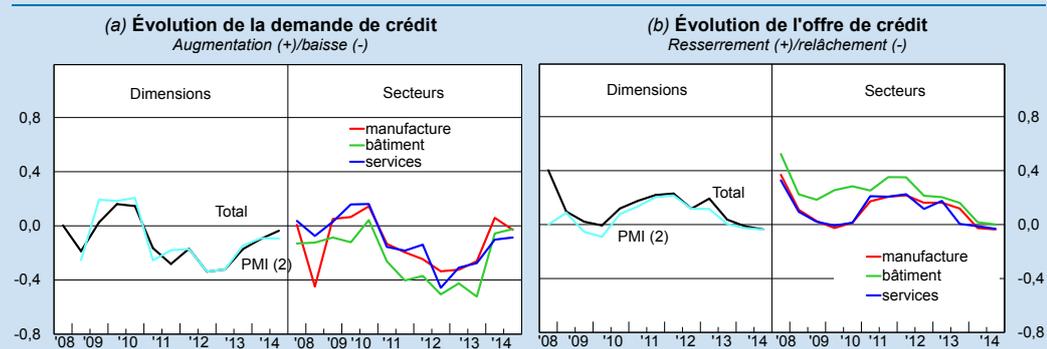
Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Les données comprennent les opérations de mise en pension et les créances irrécouvrables. Le total comprend également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés. – (4) Données provisoires.

## L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE DE CRÉDIT

D'après les réponses fournies par les intermédiaires interrogés dans le cadre de la RBLS (cf. la section : *Notes méthodologiques*), la demande de crédit de la part des entreprises s'est substantiellement stabilisée au deuxième semestre 2014 (fig. r5a), mais elle est restée faible surtout pour les petites entreprises et pour les entreprises opérant dans le secteur des services.

Figure r5

### Conditions du crédit aux entreprises (1) (indices de diffusion)



Source : Enquête de la Banca d'Italia sur les principales banques opérant dans la région.

(1) Pour la construction des indices de diffusion, cf. la section : *Notes méthodologiques*. Pour de plus amples détails, cf. *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale*, in *Economia regionale*, n. 44, 2014. Les données pour 2008 se réfèrent au quatrième trimestre de l'année. – (2) Petites et moyennes entreprises. On ne dispose pas des données relatives au quatrième trimestre 2008.

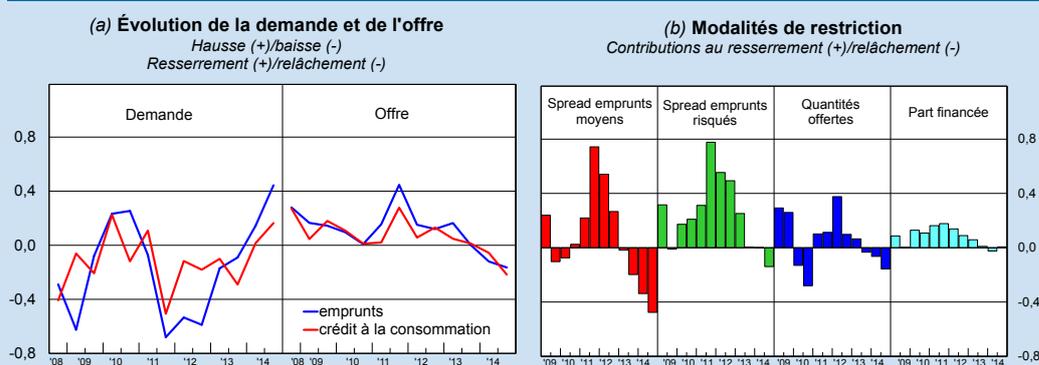
Les conditions de l'offre se sont quelque peu assouplies au cours du deuxième semestre 2014 (fig. r5b), notamment sous l'impulsion des mesures récentes de la po-

litique monétaire adoptée par la BCE. Les signes de détente se sont essentiellement manifestés par une baisse des spreads appliqués à la moyenne des financements et par une augmentation de la quantité des offres.

En 2014, aussi bien la demande de prêts pour l'achat d'un logement que les demandes de crédit à la consommation de la part des ménages consommateurs ont marqué une augmentation (fig. r6a). Du côté de l'offre, on a enregistré un assouplissement des conditions : pour les prêts, les signes de détente ont concerné les spreads appliqués à la clientèle (également à la clientèle la plus risquée) et les quantités proposées (fig. r6b).

Figure r6

### Conditions de crédit aux particuliers (1) (indices de diffusion)



Source : Enquête de la Banca d'Italia sur les principales banques opérant dans la région.

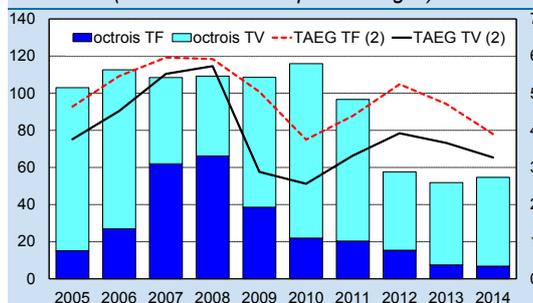
(1) Pour la construction des indices de diffusion, cf. la section : *Notes méthodologiques*. Pour de plus amples détails, cf. *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale*, in *Economie regionali*, n. 44, 2014. Les données pour l'année 2008 se réfèrent au quatrième trimestre de l'année.

*Le crédit aux particuliers.* – En 2014, le crédit octroyé par les banques et les sociétés financières aux particuliers de la Vallée d'Aoste a recommencé à augmenter (1,4 % ; tab. 3.2), après la baisse enregistrée au cours des deux années précédentes.

Cette dynamique reflète l'accroissement des prêts bancaires représentés par les ouvertures de crédit en compte courant et par les emprunts différents de ceux destinés à l'achat d'un logement (qui ont augmenté conjointement de 9,2 %) et, dans une moindre mesure, du crédit à la consommation octroyé par les banques (augmentation de 2,0 %). Le stock des emprunts pour l'achat d'un logement, qui continue à représenter plus de 57 % du total, est resté en grande partie stable (-0,2 %). Toutefois, les nouveaux octrois des prêts ont recommencé à augmenter légèrement, après trois années de baisse, également grâce à la réduction des taux d'intérêt. Le TAEG moyen sur les nouvelles opérations a continué

Figure 3.2

### Octrois des prêts pour l'achat d'un logement et taux d'intérêt (1) (millions d'euros et pourcentages)



Source : rapport de surveillance et *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les données se réfèrent à la localité de destination de l'investissement (logement). Les totaux ne comprennent pas les octrois à taux bonifié. – (2) Echelle de droite.

à baisser, se stabilisant autour de 3,1 % à la fin du quatrième trimestre 2014 (3,9 % durant la même période l'année précédente ; tab. a30). En 2014, l'influence des octrois à taux variable a ultérieurement augmenté, atteignant 87 % du total, en présence d'un différentiel favorable par rapport au taux fixe d'environ 6 dixièmes de point en moyenne par an (fig. 3.2).

**Tableau 3.2**

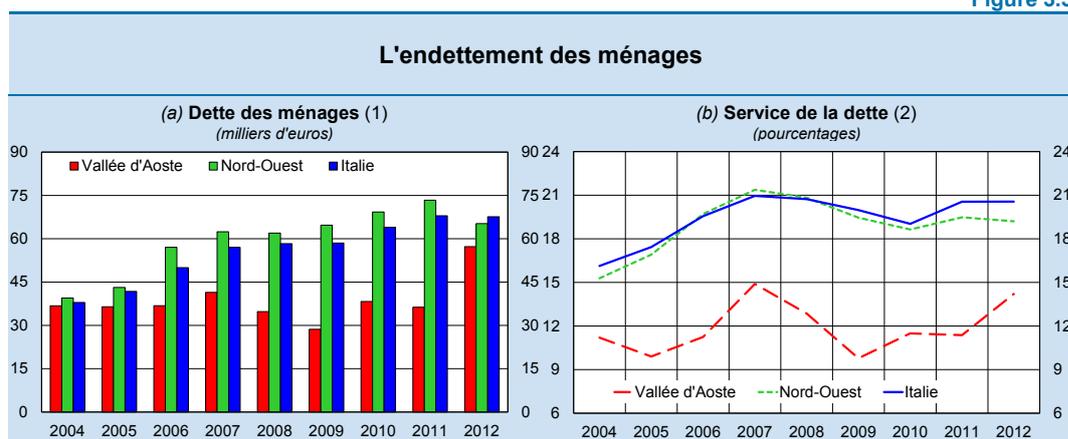
<b>Prêts octroyés par des banques et des sociétés financières aux particuliers (1)</b> (données en fin de période ; pourcentages)					
POSTES	Variations en pourcentage sur 12 mois				Composition % décembre 2014 (3)
	Déc. 2013	Jun 2014	Déc. 2014	Mars 2015 (2)	
<b>Credit à l'habitat</b>					
Banques	-0,1	-0,3	-0,2	-0,3	57,2
<b>Crédit à la consommation</b>					
Banques et sociétés financières	-1,2	-0,5	0,2	0,2	25,6
<i>Banques</i>	-2,7	1,2	2,0	1,9	13,3
<i>Sociétés financières</i>	0,3	-2,1	-1,7	-1,5	12,3
<b>Autres prêts (4)</b>					
Banques	-0,4	2,9	9,2	9,7	17,2
<b>Total (5)</b>					
Banques et sociétés financières	-0,4	0,1	1,4	1,5	100,0

Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) Les prêts comprennent les opérations de mise en pension et les créances irrécouvrables. – (2) Données provisoires. – (3) La donnée globale peut ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondissements. – (4) Autres composantes dont les plus importantes sont les ouvertures de crédit en compte courant et les emprunts différents de ceux destinés à l'achat, à la construction et à la restructuration de logements. – (5) Pour les sociétés financières, le total comprend uniquement le crédit à la consommation.

*L'endettement et la vulnérabilité financière des ménages.* – Selon l'enquête Eu-Silc, en 2013 (dernière année disponible) presque un tiers des ménages de la Vallée d'Aoste était endetté (en raison d'un emprunt ou d'un crédit à la consommation ; tab. a32). Cette donnée est en hausse par rapport à l'année précédente et plus élevée que la moyenne nationale (25,5 %).

En 2012 (dernière année pour laquelle cette donnée est disponible), la valeur moyenne d'un emprunt individuel s'élevait à un peu plus de 57 000 euros (fig. 3.3a) et sa durée était d'environ 14 ans. L'influence du versement mensuel sur le revenu (fig. 3.3b) et le rapport entre le débit résiduel et le revenu, qui sont deux indicateurs de durabilité de l'endettement des ménages, ont augmenté par rapport à l'année précédente (atteignant respectivement 14,2 % et 1,4 %), restant toutefois à des niveaux inférieurs par rapport à la donnée italienne.

Le pourcentage des ménages se trouvant dans une situation de vulnérabilité potentielle (c'est-à-dire avec un revenu inférieur à la valeur moyenne et dont le versement de l'emprunt représente au moins 30 % du revenu) et la dette détenue par ces ménages ont augmenté par rapport à l'année précédente (atteignant respectivement 1,7 % et 10,3 %) ; ces indicateurs sont eux aussi restés à des niveaux plus limités que les niveaux nationaux.



Source : traitement des données Eu-Silc ; cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Valeur moyenne de la dette résiduelle pour l'achat d'un logement. – (2) Moyenne du rapport entre le versement annuel total (intérêts et remboursements de l'emprunt) et le revenu de chaque ménage ayant contracté un prêt.

*Le crédit aux entreprises.* – Si l'on considère les prêts bancaires et ceux des sociétés financières, le crédit au secteur de production a diminué de 3,4 % en 2014 (tab. 3.3). La baisse a été moins intense que l'année précédente (-6,2 %), grâce essentiellement à la reprise des financements octroyés aux entreprises manufacturières, en particulier des secteurs métallurgiques et alimentaires (tab. a27). En revanche, la diminution des prêts pour la construction et les services s'est accentuée ; la baisse enregistrée dans les secteurs des transports et des autres activités tertiaires a plus que compensé la croissance dans le secteur des services de logement et de restauration, du commerce et des activités immobilières.

Parmi les principales formes techniques, la réduction a davantage frappé les ouvertures de crédit en compte courant (-16,0 %) ; les emprunts et les autres formes à échéance ont baissé de 3,1 %.

*La "mobilité du crédit", définie comme le pourcentage de prêts que les entreprises réaffectent en moyenne entre des banques différentes au cours d'une année (cf. la section : Notes méthodologiques), a légèrement augmenté en 2014 par rapport à l'année précédente (de 3,0 à 3,3 %) dans la Vallée d'Aoste et elle a été plus élevée pour les grandes entreprises et pour les entreprises manufacturières. Au cours de la période 2006-2014, le phénomène a essentiellement concerné la clientèle des banques non locales n'appartenant pas aux 5 premiers groupes : en moyenne, les entreprises clientes de ces banques ont réaffecté chaque année 6,0 % du crédit (tab. a33). Sur la base des sujets qui ont réaffecté en une année plus de 5 % de leurs prêts bancaires, au cours de la même période le phénomène a impliqué 300 entreprises en moyenne par an, qui possèdent environ 20 % du crédit octroyé aux entreprises régionales. Du point de vue de l'entreprise, le déplacement d'une banque à une autre peut être motivé par la recherche de taux d'intérêt inférieurs ou bien par des facteurs différents du prix (disponibilité du crédit, qualité globale des relations, etc.). Dans la région, au cours de la période 2012-14, le différentiel des taux d'intérêt pour les entreprises qui ont réaffecté leur crédit par rapport aux autres est devenu négatif (il était positif au cours des trois années précédentes) : ainsi, ces dernières années, la réaffectation du crédit ne serait pas essentiellement associée à la recherche du taux d'intérêt le plus favorable, mais à des motivations différentes du coût du crédit.*

En 2014, les taux d'intérêt à court terme appliqués par le système bancaire aux entreprises de la Vallée d'Aoste ont sensiblement baissé (atteignant 6,3 % au cours du quatrième trimestre, contre les 6,6 % au cours de la même période de l'année précédente ; tab. a30), mais le différentiel entre les conditions, plus favorables, appli-

quées aux grandes entreprises, et celles appliquées aux autres entreprises s'est aggravé (atteignant environ 3,2 points de pourcentage). Du point de vue sectoriel, une stabilité substantielle du secteur du bâtiment et une augmentation du secteur des services ont contrasté avec la réduction des taux enregistrés dans le secteur manufacturier.

Tableau 3.3

Prêts octroyés par les banques et les sociétés financières aux entreprises, par forme technique et par branche d'activité économique (1) (variations en pourcentage sur 12 mois)				
POSTES	Déc. 2013	Juin 2014	Déc. 2014	Mars 2015 (2)
<b>Formes techniques (3)</b>				
Avances et autres crédits à remboursement automatique	-22,1	-13,8	-6,6	-2,4
dont : <i>affacturage</i>	-7,9	-10,9	-34,5	-15,2
Ouvertures de crédit en compte courant	-7,1	-6,5	-16,0	-3,7
Emprunts et autres risques à échéance	-5,0	-5,6	-3,1	-5,1
dont : <i>leasing financier</i>	-1,9	-2,2	-3,1	-3,3
<b>Branches (4)</b>				
Activités manufacturières	-15,1	-3,9	2,4	-0,6
Bâtiment	-2,7	-5,1	-3,7	-2,7
Services	-5,7	-5,0	-5,9	-5,3
Autre (5)	-4,3	-5,0	-1,3	-2,9
<b>Total (4)</b>	<b>-6,2</b>	<b>-4,9</b>	<b>-3,4</b>	<b>-3,6</b>

Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux banques, aux sociétés financières et aux sociétés véhicules de titrisation, sur les financements octroyés à des sociétés non financières et à des ménages producteurs. – (2) Données provisoires. – (3) Les formes techniques ne comprennent ni les créances irrécouvrables ni les financements soumis à une procédure d'insolvabilité. – (4) Les données comprennent les créances irrécouvrables et les financements soumis à une procédure d'insolvabilité. – (5) Les secteurs primaire, minier et énergétique sont inclus.

De même, le TAEG sur les nouveaux octrois de prêts à moyen et long terme (qui peut présenter une certaine instabilité dans les petites régions) a baissé, atteignant 3,9 % au cours du dernier trimestre de l'année, contre les 5,9 % de la période correspondante en 2013.

*D'après les données de la Centrale des risques, la part des prêts garantis dans la Vallée d'Aoste entre 2013 et 2014 est passée de 75,3 à 78,1 %, tandis qu'elle a été stable au niveau national (69,3 % ; tab. a34). Simultanément à l'augmentation de la garantie moyenne sur les financements garantis (atteignant 89,6 %), cette hausse a déterminé une augmentation d'environ 3 points de pourcentage du degré de couverture (exprimé par le rapport entre la valeur des garanties et le total des prêts), qui a atteint 70,0 % (environ 10 points de pourcentage de plus que la moyenne italienne). Par rapport aux valeurs nationales, le degré de couverture est resté nettement plus élevé pour les entreprises de moins de 20 salariés et pour les entreprises actives dans les secteurs du bâtiment et des services.*

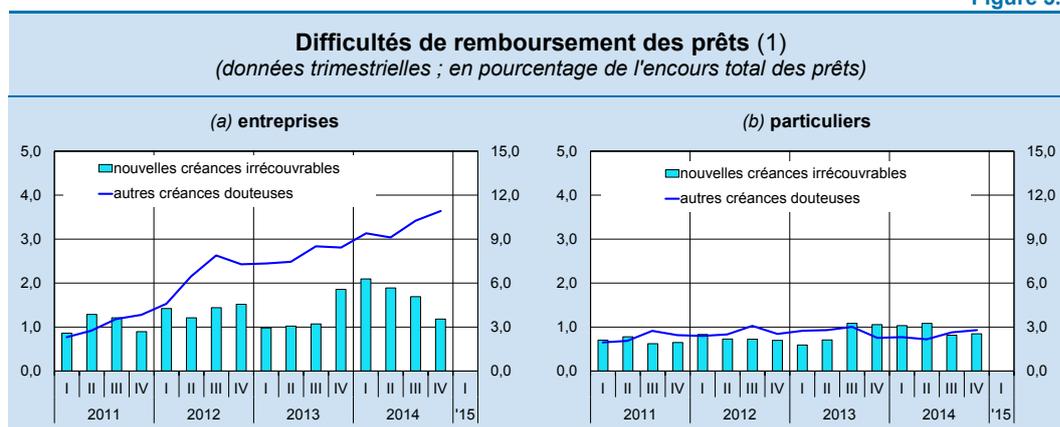
*Du point de vue structural, la Vallée d'Aoste est caractérisée par l'activité considérable exercée par les confidi et par la Société financière régionale pour favoriser l'accès au crédit de la part des entreprises : à la fin de l'année 2014, parmi les garanties personnelles (dont le montant équivalait presque à 44 % des prêts), les composantes rapportables à ces derniers étaient, respectivement, 17,6 et 1,4 % du total, des valeurs sensiblement supérieures aux données comparatives nationales (respectivement 5,3 et 0,4 %). Le rôle moins important joué par le Fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises a contribué à augmenter l'importance de ces formes d'intervention, par rapport au reste du pays : à la fin de l'année 2014, l'influence des garanties proposées par ce Fonds était de 0,8 % contre les 2,6 % de la moyenne italienne.*

## La qualité du crédit

Les flux de nouvelles créances irrécouvrables par rapport aux prêts en cours au début de la période ont diminué l'année dernière, atteignant 1,0 %, contre le taux de 1,5 % de 2013 (tab. a28). Pour les entreprises, cet indicateur a baissé de 1,9 à 1,2 % (fig. 3.4a), bien qu'il ait continué à augmenter pour les petites entreprises. Pour les particuliers, l'indice a baissé jusqu'à 0,8 % (1,1 % en 2013 ; fig. 3.4b).

En revanche, les autres créances douteuses ont encore augmenté. Entre 2013 et 2014, le rapport entre les autres créances douteuses et les crédits totaux, un indicateur qui peut préfigurer l'émergence de nouvelles créances irrécouvrables au cours des mois suivants, a augmenté de 5,5 à 6,9 %. Parmi les entreprises, l'indice atteint 9,9 %, avec une aggravation plus nette dans le secteur manufacturier (cf. l'encadré : *L'évolution de la qualité des prêts aux entreprises et aux ménages*). De même, la valeur concernant les particuliers a augmenté de 0,5 point (atteignant 2,7 %), bien qu'elle reste relativement faible. En tenant également compte des créances irrécouvrables, la valeur des comptes détériorés représentait dans l'ensemble 15,4 % des crédits à la fin de l'année 2014, tandis qu'elle atteignait 19,6 % pour les entreprises.

Figure 3.4



Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

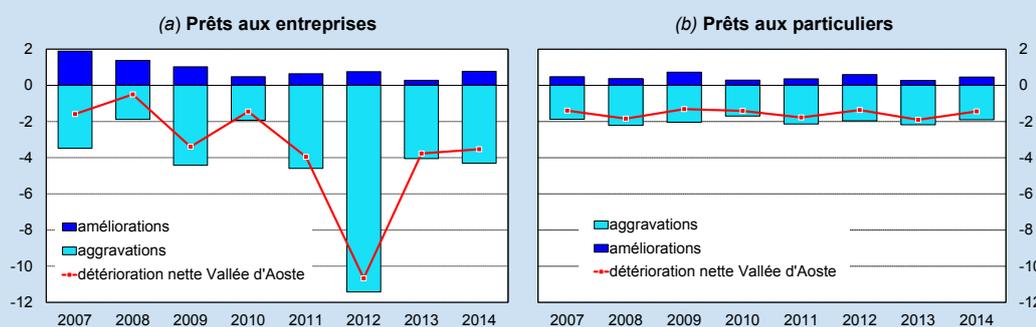
(1) Données se référant aux banques, aux sociétés financières et aux sociétés véhicules de titrisation. Les nouvelles créances irrécouvrables sont représentées sur l'échelle de gauche ; les autres créances douteuses sont représentées sur l'échelle de droite.

## L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX MÉNAGES

L'indice de détérioration nette est un indicateur de la rapidité de l'aggravation de la qualité des portefeuilles de crédits. Il est calculé comme le solde entre la part de financement dont la qualité s'est améliorée au cours des 12 mois précédents et celle des crédits pour lesquels elle s'est aggravée, en pourcentage de l'encours total des prêts au début de la période. Une valeur négative supérieure en valeur absolue indique une détérioration plus intense.

Entre 2013 et 2014, l'indice de détérioration nette des prêts aux entreprises de la Vallée d'Aoste a légèrement baissé, passant de -3,8 à -3,5 % (fig. r7a) ; plus de la moitié des financements dont la situation s'est aggravée est due au passage de positions performantes à des créances douteuses. De même, la valeur de l'indicateur se référant aux particuliers a légèrement baissé (de -1,9 à -1,4 ; fig. r7b).

### Indice de détérioration nette des prêts (1) (pourcentages)



Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie et pondérées pour les montants des prêts.

## L'épargne financière

En 2014, les dépôts bancaires des particuliers et des entreprises de la Vallée d'Aoste qui, avec les titres mis en garde, constituent la principale composante de l'épargne financière, ont augmenté de 7,2 %, plus rapidement que l'année précédente (3,7 % ; tab. a29).

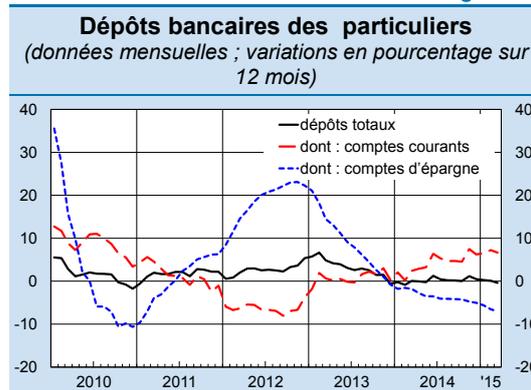
La dynamique a été déterminée par les dépôts des entreprises qui ont augmenté en partie sous l'effet d'opérations intragroupe de grandes sociétés non financières.

Par contre, les dépôts des particuliers sont restés généralement stables (0,5 % ; fig. 3.5) : la croissance des comptes courants a été attestée par la baisse des autres formes liées ou à échéance prolongée. Le taux d'intérêt moyen sur les comptes courants bancaires libres a ultérieurement baissé, atteignant 0,4 % (0,5 % en 2013 ; tab. a30).

Selon les données provisoires disponibles, au cours du premier trimestre de l'année en cours, le taux de croissance des dépôts totaux est revenu au niveau de 2013 (3,7 %).

Les titres en garde des particuliers détenus par le système bancaire, évalués au *fair value*, ont baissé de 1,4 % (tab. a29). La seule composante qui a augmenté est celle représentée par les parts de fonds communs (augmentation de 24,8 %) : les politiques commerciales des banques visant à renforcer les composantes de revenus dérivant des commissions, ainsi que les choix d'investissement des épargnants, en présence d'une baisse généralisée des rendements des produits bancaires et des titres de rente, y ont également contribué.

Figure 3.5



Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

## *La structure du système financier et les réseaux commerciaux*

En 2014, le nombre de banques présentes en Vallée d'Aoste est resté stable (15 ; tab. a31). À la fin de l'année, 95 guichets étaient actifs (99 en 2013), et plus d'un cinquième est rapportable à la seule banque ayant son siège social dans la région. Le nombre de communes desservies par des banques, qui sont toutes “faiblement urbanisées” et “totalement montagnardes” selon les définitions de l’Istat, est descendu à 30 (ce qui correspond à 40 % du total) ; Aoste est la seule commune avec plus de 10 guichets.

*Entre 2007 et 2014, le nombre de guichets présents dans la région a baissé modérément et moins que la moyenne italienne (respectivement de -2,1 et -7,5 %) ; le fléchissement est surtout dû aux choix opérés par les grandes banques, tandis que le réseau commercial des petites et moyennes banques s'est agrandi. La fermeture a essentiellement frappé les guichets dont le niveau de productivité était réduit : en 2014, le nombre d'établissements dont les volumes d'emplois et de dépôts par salarié sont inférieurs à 4 millions, a diminué de moitié par rapport à 2007 tandis que le nombre d'établissements dont les volumes sont supérieurs à 10 millions a doublé. Au cours de la même période, le nombre total des employés de banque a baissé (-5,3 %), dans une mesure plus intense que celle des établissements : il s'ensuit une réduction (de 5,9 à 5,7) du nombre moyen d'employés par guichet, qui continue à rester inférieure à la donnée de référence nationale (6,7). À la fin de l'année 2014, presque 60 % des filiales comptaient moins de 5 salariés.*

L'an dernier, le degré de concentration du marché local du crédit, mesuré par la part de marché sur les prêts détenus par les 5 premières banques (ou groupes bancaires) opérant dans la région, a augmenté de façon marginale, restant quoi qu'il en soit inférieur de 5 points de pourcentage au maximum atteint en 2009.

À la fin de l'année 2014, 4 sociétés financières inscrites sur la liste selon l'art. 107 du Texte unique bancaire, dont deux *confidi*, avaient leur siège en Vallée d'Aoste.

# LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

## 4. LES DÉPENSES PUBLIQUES LOCALES

### *La composition des dépenses*

Selon les Comptes publics territoriaux (CPT), les dépenses publiques primaires des Administrations locales de la Vallée d'Aoste s'élevaient à 9 940 euros par habitant en moyenne sur la période 2011-13 (contre les 4 648 euros de la moyenne des RSS ; tab. a35).

Les dépenses courantes représentent 73,6 % du total et elles ont baissé en moyenne annuelle de 4,5 %.

*Selon les données les plus récentes traitées par la Ragioneria Generale dello Stato, par l'Istat et par le Ministère de la Santé, les dépenses pour le personnel des Administrations locales de la Vallée d'Aoste, s'élevant à environ 322 millions d'euros, a diminué de 3,9 % par an entre 2010 et 2012. Dans le cadre d'une analyse par habitant, celles-ci s'élèvent à 2 532 euros, contre les 983 euros de la moyenne italienne et les 1 293 euros de l'ensemble des RSS (tab. a36) ; cet écart reflète essentiellement une valeur plus élevée dans la région du rapport entre le nombre de salariés et la population résidente (499 unités ; 246 dans les RSS). Il faut tenir compte dans la comparaison territoriale du fait que la fourniture en personnel de chaque collectivité et les dépenses correspondantes sont influencées par des modèles organisationnels différents, par un processus différent d'externalisation de certaines fonctions et par des modèles d'offre du service sanitaire pouvant être influencés de façon significative par le niveau d'utilisation d'organismes affiliés.*

Les dépenses en capital ont diminué entre 2011 et 2013, en moyenne de 14,4 % par an. Ces dépenses sont en grande partie constituées par des investissements fixes, qui ont diminué dans une moindre mesure au cours de la période en question (-6,9 %).

*En 2013, les investissements fixes des Administrations locales de la Vallée d'Aoste par rapport au PIB s'élevaient à 4,4 %, en baisse par rapport aux deux années précédentes. Cette donnée est supérieure à la moyenne des RSS et à la moyenne italienne (respectivement de 2,6 et 1,2 ; tab. a37). Selon des informations tirées du Système d'information sur les opérations des collectivités publiques (Siope), qui relève les paiements effectués par les trésoreries des différentes administrations, les investissements des Administrations locales de la Vallée d'Aoste auraient ultérieurement baissé en 2014, dans une mesure supérieure à la moyenne des RSS (respectivement de -20,8 et -11,0 %).*

Sous le profil des distributeurs, 72,8 % des dépenses publiques locales relèvent de la compétence de la Région et de l'Organisme de Santé Publique local (ASL), tandis que la partie restante est presqu'entièrement fournie par les Communes.

### *La santé*

*Les coûts du service sanitaire régional.* – Selon les comptes consolidés des ASL et des Hôpitaux (AO) relevés par le Nouveau système d'information sanitaire (NSIS), dans

la moyenne des trois années 2011-13, les dépenses sanitaires encourues par habitant en faveur des résidents de la région s'élevaient à 2 307 euros, supérieures à la moyenne des RSS (net de la région Sicile) et à la moyenne italienne (respectivement 2 095 et 1 877 euros ; tab. a38). Au cours de la même période, les dépenses totales ont diminué en moyenne de 0,8 % par an (-0,3 % dans la moyenne italienne ; 0,9 % pour les RSS).

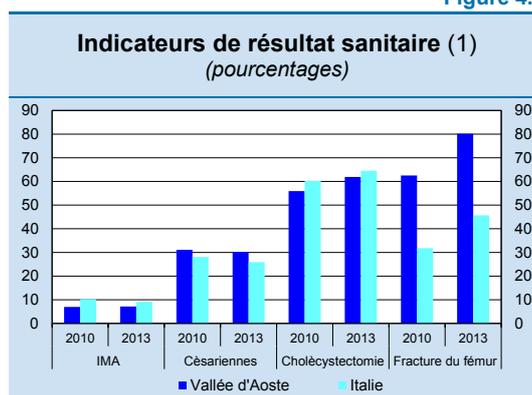
Les coûts de la gestion directe en 2013 ont diminué de 2,6 % par rapport à l'année précédente (ils ont augmenté de 0,6 % dans les RSS), en raison de la baisse significative des dépenses pour l'achat de biens (-8,1 %), qui n'a été que partiellement compensée par la faible augmentation des dépenses pour le personnel (0,4 %) ; cette dernière composante représente un peu plus de la moitié des dépenses totales de la gestion directe. Les coûts de l'assistance fournie par des organismes affiliés ont baissé de 0,7 % (-1,5 % dans la moyenne des RSS) ; ce phénomène a été influencé par la baisse des dépenses pour d'autres prestations de la part des organismes affiliés (-2,8 %) et des dépenses pharmaceutiques (-1,7 %) ; en revanche, les dépenses pour les médecins généralistes ont augmenté de 3,7 %.

Selon les données Assobiomedica, en 2014, le délai moyen de paiement des factures des fournisseurs de la part des structures sanitaires publiques était d'environ 71 jours (97 jours dans la moyenne des RSS ; 195 jours dans la moyenne nationale), en baisse de 5 jours par rapport à l'année précédente. La réduction des délais de paiement a été favorisée par le décret législatif n° 192 du 9 novembre 2012, qui a transposé la directive européenne contre les retards de paiement (2011/7/UE) : cette mesure a imposé, à compter du mois de janvier 2013, des délais contractuels de 30 jours, qui peuvent être prolongés à 60 jours dans certaines circonstances seulement.

*Le secteur hospitalier : indicateurs de résultat et structuraux.* – Le secteur sanitaire a fait l'objet, au cours des dernières années, d'une attention particulière sous le profil de la limitation des dépenses et en ce qui concerne les standards qualitatifs et structuraux spécifiques en particulier pour l'assistance hospitalière. L'Agenzia Nazionale per i Servizi Sanitari Regionali (Agenas) collecte depuis quelques années les données relatives à plus de 1 300 structures, publiques et privées présentes sur le territoire national, et elle publie un groupe d'indicateurs de résultat concernant les principales prestations hospitalières. Ces données permettent d'identifier un standard de référence pour évaluer le positionnement correspondant de chaque région et son évolution dans le temps.

Sur la base de quatre indicateurs principaux, se référant chacun à un secteur clinique différent, on peut observer que la qualité des prestations sanitaires dans la Vallée d'Aoste est moins favorable que celle enregistrée

Figure 4.1



Source : traitement des données Agenas, *Programma Nazionale Esiti (PNE)*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les indicateurs de résultats considérés sont les suivants : IMA (taux de mortalité 30 jours après l'hospitalisation suite à un infarctus aigu du myocarde ; secteur cardiovasculaire) ; césariennes (proportion d'accouchements avec césarienne primaire ; service périnatal) ; cholécystectomie (proportion d'hospitalisations en régime ordinaire pour une cholécystectomie laparoscopique avec hospitalisation postopératoire inférieure à 3 jours ; secteur chirurgical- digestif) ; fracture du fémur (proportion de fractures du fémur opérées dans les 2 jours ; secteur chirurgical-musculosquelettique).

dans la moyenne italienne pour le secteur périnatal et le service chirurgical-digestif, en dépit de la présence d'une amélioration par rapport à 2010 (fig. 4.1). En revanche, dans le secteur musculosquelettique, les indicateurs sont nettement meilleurs que ceux de la moyenne nationale.

*Les indicateurs de résultat indiqués dans le graphique sont ceux que l'on utilise en général pour évaluer le caractère approprié des soins et ils sont également soumis à la définition de standards de référence au niveau national (cf. la section : Notes méthodologiques). En Vallée d'Aoste, les indicateurs de résultat dans les secteurs périnatal et digestif montrent en 2013 des performances inférieures aux standards de référence requis. On enregistre en revanche des prestations sanitaires de meilleure qualité dans le secteur musculosquelettique, où l'indicateur moyen régional relatif aux fractures du fémur a atteint 80 % en 2013, une valeur largement au-dessus des seuils minimaux requis.*

La qualité des prestations peut également être influencée par des facteurs structurels, comme, en particulier, le nombre de lits et de personnel.

En 2014, le nombre de lits pour 1 000 habitants, calculé sans tenir compte de la mobilité territoriale, s'élevait dans la région à 4,0, une valeur supérieure à la valeur standard de référence établie au niveau national (3,7). Un peu plus de 85 % de ces lits se trouvaient dans des structures publiques, où le nombre pour 1 000 habitants était supérieure à la donnée moyenne italienne et presque entièrement consacrée à l'activité pour les symptômes aigus. En revanche, la proportion de lits dans des structures privées accréditées dont l'activité était essentiellement centrée sur la réhabilitation, était légèrement inférieure à la moyenne nationale (tab. a39).

*Le nombre de lits dans la région a baissé entre 2007 et 2010, diminuant ultérieurement entre 2010 et 2014 (-0,7 % en moyenne annuelle ; -2,6 dans la moyenne nationale), essentiellement en raison d'une diminution accentuée du nombre de lits dans les structures privées accréditées (-2,3 %). L'hospitalisation moyenne pour les symptômes aigus a légèrement baissé, atteignant en 2013 une valeur à peine supérieure à la moyenne nationale (respectivement 7,6 et 7,2 jours par patient). Le nombre de lits d'hospitalisation ordinaire a diminué, tandis que le nombre de lits en hôpital de jour a augmenté ; les hospitalisations sont en revanche en hausse pour les deux types, avec une intensité différente (1,1 % pour les hospitalisations ordinaires dans la moyenne de la période 2010-13 ; 6,7 pour les hospitalisations journalières).*

Le personnel salarié du Service sanitaire national a augmenté entre 2011 et 2014 de 1,7 % en moyenne par an (-0,9 dans la moyenne nationale ; tab. a40). L'augmentation a concerné le personnel sanitaire et technique tandis que le personnel administratif a légèrement baissé.

Selon notre traitement des données du Ministère de la Santé, l'attente moyenne pour des interventions suite à des symptômes aigus en régime ordinaire dans la Vallée d'Aoste a diminué de façon significative par rapport à 2010, atteignant une durée de 30 jours en 2013 (47 jours dans la moyenne nationale).

La qualité du système sanitaire peut influencer la mobilité des patients de et vers la région au même titre que les facteurs structurels et géographiques. La Vallée d'Aoste présente un solde négatif entre le nombre de patients qui choisissent d'être soignés à l'intérieur par rapport à ceux qui décident de se soigner à l'extérieur de la région ; ce solde est essentiellement rapportable à la mobilité avec le Piémont (tab. a41).

## 5. LES PRINCIPALES MODALITÉS DE FINANCEMENT

### *Les recettes de nature fiscale*

*La structure des recettes.* – Entre 2011 et 2013, les recettes fiscales de la Région Vallée d'Aoste s'élevaient à 9 886 euros par habitant (3 480 euros dans la moyenne des RSS) et elles ont diminué de 4,1 % par an (-1,3 % dans la moyenne des RSS ; tab. a42).

Les recettes fiscales de la Région comprennent les parts d'impôts dévolues par l'État en fonction du statut d'autonomie ainsi que les impôts propres à l'Organisme. Selon nos élaborations sur la base des bilans, les coparticipations aux recettes fiscales de l'État, qui représentaient en 2013 90,0 % des recettes fiscales de la Région, ont baissé de 4,3 % entre 2011 et 2013. Cette baisse peut être attribuée à la diminution d'une partie des recettes liées à la TVA sur les importations (-39,5 %), compensée en partie seulement par l'augmentation de la coparticipation aux impôts publics et par l'attribution des recettes fiscales de certaines accises. Au cours des trois années, les coparticipations à la TVA, à l'Impôt sur le revenu et à l'Impôt sur les sociétés ont en effet augmenté respectivement de 2,1, 2,3 et 5,3 % par an ; la coparticipation aux impôts publics sur la production et sur les consommations a elle aussi augmenté dans la moyenne des trois années (8,3 %).

Les impôts propres à la Région présentent à eux seuls une augmentation de 3,0 % par an ; cette croissance est due en partie à la taxe additionnelle sur l'Impôt sur le revenu et l'IRAP (respectivement de 10,4 et 0,9 %), qui représente environ 18 et 62 % du total des impôts propres de l'Organisme, tandis que l'impôt de transcription, qui en constitue environ 3 %, a diminué de 9,9 %.

Les recettes fiscales des Communes ont été de 621 euros par habitant (384 euros dans la moyenne des RSS) et elles ont augmenté en moyenne de 21,0 % par an (11,5 % dans les RSS). Les principaux impôts relevant de la compétence des Communes comprennent également l'impôt sur la propriété immobilière et la taxe additionnelle communale sur l'Impôt sur le revenu ; ces recettes représentent respectivement 66,1 et 2,3 % du total et elles ont augmenté de 25,2 et de 3,2 % dans la moyenne de la période 2011-13. La dynamique au cours de ces trois années a également été influencée par les critères de comptabilisation de l'impôt sur les déchets, qui diffèrent en fonction du régime adopté (tarif ou taxe) et des modalités de gestion du service. En Vallée d'Aoste, la taxe pour la collecte et l'élimination des RSU, qui représente 22,0 % des recettes communales, a augmenté en moyenne de 11,9 % au cours de cette période.

*L'autonomie d'imposition.* – Les collectivités territoriales ont la faculté de modifier, à l'intérieur de marges données, les taux de certains impôts de leur compétence. L'autonomie d'imposition des Régions consiste essentiellement en la possibilité de modifier le taux de l'IRAP et de la taxe additionnelle sur l'Impôt sur le revenu.

*Le taux ordinaire de l'IRAP peut varier de 0,92 point de pourcentage à la hausse ou à la baisse par rapport au taux de base (soit 3,9 %), avec d'éventuelles différenciations suivant l'activité économique exercée par l'assujéti. Dans les Régions présentant d'importants déficits sanitaires, en cas d'administration judiciaire, on a prévu des augmentations automatiques des taux de l'IRAP jusqu'à 0,15 point au-delà du seuil maxi-*

*mum admis (soit jusqu'à 4,97 % pour le taux ordinaire si les objectifs de l'échéancier de paiement ne sont pas atteints).*

*Le taux de base de la taxe additionnelle sur l'Irpef, soit 1,23 %, peut-être rehaussé jusqu'à 1,1 (à 2,1 à partir de 2015 ; cf. le Décret législatif italien n° 68 du 6/5/2011). En cas de déficits sanitaires graves, les majorations peuvent accroître la taxe additionnelle de plus de 0,30 point au-delà du taux maximal.*

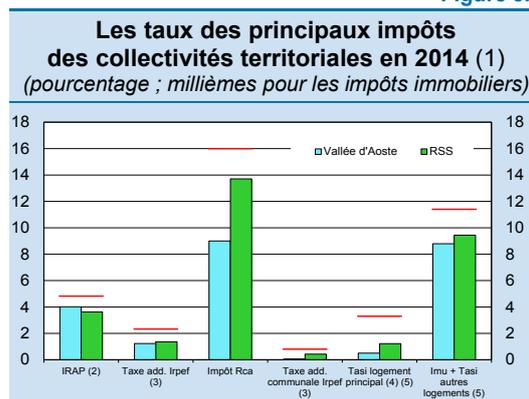
Dans la région, en 2014 le taux moyen de l'IRAP était de 4,0 %, restant inférieur au plafond maximum prévu par la loi nationale (fig. 5.1). Le taux moyen de la taxe additionnelle sur l'Irpef a été de 1,23 %, correspondant au taux de base prévu par la réglementation nationale.

L'autonomie d'imposition de la Région concerne également la faculté de modifier le taux de l'impôt de transcription et, depuis 2011, celle de l'impôt sur l'assurance Rc auto. Selon les informations disponibles, la Région a maintenu en 2014 le taux de base de l'impôt sur l'assurance Rc auto à 9,0 % (13,7 dans la moyenne des provinces des RSS) ; elle n'a pas majoré l'impôt de transcription.

Enfin, dans le cas des Communes, l'autonomie d'imposition se manifeste essentiellement par la faculté de modifier les taux des impôts immobiliers et ceux de la taxe additionnelle sur l'Irpef. En ce qui concerne le prélèvement immobilier, en 2014, les taux de la Tasi sur l'habitation principale non de luxe délibérés par les Communes de la Vallée d'Aoste ont été en moyenne inférieurs à ceux des RSS (0,50 contre 1,22 pour mille). De même, sur les logements à disposition et sur les immeubles à usage productif, les taux moyens (Imu plus Tasi) ont été inférieurs dans la région aux RSS (8,79 contre 9,44 pour mille) ; toutefois, par rapport à 2013, l'imposition sur ces catégories d'immeubles a augmenté. Dans le cas de la taxe additionnelle sur l'Irpef, le taux moyen appliqué par les Communes de la région est nettement inférieur à la moyenne des RSS (0,052 contre 0,424 %), également en raison du petit nombre de Collectivités qui appliquent l'impôt (5,4 % contre 49,4 dans les RSS).

*En 2014, le cadre des impôts immobiliers de la compétence des Communes a changé : ils comprennent la Tasi (impôt sur les services indivisibles), l'Imu (impôt municipal propre) et la Tari (taxe sur les déchets). La Tasi, introduite à partir de 2014, concerne tous les immeubles et pèse sur les propriétaires et sur les éventuels locataires (les Communes choisissent la part d'impôt à répartir entre ces derniers à raison d'un pourcentage compris entre 10 et 30 %). La base imposable est le revenu cadastral réévalué et le taux de base est de 1 pour mille ; il n'est prévu aucun système de déductions uniforme pour toutes les collectivités. Les Communes peuvent modifier le montant des prélèvements à condition que la somme du taux de la Tasi et de celui de l'Imu ne dépasse pas 6 pour mille pour les habitations principales et 10,6 pour les autres immeubles (cf. loi italienne n° 147 du 27 décembre 2013). D'autres contraintes relatives à l'année 2014 ont établi que : i) le*

Figure 5.1



Source : traitement des données des collectivités et du MEF.

(1) La ligne rouge indique les taux maximaux prévus par la loi pour chaque impôt local ; les taux de l'IRAP et de la taxe additionnelle régionale sur l'Irpef peuvent dépasser cette limite en cas de déficits sanitaires graves. – (2) Le taux de l'IRAP est calculé comme la moyenne des taux sectoriels, pondéré par le poids de chaque secteur sur la base imposable totale des particuliers émergeant des déclarations. – (3) Le taux des RSO et le taux régional, dans le cas des taxes additionnelles communales, sont des moyennes pondérées obtenues en calculant le taux appliqué par chaque collectivité pour la base imposable résultant des déclarations de revenus. Pour les Communes qui ont adopté des taux progressifs pour les classes de revenus, les valeurs moyennes sont des moyennes arithmétiques simples ; elles comprennent (avec un taux de 0) les Communes qui n'appliquent pas la taxe additionnelle. – (4) Le taux Tasi pour l'habitation principale ne comprend pas les taux appliqués aux habitations de luxe (cat. cadastrales A/1, A/8 et A/9). – (5) Le taux moyen régional est une moyenne des taux appliqués par chaque Commune pondéré pour la base imposable.

taux maximum de la Tasi sur les habitations principales ne peut pas dépasser 2,5 pour mille ; ii) les collectivités ont la faculté d'appliquer une ultérieure augmentation, de 0,8 pour mille (dans l'ensemble, c'est-à-dire en considérant le taux sur les habitations principales et celui sur les autres immeubles), à condition d'introduire des facilitations pour l'habitation principale (cf. loi italienne n°68 du 2 mai 2014, qui a converti le Décret-Loi italien n° 16 du 6/3/2014). La loi de stabilité a confirmé ces contraintes supplémentaires pour l'année 2015 (cf. loi italienne n° 190 du 23 décembre 2014). L'Imu est exclusivement appliquée sur les habitations principales de luxe et sur tous les autres types d'immeubles. La base imposable est le revenu cadastral réévalué ; le taux de base est de 7,6 millièmes, avec la faculté pour les Communes d'apporter des modifications à la hausse (ou à la baisse) jusqu'à 3 millièmes de plus. La troisième composante du prélèvement immobilier communal est la Tari, qui a elle aussi été introduite à compter de 2014 (à la place de la Tares) et elle concerne la gestion des déchets urbains. L'impôt est proportionnel à la surface de l'immeuble et il est déterminé par les Communes de manière à assurer la couverture intégrale des coûts du service de collecte et d'élimination des déchets urbains ; à l'avenir, les collectivités devront se munir de systèmes de mesure compatibles avec l'application d'un tarif ponctuel, reflétant la quantité effective de déchets conférés au service public. En ce qui concerne la taxe additionnelle sur l'Irpef, les pouvoirs reconnus aux Communes concernent la faculté d'instituer l'impôt et la manœuvrabilité des taux (jusqu'à concurrence de 0,8 %).

### **Le prélèvement fiscal local pour les ménages de la Vallée d'Aoste**

Ces dernières années, la fiscalité locale a été largement utilisée, générant une variabilité territoriale extrême du prélèvement. Les différences entre les régions italiennes peuvent être analysées à l'aide de figures type, c'est-à-dire en se référant à des ménages présentant les mêmes caractéristiques de composition et de capacité contributive sur tout le territoire national. L'analyse suivante identifie trois figures types : le ménage A, dont le profil est analogue à la moyenne italienne ; le ménage B et le ménage C, présentant des caractéristiques de capacité contributive respectivement supérieures et inférieures à la moyenne (pour une description des différentes figures types, cf. la section : *Notes méthodologiques*). Pour chaque figure familiale, on a calculé le prélèvement local en fonction du chef-lieu de province dans lequel elle réside ; la reconstruction tient compte des délibérations effectivement adoptées par les Collectivités (Région, Province et Commune chef-lieu).

En Vallée d'Aoste, la taxation locale était dans l'ensemble inférieure à la moyenne italienne et des RSS pour les trois types de ménage (tab. a43). Cet écart peut également être influencé par la disponibilité financière supérieure dont bénéficie la Région, à l'instar des autres RSS, en particulier en raison de la reconnaissance d'une coparticipation importante aux impôts d'État. L'autonomie d'imposition, associée aux principales ressources présentes sur l'ensemble du territoire, permet, à l'instar des autres conditions, une plus grande marge de manœuvre pour maintenir des taux relativement modérés (cf. le paragraphe : *Les recettes de nature fiscale*).

Dans la région, en particulier, le type de ménage A a encouru en 2014 une dépense moyenne de presque 1 270 euros pour la fiscalité locale (soit 2,9 % du revenu imposable). Ce montant est inférieur à la moyenne nationale et des RSS respectivement de 34,7 et de 25,7 % (fig. 5.2). Les taxes additionnelles sur le revenu ont représenté 659 euros, une valeur inférieure de presque un tiers par rapport aux zones de référence ; il en est de même pour les impôts liés au service d'élimination des déchets qui s'élèvent à 300 euros. Les impôts relatifs à la possession d'une automobile, s'élevant à environ 170 euros, indiquent une différence de presque 40 % par rapport à la moyenne italienne, essentiellement due à l'impôt sur l'assurance pour la re-

sponsabilité civile automobile, dont la base imposable est sensiblement inférieure en Vallée d'Aoste (le véhicule et le conducteur ayant les mêmes caractéristiques). L'impôt sur l'habitation principale s'élève à 141 euros, c'est-à-dire qu'il est inférieur respectivement de 52,7 et de 6,2 % à la moyenne italienne et des RSS. La différence est essentiellement due au prélèvement par base imposable (qui reflète les taux et les déductions délibérées) surtout inférieure à la moyenne nationale, de la part de la seule Collectivité examinée ici.

### La dette

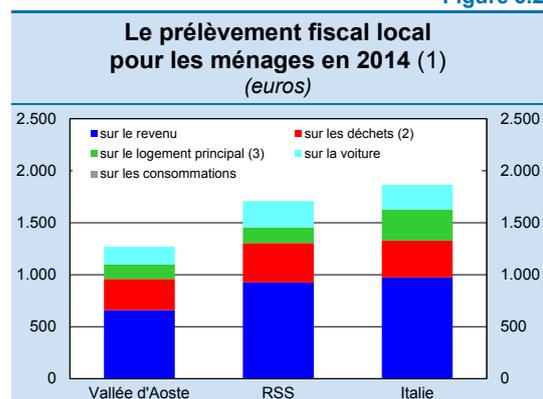
En 2013, la dernière année pour laquelle on dispose de la donnée sur le PIB régional élaboré par l'Istat selon le SEC 2010, la dette des Administrations locales de la région par rapport au PIB est inférieure à celle de l'année précédente, passant de 9,0 à 8,5 %, tout en restant supérieure à la moyenne nationale (6,6 %). Elle représentait 0,4 % de la dette des Administrations locales italiennes, qui peuvent contracter des emprunts et des prêts uniquement pour couvrir les frais d'investissement (cf. la section : *Notes méthodologiques*).

En 2014, la dette des Administrations locales de la Vallée d'Aoste, s'élevant à 350 millions d'euros, a diminué en termes nominaux de 12,7 % par rapport aux 12 mois précédents, dans une mesure supérieure à l'ensemble des RSS et à la dynamique nationale (respectivement de -8,0 et -8,7 % ; tab. a44). Parmi les principales composantes de l'endettement dans la région, le poids des titres émis à l'étranger a augmenté de 0,8 %, atteignant 67,6 % ; ce phénomène a été attesté par une baisse tout aussi importante de la part des financements octroyés par les banques italiennes et par la Caisse de dépôts et de prêts.

*La dette des Administrations locales, compatible avec les critères méthodologiques définis dans le règlement du Conseil de l'Union européenne n° 479/2009, est calculée en excluant les passifs financiers détenus par d'autres Administrations publiques (la dette consolidée). Elle ne comprend pas, par exemple, les prêts octroyés aux Administrations locales de la région par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dans le cadre des mesures concernant le paiement des dettes commerciales échues des Administrations publiques. Si l'on inclut les passifs financiers vers d'autres Administrations publiques (la dette non consolidée), la dette des Administrations locales de la région s'élèverait à la fin de l'année 2014 à 376 millions, marquant une baisse de 12,9 % par rapport à l'année précédente.*

Le 15 mars 2015, Fitch Ratings a confirmé pour la Région autonome Vallée d'Aoste le rating à long terme "A".

Figure 5.2



Source : traitement des données MEF, ACI, Ivass-Ministère du Développement Économique, Quattroruote, délibérations des collectivités. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les données se réfèrent au type de ménage A. Les montants correspondent à la moyenne des valeurs calculées pour la commune chef-lieu de province, pondérées pour la population résidente au 1er janvier 2014. On exclut la TVA sur l'impôt sur l'essence et sur le prélèvement relatif aux déchets (lorsqu'il est dû). – (2) On inclut la Tari. – (3) On inclut la Tasi.

# APPENDICE STATISTIQUE

## SOMMAIRE

### L'ÉCONOMIE RÉELLE

Tab.	a1	Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB
”	a2	Entreprises actives, inscrites et cessées
”	a3	Principaux produits agricoles en 2014
”	a4	Patrimoine zootechnique et principaux produits
”	a5	Indicateurs conjoncturels pour l'industrie
”	a6	Investissements, chiffre d'affaires et emploi dans les entreprises industrielles
”	a7	Commerce étranger cif-fob par secteur
”	a8	Commerce étranger cif-fob par zone géographique
”	a9	Valeur ajoutée du bâtiment
”	a10	Répartition des préposés dans les unités locales des entreprises par classe dimensionnelle
”	a11	Mouvement touristique par provenance
”	a12	Transits des véhicules dans la région
”	a13	Indicateurs économiques et financiers des entreprises
”	a14	Investissements fixes bruts
”	a15	Investissements fixes bruts par secteur propriétaire
”	a16	Investissements fixes bruts de l'industrie manufacturière par branche propriétaire
”	a16	Investissements fixes bruts des services par branche propriétaire
”	a18	Variation des investissements fixes bruts : analyse <i>shift and share</i>
”	a19	Investissements publics dans les infrastructures
”	a20	Composition des dépenses pour les ouvrages civils
”	a21	Emploi et forces de travail
”	a22	Heures autorisées de Caisse de compensation salariale ( <i>Cassa integrazione guadagni</i> )
”	a23	Revenu disponible équivalent et revenus individuels provenant du travail
”	a24	Rétributions des travailleurs salariés dans le secteur privé
”	a25	Indicateur de pauvreté et exclusion sociale d'Europe 2020 et ses composantes

### L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Tab.	a26	Prêts et créances irrécouvrables par secteur d'activité économique
”	a27	Prêts des banques et des sociétés financières aux entreprises par branche d'activité économique
”	a28	Qualité du crédit
”	a29	L'épargne financière
”	a30	Taux d'intérêt bancaires
”	a31	Structure du système financier
”	a32	Indicateurs d'endettement et de vulnérabilité financière
”	a33	Mobilité du crédit des entreprises
”	a34	Garanties sur les prêts aux entreprises

## LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

- Tab. a35 Dépenses publiques des Administrations locales à l'exclusion des dépenses pour les intérêts
- ” a36 Fonction publique des collectivités territoriales et du service sanitaire
  - ” a37 Dépenses publiques pour les investissements fixes
  - ” a38 Coûts du service sanitaire
  - ” a39 Nombre de lits en Vallée d'Aoste et en Italie en 2014
  - ” a40 Personnel salarié du Service sanitaire national en 2014
  - ” a41 Mobilité hospitalière de et vers la Vallée d'Aoste
  - ” a42 Recettes fiscales courantes des collectivités territoriales
  - ” a43 Prélèvement fiscal local pour les ménages résidant à Aoste
  - ” a44 La dette des Administrations locales

**Valeur ajoutée par secteur d'activité économique et PIB (1)**  
(millions d'euros et pourcentages)

SECTEURS ET POSTES	Valeurs absolues			Parts exprimées en % 2013	Var. % sur l'année précédente		Révision par rapport au SEC 95	
	2011	2012	2013		2012	2013	Valeurs SEC 95 année 2011	Révision %
Agriculture, sylviculture et pêche	56	58	59	1,4	3,8	1,2	46	21,0
Industrie et bâtiment	923	975	932	22,7	5,5	-4,4	832	11,0
<i>Industrie</i>	568	614	572	13,9	8,0	-6,9	392	44,8
<i>Bâtiment</i>	355	361	360	8,8	1,7	-0,3	440	-19,2
Services	3 158	3 051	3 114	75,9	-3,4	2,1	2 997	5,4
<i>Commerce (2)</i>	1 006	949	935	22,8	-5,7	-1,4	1 028	-2,1
<i>Activité financ. et assur. (3)</i>	1 057	1 044	1 115	27,2	-1,2	6,8	905	16,7
<i>Autres activités de services (4)</i>	1 095	1 058	1 063	25,9	-3,4	0,5	1 064	3,0
<b>Total valeur ajoutée</b>	<b>4 138</b>	<b>4 084</b>	<b>4 104</b>	<b>100,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>3 875</b>	<b>6,8</b>
<b>PIB</b>	<b>4 719</b>	<b>4 708</b>	<b>4 722</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>4 490</b>	<b>5,1</b>
<b>PIB par habitant (euros)</b>	<b>37 066</b>	<b>36 866</b>	<b>36 832</b>	<b>138,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,1</b>	<b>34 945</b>	<b>6,1</b>

Source : traitement des données Istat. Les comptes territoriaux ont fait récemment l'objet d'une révision à l'occasion du passage du Système européen des comptes de la version 1995 (SEC 95) à la version 2010 (SEC 2010). Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données aux prix courants. La part du PIB et du PIB par habitant est calculée sur une moyenne de 100. – (2) Comprend le commerce de gros et de détail, la réparation des véhicules et des motos ; les transports et l'emménagement ; les services d'hébergement et de restauration ; les services d'information et de communication. – (3) Comprend les activités financières et d'assurance ; les activités immobilières ; les activités professionnelles, scientifiques et techniques ; l'administration et les services de support. – (4) Comprend l'Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'instruction, la santé et l'assistance sociale ; les activités artistiques, les spectacles et le divertissement ; la réparation de biens pour la maison et d'autres services.

**Entreprises actives, inscrites et cessées (1)**  
(unités)

SECTEURS	2013			2014		
	Inscrites	Cessées	Actives en fin de période	Inscrites	Cessées	Actives en fin de période
Agriculture, sylviculture et pêche	59	288	1 508	51	79	1 489
Industrie	32	48	943	27	62	925
Bâtiment	146	191	2 701	111	169	2 579
Commerce	114	134	2 265	90	158	2 213
dont : <i>de détail</i>	68	90	1 539	61	97	1 515
Transports et emmagasinage	6	9	240	6	11	241
Services d'hébergement et de restauration	71	83	1 663	85	92	1 689
Finance et services pour les entreprises	113	90	1 784	86	110	1 752
dont : <i>activités immobilières</i>	24	20	598	7	33	560
Autres services et autre n.c.a.	37	36	753	42	42	756
Entreprises non classées	201	113	3	251	130	6
<b>Total</b>	<b>779</b>	<b>992</b>	<b>11 860</b>	<b>749</b>	<b>853</b>	<b>11 650</b>

Source : InfoCamere-Movimprese.

(1) Les cessations ne comprennent pas les cessations d'office.

Tableau a3

**Principaux produits agricoles en 2014 (1)**  
(quintaux, hectares et variations en pourcentage)

POSTES	Production	Surface cultivée	Var. % par rapport à l'année précédente	
			Production	Surface cultivée
Pommes	42 000	300	0,0	0,0
Raisin	20 500	450	-37,9	-2,0
Vin (2)	14 500	-	-37,2	-
Pommes de terre	30 000	150	20,0	0,0

Source : Istat et Région Vallée d'Aoste.  
(1) Données provisoires. – (2) Hectolitres.

Tableau a4

**Patrimoine zootechnique et principaux produits**  
(unités et variations en pourcentage)

PÉRIODES	Bovins	Ovins	Caprins	Lait	Fontine (1)
			<b>Troupeaux</b>		
2013	35 910	2 310	4 592	468 000	35 000
2014	34 954	2 422	4 914	461 000	34 500
			<b>Variations en % par rapport à l'année précédente</b>		
2013	1,0	1,0	-1,6	4,4	1,7
2014	-2,7	4,8	7,0	-1,5	-1,4

Source : Région Vallée d'Aoste.  
(1) Quintaux.

Tableau a5

**Indicateurs conjoncturels pour l'industrie**  
(pourcentages)

PÉRIODES	Taux d'utilisation des capacités de production	Commandes (1)		Production (1)
		Étranger	Total	
2012	61,5	-11,8	-9,8	-5,5
2013	59,9	-4,1	-19,9	-12,7
2014	58,9	-10,8	-10,0	-9,6
2013 – 1er trim.	59,5	0,0	-18,8	-29,4
2e trim.	64,6	0,0	-18,2	-8,3
3e trim.	62,1	7,1	-12,5	5,9
4e trim.	53,3	-23,5	-30,0	-19,0
2014 – 1er trim.	59,6	-10,0	-38,5	-28,6
2e trim.	60,4	6,7	5,9	0,0
3e trim.	57,5	-6,7	17,6	16,7
4e trim.	58,2	-33,3	-25,0	-26,7
2015 – 1er trim.	62,8	-14,3	-20,0	-12,5
2e trim.	....	25,0	11,8	0,0

Source : Traitement des données trimestrielles Confindustria Valle d'Aosta.

(1) Solde entre la part des réponses "à la hausse" et "à la baisse" fournies par les entreprises interrogées. Prévisions à trois mois.

Tableau a6

**Investissements, chiffre d'affaires et emploi dans les entreprises industrielles**  
(unités et variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)

POSTES	2012		2013		2014	
	N.bre entreprises	Var. %	N.bre entreprises	Var. %	N.bre entreprises	Var. %
Investissements (1)	23	6,0	22	2,8	23	0,0
Chiffre d'affaires (1)	23	-5,5	22	-0,6	23	-1,1
Emploi	23	-0,3	22	0,2	23	-0,5

Source : enquête de la Banca d'Italia auprès des entreprises de l'industrie et des services. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données aux prix courants.

**Commerce étranger cif-fob par secteur**  
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Exportations			Importations		
	2014	Variations		2014	Variations	
		2013	2014		2013	2014
Produits de l'agriculture, sylviculture et pêche	1,3	11,2	15,5	1,1	-57,3	-33,3
Produits de l'extraction des minéraux des carrières et des mines	0,6	11,4	31,0	2,4	-14,8	-45,3
Produits alimentaires, boissons et tabac	53,0	-13,0	-5,2	10,4	-13,8	-15,7
Produits textiles et de l'habillement	9,1	203,6	69,2	4,8	-3,6	15,4
Peaux, accessoires et chaussures	3,3	77,4	18,3	2,5	-15,1	29,2
Bois et produits en bois ; papier et imprimerie	4,5	-7,2	21,9	6,1	-9,6	-8,1
Coke et produits pétroliers raffinés	0,0	-	-	2,5	0,7	-24,7
Substances et produits chimiques	0,6	-42,2	-30,2	6,0	-23,1	-33,4
Articles pharmaceutiques, chimico-médicaux et botaniques	0,8	0,9	164,1	0,6	22,0	19,7
Caoutchouc, plastiques, minéraux non métallifères	22,0	1,2	16,9	18,6	21,9	16,3
Métaux de base et produits en métal	365,3	-3,8	7,7	89,5	-29,1	-2,1
Ordinateurs, appareils électroniques et optiques	6,5	-41,1	82,0	4,3	-38,4	-37,6
Appareils électriques	2,2	9,9	-47,6	7,3	-15,4	26,8
Machines et appareils n.c.a.	41,8	-15,5	18,5	21,0	-7,5	1,3
Moyens de transport	74,0	4,4	-6,3	4,0	15,0	9,5
Produits des autres activités manufacturières	17,1	0,3	-0,9	10,0	44,7	7,2
Énergie, traitement des déchets et assainissement	0,8	3,5	13,2	11,4	-8,6	-15,3
Produits des autres activités	5,0	2,6	11,2	0,6	-74,1	25,9
<b>Total</b>	<b>607,8</b>	<b>-3,8</b>	<b>6,1</b>	<b>202,9</b>	<b>-19,1</b>	<b>-4,0</b>

Source : Istat. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

**Commerce étranger cif-fob par zone géographique**  
(millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

PAYS ET RÉGIONS	Exportations			Importations		
	2014	Variations		2014	Variations	
		2013	2014		2013	2014
<b>Pays UE (1)</b>	<b>338,2</b>	<b>-1,0</b>	<b>4,2</b>	<b>121,6</b>	<b>-18,1</b>	<b>-24,0</b>
Zone de l'euro	256,8	1,1	-0,4	110,9	-5,8	-23,9
dont : France	120,0	-0,2	-8,4	25,7	-18,6	-15,8
Allemagne	96,4	6,4	8,3	30,5	-3,6	8,6
Espagne	14,6	1,5	-5,3	2,6	-6,2	-30,3
Autres pays UE	81,4	-8,3	21,8	10,6	-65,1	-25,3
dont : Pologne	22,1	7,4	39,5	2,0	-36,2	25,0
Royaume-Uni	22,5	-16,5	10,1	5,7	-74,5	-32,7
République tchèque	24,2	-11,3	18,0	1,8	75,3	-40,3
<b>Pays extra UE</b>	<b>269,7</b>	<b>-7,2</b>	<b>8,6</b>	<b>81,4</b>	<b>-21,9</b>	<b>58,1</b>
Autres pays de l'Europe centrale et orientale	9,4	-21,0	32,8	15,5	89,1	96,6
Autres pays européens	117,0	-1,6	1,8	5,6	-37,8	-23,0
dont : Suisse	113,2	-0,9	1,7	5,5	-21,3	-22,7
Amérique du Nord	35,3	-23,2	71,5	1,5	-6,9	13,9
dont : États-Unis	33,3	-26,1	80,7	0,8	38,9	2,8
Amérique centrale-méridionale	33,7	-26,5	10,5	32,5	-55,7	297,4
dont : Brésil	14,6	-13,4	-8,4	29,8	-57,1	508,1
Mexique	17,4	-20,1	24,6	..	-100,0	-
Asie	64,9	18,2	8,5	26,1	-11,0	12,4
dont : Chine	27,4	73,7	5,6	24,5	0,6	17,5
Japon	1,7	33,1	-13,2	0,1	16,8	-63,7
EDA (2)	29,7	-4,2	7,5	1,0	-40,6	-29,1
Autres pays extra-UE	9,4	-32,8	-39,4	0,2	-11,3	-94,7
<b>Total</b>	<b>607,8</b>	<b>-3,8</b>	<b>6,1</b>	<b>202,9</b>	<b>-19,1</b>	<b>-4,0</b>

Source : Istat. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Agrégat UE à 28. – (2) Économies dynamiques de l'Asie : Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taiwan, Thaïlande.

Tableau a9

Valeur ajoutée du bâtiment (pourcentages)			
POSTES	Vallée d'Aoste	Nord-ouest	Italie
Part en % 2013 (1)	8,8	5,4	5,2
Var. % 2001-07 (2)	3,7	1,6	2,0
Var. % 2007-2010 (2)	1,4	-3,2	-4,8
Var. % 2010-12 (2)	-1,9	-2,7	-5,1
Var. % 2012-13 (3)	-0,3	-5,9	-5,0

Source : traitement des données Istat, *Comptes territoriaux*, édition de novembre 2013 et de février 2015.

(1) Part en pourcentage sur le total de la valeur ajoutée aux prix courants selon le SEC 2010. – (2) Taux moyen annuel de croissance de la valeur ajoutée aux volumes chaînés, année de référence 2005 selon le SEC 95. - (3) Taux de variation annuelle de la valeur ajoutée aux prix courants selon le SEC 2010.

Tableau a10

Distribution des salariés dans les unités locales des entreprises par classe dimensionnelle (pourcentages)										
SECTEURS	2001					2011				
	1 salarié	de 1 à 9 salariés	de 10 à 49 salariés	de 50 à 249 salariés	250 salariés et plus	1 salarié	de 1 à 9 salariés	de 10 à 49 salariés	de 50 à 249 salariés	250 salariés et plus
<b>Vallée d'Aoste</b>										
Total bâtiment	14,9	45,9	29,1	10,1	0,0	24,9	45,9	25,8	3,4	0,0
dont : <i>construction de bâtiments</i>	9,3	46,8	30,6	13,3	0,0	16,8	48,8	26,4	8,0	0,0
<i>génie civil</i>	4,0	17,7	43,7	34,6	0,0	1,1	25,6	65,1	8,2	0,0
<i>travaux spécialisés</i>	24,9	48,7	24,7	1,7	0,0	33,8	48,4	17,8	0,0	0,0
<b>Nord-ouest</b>										
Total bâtiment	22,5	45,5	24,6	6,9	0,5	22,9	44,0	25,3	6,8	1,0
dont : <i>construction de bâtiments</i>	15,6	46,3	29,0	8,3	0,8	13,4	45,0	31,2	9,9	0,5
<i>génie civil</i>	7,9	21,3	41,1	29,7	0,0	1,5	12,4	47,3	34,4	4,4
<i>travaux spécialisés</i>	27,8	46,1	20,9	4,9	0,3	27,8	45,9	21,6	3,7	1,0
<b>Italie</b>										
Total bâtiment	20,3	45,7	26,3	7,1	0,6	20,7	46,4	25,0	6,5	1,4
dont : <i>construction de bâtiments</i>	15,1	46,8	29,1	8,1	0,9	13,7	49,2	28,4	7,1	1,6
<i>génie civil</i>	8,0	23,7	39,7	26,0	2,6	2,1	16,2	43,3	31,5	6,9
<i>travaux spécialisés</i>	25,6	46,1	22,9	5,1	0,3	25,5	48,0	21,8	4,0	0,7

Source : traitement des données Istat, *Recensement général de l'industrie et des services* 2001 et 2011.

Tableau a11

**Mouvement touristique par provenance (1)**  
(pourcentages et nombre moyen de jours)

POSTES	Arrivées			Présences			Séjour moyen	
	Parts 2014	Var. % par rapport à l'année précédente		Parts 2014	Var. % par rapport à l'année précédente		2013	2014
		2013	2014		2013	2014		
		Italie	61,8		-6,5	-3,1		
Étranger	38,2	2,0	9,5	40,5	-1,1	8,5	3,2	3,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>-3,7</b>	<b>1,4</b>	<b>100,0</b>	<b>-5,9</b>	<b>0,2</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>

Source : Région Vallée d'Aoste.

(1) Les données se réfèrent aux flux régionaux enregistrés dans les établissements hôteliers et extra-hôteliers.

Tableau a12

**Transits de véhicules dans la région**  
(nombre de passages en milliers et variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)

POSTES	Véhicules légers		Véhicules lourds		Total	
	2014	Var. %	2014	Var. %	2014	Var. %
	Tunnel du Mont-Blanc	1 270	0,6	571	0,9	1 842
Tunnel du Grand Saint-Bernard	582	4,8	80	-2,4	662	3,8
Barrières de péage SAV	13 484	-5,9	3 257	-3,2	16 741	-5,4
Barrières de péage RAV	298	-2,6	43	-10,1	341	-3,6
<b>Total</b>	<b>15 634</b>	<b>-4,9</b>	<b>3 952</b>	<b>-2,7</b>	<b>19 586</b>	<b>-4,5</b>

Source : Società Italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco, SISEX Spa, Società Autostrade Valdostane (SAV) et Raccordo autostradale Valle d'Aosta (RAV).

Tableau a13

**Indicateurs économiques et financiers des entreprises**  
(pourcentages)

POSTES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Marge brute opérationnelle / Valeur ajoutée	45,7	42,1	43,1	46,4	43,0	43,3	47,0
Marge brute opérationnelle / Actif	9,8	8,2	8,4	9,1	8,0	8,2	7,9
ROA (1)	6,2	5,5	5,4	6,8	6,2	5,8	5,5
ROE (2)	4,5	6,4	7,4	9,8	8,7	6,8	6,4
Charges financières / Marge brute opérationnelle	14,6	17,2	10,3	9,3	10,5	10,5	10,8
Leverage (3)	47,0	40,8	40,4	38,5	38,8	37,0	39,4
Leverage correct pour la liquidité (4)	42,9	34,7	32,7	32,3	34,4	31,5	32,4
Dettes financières / Chiffre d'affaires	33,2	28,4	34,7	31,1	28,8	26,5	34,3
Dettes bancaires / Dettes financières	59,2	66,0	60,0	62,9	65,0	69,3	55,3
Obligations / Dettes financières	1,3	1,1	1,4	0,8	1,4	1,0	2,0
Liquidité actuelle (5)	108,6	111,1	133,7	127,1	109,2	115,4	124,7
Liquidité immédiate (6)	84,6	88,8	107,1	99,0	83,8	90,5	103,2
Liquidité / Actif	5,1	5,9	7,3	6,0	4,2	4,9	6,6
Indice de gestion des recettes et des paiements (7)	11,9	11,6	17,0	15,6	15,2	13,2	11,5

Source : traitement des données Cerved Group. Échantillon ouvert de sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Rapport entre le bénéfice actuel avant les charges financières et le total de l'actif. – (2) Rapport entre le résultat net corrigé et les capitaux propres. – (3) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres. – (4) Rapport entre les dettes financières à l'exclusion de la liquidité et la somme des dettes financières à l'exclusion de la liquidité et des capitaux propres. – (5) Rapport entre l'actif actuel et le passif actuel. – (6) Rapport entre l'actif actuel, à l'exclusion des stocks et en-cours, et le passif actuel. – (7) Rapport entre la somme des créances commerciales et des réserves à l'exclusion des dettes commerciales, et le chiffre d'affaires.

Tableau a14

**Investissements fixes bruts (1)**  
(pourcentages)

SECTEURS	Vallée d'Aoste		Nord-ouest		Italie	
	2000-07	2007-2011	2000-07	2007-2011	2000-07	2007-2011
Agriculture, sylviculture et pêche	-8,0	-0,2	3,3	3,4	0,6	-3,1
Industrie extractive	-3,4	-5,0	20,1	34,6	6,5	-5,0
Industrie manufacturière	-4,6	3,5	0,0	-4,3	0,1	-5,1
Énergie	1,6	1,4	2,2	1,4	2,7	-6,2
Bâtiment	2,0	27,8	1,9	-9,2	1,8	-7,8
Services	4,1	-3,0	2,2	-4,4	2,4	-3,9
dont : <i>Activités immobilières</i>	5,3	10,3	3,0	-0,9	3,0	-3,9
<i>AA. PP.</i>	-2,4	2,8	1,4	-4,3	1,1	-1,9
<i>privés à l'exclusion de l'immobilier</i>	10,8	-17,0	1,9	-7,4	2,4	-4,6
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>-1,2</b>	<b>1,7</b>	<b>-3,9</b>	<b>1,9</b>	<b>-4,4</b>

Source : traitement des données Istat. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Taux de variation moyenne annuelle. Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2005. Les données sont basées sur le Système européen des comptes nationaux et régionaux SEC 95.

Tableau a15

**Investissements fixes bruts par secteur propriétaire (1)**  
(parts en pourcentage sur le total)

SECTEURS	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	2000	2007	2011	2000	2007	2011	2000	2007	2011
Agriculture, sylviculture et pêche	12,7	6,2	6,5	2,8	3,1	4,2	3,9	3,5	3,7
Industrie extractive	0,8	0,6	0,5	0,1	0,3	1,3	0,7	0,9	0,9
Industrie manufacturière	11,2	7,1	8,5	25,9	23,1	22,6	21,7	19,1	18,6
Énergie	4,7	4,6	5,1	3,1	3,2	3,9	3,6	3,8	3,5
Bâtiment	1,9	2,0	5,5	4,3	4,4	3,5	4,1	4,0	3,5
Services	68,6	79,6	74,0	63,6	65,9	64,5	66,1	68,6	69,8
dont : <i>Activités immobilières</i>	12,9	16,2	25,2	22,8	24,9	28,1	25,9	28,0	28,5
<i>AA. PP.</i>	34,6	25,5	30,0	8,8	8,6	8,5	10,3	9,7	10,8
<i>services privés à l'exclusion de l'immobilier</i>	21,1	37,8	18,8	32,1	32,4	27,9	29,8	30,9	30,6

Source : traitement des données Istat. Les données sont basées sur le Système européen des comptes nationaux et régionaux SEC 95. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les éventuelles réconciliations manquées doivent être attribuées à l'utilisation des valeurs aux volumes chaînés et à l'arrondissement des chiffres décimaux.

Tableau a16

**Investissements fixes bruts de l'industrie manufacturière par branche propriétaire (1)**  
(pourcentages)

SECTEURS	Vallée d'Aoste		Nord-ouest		Italie	
	2000-07	2007-2011	2000-07	2007-2011	2000-07	2007-2011
Industries alimentaires, des boissons et du tabac	-10,3	-3,1	3,8	-3,2	0,6	-0,4
Cokeries, raffineries, industries chimiques et pharmaceutiques	-3,3	29,4	0,2	3,9	1,9	-4,7
Industries textiles, confection d'articles d'habillement et d'articles en cuir et analogues	2,1	-3,8	-0,8	-9,4	-2,6	-7,3
Industrie du bois, du papier, de l'édition	-7,2	20,0	-3,9	0,3	-1,7	-2,0
Fabrication d'articles en caoutchouc et en plastique et autres produits dérivant du travail des minéraux non métallifères.	-0,7	-6,3	0,7	-8,5	0,2	-4,9
Fabrication d'ordinateurs, de produits électroniques et optiques, d'appareils électriques, de machines et d'appareils n.c.a.	-1,1	4,9	-0,3	-3,2	-0,6	-4,8
Activités métallurgiques ; fabrication de produits en métal, à l'exclusion des machines et des équipements	-4,2	3,7	0,9	-6,6	1,5	-6,6
Fabrication de moyens de transport	-4,4	18,9	-1,8	-8,2	-0,7	-9,5
Fabrication de meubles ; autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines d'appareils	1,3	5,8	-0,7	-8,3	-1,1	-7,1
<b>Total</b>	<b>-4,6</b>	<b>3,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-4,3</b>	<b>0,1</b>	<b>-5,1</b>

Source : traitement des données Istat. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Taux de variation moyenne annuelle. Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2005. Les données sont basées sur le Système européen des comptes nationaux et régionaux SEC 95.

Tableau a17

**Investissements fixes bruts des services par branche propriétaire (1)**  
(pourcentages)

SECTEURS	Vallée d'Aoste		Nord-ouest		Italie	
	2000-07	2007-2011	2000-07	2007-2011	2000-07	2007-2011
Activités immobilières	5,3	10,3	3,0	-0,9	3,0	-3,9
AA. PP.	-2,4	2,8	1,4	-4,3	1,1	-1,9
dont : administration publique et défense ; assurance sociale	-0,6	0,5	1,0	-4,6	1,4	-5,1
éducation	-12,4	16,4	-1,3	-0,6	-2,9	6,6
santé et assistance sociale	-23,7	50,9	3,3	-4,7	1,3	6,0
Services privés à l'exclusion de l'immobilier	10,8	-17,0	1,9	-7,4	2,4	-4,6
dont : commerce ; réparation de véhicules et de motos	-6,5	13,0	3,6	-7,7	2,4	-4,6
transports et emmagasinage	16,9	-42,6	2,5	-9,4	3,9	-4,0
services d'hébergement et de restauration	26,1	-28,7	-0,8	-8,4	2,6	-13,1
services d'information et de communication	9,6	16,7	-0,7	2,0	0,8	-0,4
activités financières et d'assurance	6,8	-6,5	1,6	-9,8	2,7	-9,3
activités professionnelles, scientifiques et techniques	3,0	-4,2	0,9	-7,9	1,1	-3,4
activités administratives et de support	-3,4	-5,8	5,4	-16,6	4,2	-6,2
activités artistiques, de spectacle et de divertissement	-12,6	26,6	-0,9	-2,6	-0,7	1,3
autres activités de services	-5,1	-6,4	0,0	-2,9	1,5	-3,1
<b>Total</b>	<b>4,1</b>	<b>-3,0</b>	<b>2,2</b>	<b>-4,4</b>	<b>2,4</b>	<b>-3,9</b>

Source : traitement des données Istat. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Taux de variation moyenne annuelle. Valeurs aux volumes chaînés, année de référence 2005. Les données sont basées sur le Système européen des comptes nationaux et régionaux SEC 95.

Tableau a18

**Variation des investissements fixes bruts : analyse shift and share (1)**  
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste		Nord-ouest	
	2000-07	2007-2011	2000-07	2007-2011
Composante structurelle	0,8	0,6	-0,7	-0,2
Composante locale	-0,8	11,1	-0,6	1,9
Différence totale (2) (3)	-0,0	11,7	-1,4	1,8

Source : traitement des données Istat. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Variations cumulées au cours des périodes considérées. Investissements fixes bruts aux volumes chaînés sur base 2005 (SEC 95). – (2) La variation totale pourrait ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondissements. – (3) Différence par rapport à la variation enregistrée en Italie

**Investissements publics dans les infrastructures**  
(pourcentages et euros ; moyennes de la période 2010-12)

POSTES	Vallée d'Aoste		Nord-ouest		Italie	
	% PIB	euros par habitant (1)	% PIB	euros par habitant (1)	% PIB	euros par habitant (1)
<b>Administrations publiques</b>						
Bâtiments (2)	4,7	1 642	0,6	179,6	0,8	198,4
Ouvrages civils	1,7	601	0,5	176,3	0,9	233,8
<b>Total</b>	<b>6,4</b>	<b>2 243</b>	<b>1,1</b>	<b>355,9</b>	<b>1,6</b>	<b>432,3</b>
<b>Autres collectivités et entreprises du Secteur public élargi (3)</b>						
Bâtiments (2)	0,5	163	0,1	32,8	0,1	32,3
Ouvrages civils	1,2	419	0,6	203,9	0,7	196,1
<b>Total</b>	<b>1,7</b>	<b>582</b>	<b>0,7</b>	<b>236,7</b>	<b>0,9</b>	<b>228,4</b>
<b>Total</b>						
Bâtiments (2)	5,1	1 805,1	0,7	212,4	0,9	230,7
Ouvrages civils	2,9	1 019,8	1,2	380,2	1,6	429,9
<b>Total</b>	<b>8,0</b>	<b>2 824,9</b>	<b>1,8</b>	<b>592,6</b>	<b>2,5</b>	<b>660,6</b>

Source : élaborations réalisées à partir des *Comptes publics territoriaux*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Valeurs courantes. – (2) Résidentiels et non résidentiels. – (3) Sujets, différents des Administrations publiques, produisant des services d'utilité publique, en opérant au niveau central et au niveau local, sous le contrôle public (direct ou indirect) de la gestion et/ou moyennant une intervention publique au niveau du financement.

**Composition des dépenses pour les ouvrages civils**  
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	2000-04	2005-09	2010-12	2000-04	2005-09	2010-12	2000-04	2005-09	2010-12
	<b>Administrations publiques</b>								
Infrastructures de transport	59,2	56,8	57,0	63,1	68,6	72,8	62,2	65,4	67,1
Conduites, lignes de communication et électriques	4,7	0,4	1,7	10,7	7,3	5,4	9,4	7,0	5,7
Autres ouvrages civils	36,0	42,9	41,3	26,2	24,1	21,8	28,5	27,6	27,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	<b>Autres collectivités et entreprises du Secteur public élargi (2)</b>								
Infrastructures de transport	83,5	73,8	68,8	83,5	59,7	50,2	50,6	55,4	44,7
Conduites, lignes de communication et électriques	16,5	26,2	31,2	16,5	37,8	48,9	47,0	42,7	53,5
Autres ouvrages civils	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	1,0	2,3	1,9	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	<b>Total</b>								
Infrastructures de transport	71,7	66,8	60,6	71,7	63,9	60,6	56,4	60,8	56,8
Conduites, lignes de communication et électriques	9,3	14,7	15,6	9,3	23,5	28,7	28,5	23,3	27,5
Autres ouvrages civils	19,0	18,5	23,8	19,0	12,6	10,7	15,2	15,9	15,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : élaborations réalisées à partir des *Comptes publics territoriaux*. Cf. la section *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Valeurs moyennes annuelles. – (2) Sujets, différents des Administrations publiques, produisant des services d'utilité publique, en opérant au niveau central et au niveau local, sous le contrôle public (direct ou indirect) de la gestion et/ou moyennant une intervention publique au niveau du financement.

**Emploi et forces de travail**  
(Variations en pourcentage sur la période correspondante et pourcentages)

PÉRIODES	Salariés						À la recherche d'un emploi	Forces de travail	Taux d'emploi (1) (2)	Taux de chômage (1)	Taux d'activité (1) (2)
	Agriculture	Industrie	Bâtiment	Services		Total					
					dont : com., hôt. et restaur.						
2012	4,7	7,8	-3,0	-2,5	-3,3	-1,3	36,3	0,7	66,3	7,1	71,5
2013	-6,9	-4,8	-5,6	0,2	-7,7	-1,3	16,1	-0,1	65,6	8,3	71,6
2014	-8,8	18,5	-9,5	0,4	2,9	0,8	9,7	1,6	66,2	8,9	72,8
2013 – 1er trim.	8,8	-6,5	-19,2	2,0	-6,8	-1,1	26,4	0,8	64,4	9,1	70,9
2e trim.	-5,1	-10,8	-6,8	2,6	-2,7	-0,3	10,9	0,5	65,0	7,4	70,3
3e trim.	1,6	-5,9	0,1	-2,9	-11,7	-2,7	22,9	-1,1	66,4	7,9	72,3
4e trim.	-28,0	3,6	3,5	-0,8	-9,1	-1,0	6,0	-0,5	66,6	8,6	73,0
2014 – 1er trim.	-24,5	26,4	-2,9	1,1	1,1	2,4	2,8	2,4	65,7	9,1	72,4
2e trim.	4,1	40,4	-12,0	-0,3	0,1	2,3	9,1	2,8	66,5	7,9	72,3
3e trim.	-1,3	18,5	-7,9	-0,8	1,4	0,3	7,4	0,9	66,9	8,5	73,2
4e trim.	-16,1	-6,2	-13,8	1,7	9,0	-1,5	19,4	0,2	65,5	10,2	73,1

Source : Istat, *Enquête sur les forces du travail*. D'éventuelles différences par rapport aux éditions précédentes du présent rapport sont dues à des révisions des séries chronologiques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Pourcentages. – (2) Se réfère à la population entre 15 et 64 ans.

**Heures autorisées de Caisse de compensation salariale (Cassa integrazione guadagni)**  
(milliers d'heures et variations en pourcentage sur la période correspondante)

SECTEURS	Régime ordinaire			Régime extraordinaire et par dérogation			Total		
	2014	Variations		2014	Variations		2014	Variations	
		2013	2014		2013	2014		2013	2014
Agriculture	1	45,9	28,2	0	-	-	1	45,9	28,2
Industrie	204	36,7	-23,5	341	-48,9	45,3	545	-23,4	8,7
<i>Extractives</i>	0	-	-	4	::	309,2	4	::	309,2
<i>Bois</i>	5	-29,4	160,9	2	40,7	23,0	7	-8,2	97,0
<i>Alimentaires</i>	13	38,1	4,2	23	15,5	776,3	35	33,5	141,3
<i>Métallurgiques</i>	20	-51,7	-38,4	0	364,6	-100,0	20	86,4	-89,3
<i>Mécaniques</i>	96	158,9	-32,6	277	-75,2	343,5	374	-33,3	82,0
<i>Textiles</i>	0	-	-	0	-	-	0	-	-
<i>Habillement</i>	0	-	-	0	-80,5	::	0	-80,5	::
<i>Chimique, pétrochimique, caoutchouc et plastique</i>	5	38,3	-56,9	0	::	-	5	-92,8	-56,9
<i>Peaux, cuirs et chaussures</i>	0	-	-	0	-	-	0	-	-
<i>Travail des minéraux non métallifères</i>	15	63,7	-20,4	9	-	::	24	63,7	28,2
<i>Papier, imprimerie et édition</i>	29	60,7	9,0	0	-90,8	::	29	46,4	8,4
<i>Montage d'installations pour le bâtiment</i>	21	-15,5	6,9	24	-1,7	221,5	45	-12,1	66,8
<i>Énergie électrique et gaz</i>	0	-	-	0	-	-	0	-	-
<i>Divers</i>	0	::	-	2	-54,3	80,0	2	-58,4	80,0
Bâtiment	473	4,5	-5,2	54	818,2	243,7	527	7,4	2,4
Transports et communications	2	-63,9	-72,6	61	88,5	144,9	63	0,9	100,2
Culture du tabac	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Commerce, services et secteurs divers	0	-	-	80	113,2	-6,1	80	113,2	-6,1
<b>Total</b>	680	11,9	-12,0	536	-29,9	48,8	1 217	-6,0	7,3
dont : <i>artisanat</i> (1)	143	-4,1	-3,4	50	53,4	86,3	193	1,8	10,4

Source : INPS. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les interventions ordinaires comprennent uniquement l'artisanat du bâtiment et les tailleurs de pierre ; le total comprend également l'artisanat industriel, des transports et des services.

**Revenu disponible équivalent et revenus individuels provenant du travail (1)**  
(euros et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	2007	2012	Var. %	2007	2012	Var. %	2007	2012	Var. %
<b>Revenu disponible équivalent (2)</b>	<b>21 845</b>	<b>20 998</b>	<b>-3,9</b>	<b>21 564</b>	<b>20 895</b>	<b>-3,1</b>	<b>19 534</b>	<b>18 156</b>	<b>-7,1</b>
					<b>Source</b>				
Provenant du travail	13 738	12 374	-9,9	13 623	12 847	-5,7	12 176	10 829	-11,1
Provenant de transferts	7 294	8 156	11,8	7 276	7 265	-0,2	6 820	6 780	-0,6
					<b>Quintile</b>				
1er	9 945	8 617	-13,4	8 551	7 999	-6,5	7 117	6 180	-13,2
2e	15 184	14 474	-4,7	14 465	13 868	-4,1	12 712	11 683	-8,1
3e	19 726	18 485	-6,3	19 063	18 198	-4,5	17 132	15 863	-7,4
4e	24 511	23 256	-5,1	24 467	23 582	-3,6	22 530	20 841	-7,5
5e	40 168	40 372	0,5	41 315	40 876	-1,1	38 185	36 217	-5,2
<b>Rapport 5e/1e quintile</b>	<b>4,0</b>	<b>4,7</b>	<b>::</b>	<b>4,8</b>	<b>5,1</b>	<b>::</b>	<b>5,4</b>	<b>5,9</b>	<b>::</b>
<b>Revenus individuels provenant du travail</b>	<b>21 997</b>	<b>21 468</b>	<b>-2,4</b>	<b>22 103</b>	<b>21 060</b>	<b>-4,7</b>	<b>20 933</b>	<b>19 099</b>	<b>-8,8</b>

Source : traitement des données Eu-Silc. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les revenus et les variations sont exprimés en prix constants 2012. – (2) Comprend également les revenus dérivant du capital et de sources résiduelles.

**Rétributions des travailleurs salariés dans le secteur privé (1)**  
(variations en pourcentage, période 2009-2013)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	Rétributions par habitant	Rétribution hebdomadaire (2)	Semaines travaillées (2)	Rétributions par habitant	Rétribution hebdomadaire (2)	Semaines travaillées (2)	Rétributions par habitant	Rétribution hebdomadaire (2)	Semaines travaillées (2)
<b>Classes d'âge</b>									
Jusqu'à 24 ans	-6,0	-3,1	-3,0	-12,0	-2,5	-9,7	-12,1	-1,5	-10,8
25-34 ans	-6,9	-3,6	-3,4	-6,4	-2,6	-3,9	-7,7	-2,3	-5,6
35-44 ans	-5,2	-4,6	-0,7	-3,8	-2,5	-1,4	-5,0	-2,3	-2,7
45-54 ans	-6,4	-5,6	-0,9	-4,1	-2,3	-1,8	-5,5	-2,5	-3,1
55 ans et plus	-0,6	-5,1	4,7	-1,9	-3,5	1,7	-2,7	-3,0	0,3
<b>Sexe</b>									
Hommes	-1,6	-1,8	0,2	-1,3	0,2	-1,5	-2,3	0,2	-2,5
Femmes	0,5	-1,2	1,7	-0,8	0,8	-1,6	-2,1	0,7	-2,8
<b>Secteur</b>									
Industrie	6,6	3,3	3,2	4,4	4,1	0,2	3,5	4,2	-0,6
Bâtiment	-0,1	0,3	-0,4	-1,8	0,4	-2,2	-4,0	-0,4	-3,6
Services	-3,2	-4,3	1,1	-4,4	-2,6	-1,9	-5,5	-2,4	-3,2
dont : commerce	2,0	0,7	1,3	-0,6	0,8	-1,4	-2,3	1,0	-3,3
<i>hôtels et restaurants</i>	-0,8	-3,8	3,2	-5,3	-2,7	-2,7	-5,8	-1,5	-4,3
<i>transports et communications</i>	-2,5	-2,8	0,3	-4,3	-3,3	-1,1	-6,0	-4,2	-1,8
<i>activités financières act. imm. et services pour les entreprises</i>	-5,0	-5,5	0,5	-3,7	-3,6	-0,1	-4,7	-4,7	0,0
<i>éducation</i>	-10,7	-9,4	-1,4	-7,9	-1,1	-6,9	-10,6	-1,0	-9,7
<i>santé et assistance sociale</i>	5,8	0,3	5,4	-4,9	-4,3	-0,6	-5,4	-3,9	-1,5
<i>autres services</i>	-12,1	-10,3	-2,0	-2,4	-2,0	-0,4	-4,6	-2,0	-2,6
<b>Type de contrat</b>									
À durée indéterminée	0,6	-1,6	2,3	0,0	0,5	-0,5	-0,8	0,5	-1,3
À durée déterminée	-7,8	-1,1	-6,8	-8,0	-2,0	-6,2	-9,5	-1,7	-7,9
Saisonnier	-0,5	-7,7	7,8	-15,0	-4,3	-11,2	-5,2	-0,5	-4,8
<b>Type d'horaire</b>									
Temps complet	1,8	-1,1	2,9	1,2	1,3	0,0	1,4	1,5	-0,1
Temps partiel	3,0	-0,1	3,2	-0,1	-0,6	0,5	-1,8	-0,6	-1,2
<b>Qualification</b>									
Ouvriers et apprentis	-0,6	-0,8	0,2	-1,3	1,2	-2,5	-3,5	0,6	-4,1
Employés	-3,7	-4,3	0,6	-2,6	-1,5	-1,1	-3,0	-1,4	-1,6
Cadres et autres qualifications	-10,0	-8,1	-2,1	-4,7	-3,9	-0,8	-5,1	-4,3	-0,9
Dirigeants	-2,8	-2,6	-0,2	-1,8	-2,4	0,7	-1,2	-2,0	0,8
<b>Total (3)</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,6</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,3</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,6</b>	<b>0,2</b>	<b>-2,8</b>

Source : traitement des données INPS. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Secteur privé non agricole. – (2) Semaines travaillées équivalentes à plein temps. – (3) La dynamique des rétributions globales est également influencée par la variation de la composition des salariés pour les différentes classifications.

Tableau a25

**Indicateur de pauvreté et exclusion sociale d'Europe 2020 et ses composantes**  
(en pourcentage de la population)

POSTES	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Vallée d'Aoste	12,2	13,0	13,0	14,1	13,5	19,2
Nord-ouest	15,4	15,6	15,6	16,1	20,1	18,0
Italie	25,3	24,7	24,5	28,2	29,9	28,4
UE (15 pays)	21,7	21,4	21,8	22,6	23,1	23,1
<b>En danger de pauvreté</b>						
Vallée d'Aoste	9,7	9,9	9,9	8,8	7,9	7,5
Nord-ouest	10,7	10,1	10,1	11,1	10,7	10,1
Italie	18,7	18,4	18,2	19,6	19,4	19,1
UE (15 pays)	16,4	16,2	16,3	16,6	16,6	16,4
<b>Dans une situation de grave dénuement matériel</b>						
Vallée d'Aoste	1,6	1,5	1,5	2,2	6,5	10,3
Nord-ouest	3,2	4,4	4,4	3,8	10,2	8,0
Italie	7,5	7,0	6,9	11,2	14,5	12,4
UE (15 pays)	5,4	5,1	5,3	6,2	7,3	7,3
<b>Dans des ménages à très faible intensité de travail (1)</b>						
Vallée d'Aoste	3,4	4,0	4,0	8,4	7,4	9,8
Nord-ouest	6,2	6,2	6,2	7,5	5,8	6,5
Italie	9,8	8,8	10,2	10,4	10,4	11,1
UE (15 pays)	9,4	9,6	10,8	11,0	11,0	11,5

Source : traitement des données Eu-Silc. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.  
(1) En pourcentage de la population de moins de 60 ans.

Tableau a26

**Prêts et créances irrécouvrables des banques par secteur d'activité économique (1)**  
(valeurs de fin de période en millions d'euros)

SECTEURS	Prêts (2)			Créances irrécouvrables		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Administrations publiques	150	150	127	-	-	-
Secteur privé	2 595	2 597	2 675	134	145	178
Sociétés financières et d'assurance	91	205	263	..	..	22
Entreprises	1 725	1 618	1 624	113	123	133
Moyennes et grandes entreprises	1 262	1 163	1 180	87	86	103
Petites entreprises (3)	463	454	444	26	36	30
dont : ménages producteurs (4)	232	224	224	12	12	15
Particuliers	768	765	778	20	22	23
<b>Total</b>	<b>2 745</b>	<b>2 748</b>	<b>2 801</b>	<b>134</b>	<b>145</b>	<b>178</b>

Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Le total comprend également les institutions sans but lucratif au service des familles et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. Les données de la Caisse de dépôts et de prêts sont inclus. - (2) Les données comprennent les opérations de mise en pension et les créances irrécouvrables. - (3) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. - (4) Sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles jusqu'à 5 salariés.

**Prêts des banques et des sociétés financières aux entreprises par branche d'activité économique (1)**  
(valeurs de fin de période en millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

BRANCHES	2014	Variations	
		2013	2014
Agriculture, sylviculture et pêche	55	-2,1	0,1
Extraction des minéraux des carrières et des mines	5	-10,1	-0,1
Activités manufacturières	278	-15,1	2,4
<i>Industries alimentaires, des boissons et du tabac</i>	56	-15,0	3,7
<i>Industries textiles, habillement et articles en cuir</i>	2	30,0	-5,2
<i>Industrie du bois et de l'ameublement</i>	17	-5,2	-4,5
<i>Fabrication de papier et imprimerie</i>	8	28,4	-2,8
<i>Fabrication de produits raffinés du pétrole, de produits chimiques et pharmaceutiques</i>	2	-21,9	-21,6
<i>Fabrication d'articles en caoutchouc et en plastique</i>	4	-7,3	-3,2
<i>Métallurgie, fabrication de produits en métal et travail des minéraux non métallifères</i>	157	-19,6	6,7
<i>Fabrication de produits électroniques, d'appareils électriques et non électriques</i>	15	0,1	-15,6
<i>Fabrication de machines</i>	10	-12,5	-7,3
<i>Fabrication de véhicules et d'autres moyens de transport</i>	1	4,5	-4,9
<i>Autres activités manufacturières</i>	6	-3,6	-1,7
Fourniture d'énergie électrique, de gaz, d'eau, réseau d'égouts, activité de gestion des déchets et d'assainissement	394	-4,1	-1,6
Bâtiments	395	-2,7	-3,7
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et de motos	190	-12,6	2,0
Transport et emmagasinage	71	-18,8	-29,6
Activité des services d'hébergement et de restauration	274	-1,2	4,2
Services d'information et de communication	9	-16,1	-49,3
Activités immobilières	144	2,7	3,7
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	31	-6,5	-2,0
Location, agences de voyages, services de support pour les entreprises	70	2,3	-2,4
Autres activités tertiaires	96	10,5	-26,7
<b>Total</b>	<b>2 015</b>	<b>-6,2</b>	<b>-3,4</b>

Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux banques, aux sociétés financières et aux sociétés véhicules de titrisation. Les données comprennent les créances irrécouvrables. Le total comprend les activités économiques non classées ou non classables.

**Qualité du crédit (1)**  
(pourcentages)

PÉRIODES	Sociétés financières et d'assurance	Entreprises					Particuliers	Total (3)
		dont :			dont : petites entre- prises (2)			
		activités manufacturières	bâtiment	services				
<b>Nouvelles créances irrécouvrables (4)</b>								
Déc. 2013	0,0	1,9	3,6	2,7	1,9	1,2	1,1	1,5
Mars 2014	0,0	2,1	4,0	3,4	2,0	1,8	1,0	1,7
Juin 2014	0,1	1,9	4,0	2,6	2,0	1,3	1,1	1,6
Sept. 2014	0,1	1,7	3,9	1,0	2,3	1,4	0,8	1,4
Déc. 2014	0,1	1,2	0,9	1,2	1,2	1,7	0,8	1,0
Mars 2015 (5)	0,1	1,3	0,4	1,9	1,5	1,8	0,9	1,1
<b>Autres créances non performantes (a) (6)</b>								
Déc. 2013	0,0	7,7	21,3	7,3	7,2	6,8	2,2	5,5
Mars 2014	0,0	8,6	25,6	6,1	7,9	6,9	2,2	6,1
Juin 2014	0,0	8,3	25,1	7,1	7,0	7,1	2,1	5,9
Sept. 2014	0,0	9,3	31,2	7,9	6,8	7,1	2,5	6,6
Déc. 2014	0,0	9,9	31,7	9,1	7,6	8,5	2,7	6,9
<b>Créances irrécouvrables sur les crédits totaux (b) (6)</b>								
Déc. 2013	21,3	8,4	13,5	12,7	9,0	5,9	3,7	7,7
Déc. 2014	19,2	9,7	15,1	14,5	10,1	6,9	3,9	8,5
<b>Créances douteuses sur les crédits totaux (a+b) (6) (7)</b>								
Déc. 2013	21,4	16,2	34,7	20,0	16,2	12,8	5,9	13,2
Déc. 2014	19,2	19,6	46,8	23,6	17,7	15,3	6,6	15,4

Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant aux banques, aux sociétés financières et aux sociétés véhicules de titrisation. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Comprend également les Administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (4) Expositions transformées en créances irrécouvrables par rapport aux prêts qui sont performantes au début de la période. Les valeurs sont calculées comme les moyennes des quatre trimestres se terminant dans le trimestre de référence. – (5) Données provisoires. – (6) Le dénominateur du rapport comprend les créances irrécouvrables. – (7) Les créances douteuses comprennent des positions irrécouvrables, sous surveillance, restructurées et échoués.

## L'épargne financière (1)

(valeurs de fin de période en millions d'euros et variations en pourcentage sur la période correspondante)

POSTES	Particuliers			Entreprises			Total entreprises et particuliers		
	2014	Variations		2014	Variations		2014	Variations	
		2013	2014		2013	2014		2013	2014
<b>Dépôts</b>	<b>2 232</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>930</b>	<b>19,5</b>	<b>27,8</b>	<b>3 162</b>	<b>3,7</b>	<b>7,2</b>
dont : <i>comptes courants</i>	1 161	0,3	6,2	823	17,8	30,5	1 984	6,1	15,1
<i>dépôts d'épargne (2)</i>	1 064	-0,8	-5,0	75	20,9	25,4	1 139	0,1	-3,5
<i>mises en pension</i>	7	-49,4	-14,3	33	56,0	-12,9	39	15,3	-13,1
<b>titres en dépôt (3)</b>	<b>2 013</b>	<b>0,3</b>	<b>-1,4</b>	<b>210</b>	<b>0,7</b>	<b>-6,7</b>	<b>2 223</b>	<b>0,3</b>	<b>-1,9</b>
dont : <i>titres publics italiens</i>	391	-2,2	-3,4	104	30,8	17,8	495	2,4	0,4
<i>oblig. bancaires italiennes</i>	579	-6,4	-21,6	41	-12,2	-28,3	620	-6,8	-22,1
<i>autres obligations</i>	142	-23,2	-7,2	17	-31,0	-55,2	159	-24,9	-16,8
<i>actions</i>	114	9,0	-0,1	6	-8,9	1,6	121	7,9	..
<i>parts d'OICR (4)</i>	786	19,3	24,8	41	22,4	16,9	827	19,4	24,4

Source : rapport de surveillance. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les dépôts et les titres de dépôt constituent les principales composantes de l'épargne financière ; les variations sont correctes pour tenir compte des reclassifications. – (2) Dépôts à durée préétablie ou remboursables avec préavis. – (3) Titres de dépôt simple et administré évalués au *fair value*. Les données relatives aux obligations (au *fair value*) sont des informations sur les titres de tiers en dépôt. – (4) Organismes d'investissement collectif de l'épargne. Les sommes déposées par la clientèle en l'absence d'un contrat de dépôt explicite sont exclues.

**Taux d'intérêt bancaire (1)**  
(pourcentages)

POSTES	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Mars 2015 (2)
			<b>Taux actifs (3)</b>	
Prêts à court terme (4)	6,18	6,13	5,29	5,35
dont : moyennes et grandes entreprises	5,69	6,06	5,71	5,83
petites entreprises (5)	8,41	8,65	8,90	8,86
total entreprises	6,20	6,56	6,30	6,42
dont : activités manufacturières	4,35	4,99	4,14	4,17
bâtiment	8,09	7,90	7,83	7,97
services	5,79	6,05	6,41	6,57
Prêts à moyen et à long terme (6)	5,58	4,88	3,60	3,94
dont : Ménages consommateurs pour l'achat de logements	3,93	3,92	3,10	2,81
entreprises	6,50	5,89	3,90	4,25
			<b>Taux passifs</b>	
Comptes courants libres (7)	0,70	0,53	0,40	0,34

Source : Banca d'Italia, *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi*. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données concernant les opérations en euros. Les totaux comprennent également les Administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les entreprises, les ménages consommateurs, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités ne pouvant pas être classées ou non classées. – (2) Données provisoires. – (3) Taux effectifs se référant aux financements de trésorerie octroyés en faveur de la clientèle ordinaire signalée à la Centrale des risques au cours du dernier mois du trimestre de référence. Les informations sur les taux actifs sont relevées de façon distincte pour chaque client : le relevé concerne les financements de trésorerie accordés à la clientèle ordinaire relatifs à chaque nom pour lequel, à la fin du trimestre de référence, la somme de l'octroyé et de l'utilisé est signalé à la Centrale des risques est égale ou supérieure à 75 000 euros. – (4) Données se référant aux risques pour le remboursement automatique et aux risques pour les produits révocables. – (5) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (6) Taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) relatif aux opérations non facilitées ouvertes durant le trimestre et ayant une durée supérieure à un an. – (7) Les taux passifs (comprenant la retenue fiscale) se réfèrent aux opérations de dépôt sur compte courant appartenant à une clientèle ordinaire, en cours à la fin du trimestre concerné par le relevé. Ils comprennent également les comptes courants avec des chèques certifiés par la banque.

**Structure du système financier**  
(données en fin de période; unités)

POSTES	2004	2009	2013	2014
Banques présentes avec leurs propres guichets	16	15	15	15
dont : <i>ayant leur siège dans la région</i>	2	1	1	1
<i>banques spa (1)</i>	-	-	-	-
<i>banques populaires</i>	-	-	-	-
<i>banque de crédit coopératif</i>	2	1	1	1
<i>filiales de banques étrangères</i>	-	-	-	-
Guichets opérationnels	96	96	99	95
dont : <i>de banques ayant leur siège dans la région</i>	19	19	21	22
Communes desservies par des banques	36	35	34	30
Nombre de comptes de financement par guichet bancaire	461	403	495	516
Nombre de comptes de dépôt par guichet bancaire	1 163	1 179	1 264	1 383
PDV (2)	3 611	5 234	4 796	5 499
ATM	114	144	135	130
Sociétés financières inscrites sur la liste d'après l'art. 107 du Texte unique bancaire	1	2	4	4

Source : Base des Données Statistique et des archives des données personnelles des intermédiaires. Cf. la section : Notes méthodologiques.

(1) Les instituts centraux de catégorie et de refinancement sont compris. – (2) Le nombre d PDV comprend les PDV bancaires, depuis 2004 les signalements des sociétés financières, depuis 2011 ceux des instituts de paiement et depuis 2013 ceux des Imel.

Tableau a32

**Indicateurs d'endettement et de vulnérabilité financière (1)**  
(pourcentages et milliers d'euros)

POSTES	Vallée d'Aoste			Nord-ouest			Italie		
	2007	2012	2013	2007	2012	2013	2007	2012	2013
Nombre de ménages endettés	26,2	29,4	32,7	26,9	26,5	26,3	25,4	25,3	25,5
Nombre de ménages avec un emprunt	18,2	18,7	22,4	16,4	16,1	17,0	13,1	13,8	14,8
Nombre de ménages avec un crédit à la consommation	12,3	19,0	19,1	14,2	14,7	13,1	15,9	15,4	14,6
Nombre de ménages avec un emprunt et un crédit à la consommation	4,3	8,3	8,9	3,6	4,3	3,8	3,6	3,9	3,9
Durée résiduelle de l'emprunt (nombre d'années) (2)	15,0	12,0	14,0	13,0	14,0	13,0	11,0	14,0	13,0
Versement emprunt/revenu ( <i>Debt Service Ratio</i> ) (3)	11,2	11,4	14,2	19,7	19,5	19,2	19,6	20,6	20,6
Emprunt résiduel sur le revenu (4)	1,3	0,9	1,4	1,7	2,0	1,8	1,6	2,1	2,0
Nombre de ménages vulnérables en raison d'un emprunt (5)	1,1	1,0	1,7	1,9	2,0	1,8	1,4	2,0	2,1
Montant de la dette immobilière détenue par les ménages vulnérables	9,2	10,2	10,3	14,8	14,5	13,9	13,3	17,3	15,8

Source : traitement des données Eu-Silc. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) Les années de référence sont celles au cours desquels on a mené l'enquête (IVe trimestre). Pour les modalités de relevé pour l'enquête Eu-Silc le revenu, le versement, le montant résiduel de l'emprunt et les indicateurs qui utilisent ces informations (service de la dette, nombre de ménages vulnérables, emprunt résiduel sur le revenu et durée résiduelle de l'emprunt) se réfèrent à l'année antécédente à l'année au cours de laquelle l'enquête a été menée. – (2) Nombre moyen d'années résiduelles avant l'extinction de la dette – (3) Moyenne du rapport entre le versement annuel total de l'emprunt et le revenu de chaque ménage ayant contracté un emprunt. Cette valeur pourrait différer du résultat des analyses précédentes, en raison des différences émergeant de la méthodologie d'estimation du rapport. – (4) Nombre moyen des annuités de revenu nécessaires pour éteindre le stock de la dette immobilière. – (5) Ménages avec un revenu inférieur à la valeur moyenne et service de la dette immobilière supérieur à 30 % du revenu disponible, exprimé avec les charges financières, en pourcentage du total des ménages. Cette valeur pourrait différer du résultat des analyses précédentes, en raison des différences émergeant de la méthodologie d'estimation du rapport.

Tableau a33

**Mobilité du crédit des entreprises (1)**  
(pourcentages ; moyennes annuelles de la période 2006-2014)

CATÉGORIE DE BANQUE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(a) Crédit non réaffecté (pourcentages)	(b) Crédit réaffecté (pourcentages)				
		Total	dont vers :			
			5 premiers groupes	Autres banques non locales	Banque locale Non BCC	BCC
5 premiers groupes	58,88	2,41	1,14	0,73	0,06	0,49
(pourcentage par ligne)	(96,06)	(3,94)	(1,85)	(1,19)	(0,10)	(0,79)
Autres banques non locales	19,91	1,27	0,82	0,28	0,02	0,15
(pourcentage par ligne)	(94,0)	(6,0)	(3,88)	(1,32)	(0,09)	(0,71)
Banque locale Non BCC	1,86	0,09	0,05	0,01	0,01	0,01
(pourcentage par ligne)	(95,59)	(4,41)	(2,62)	(0,71)	(0,36)	(0,72)
BCC	15,14	0,44	0,29	0,13	0,01	0,01
(pourcentage par ligne)	(97,17)	(2,83)	(1,85)	(0,84)	(0,07)	(0,07)
<b>Total</b>	<b>95,79</b>	<b>4,21</b>	<b>2,30</b>	<b>1,15</b>	<b>0,10</b>	<b>0,66</b>
(pourcentage par ligne)	(95,79)	(4,21)	(2,3)	(1,15)	(0,1)	(0,66)

Source : Centrale des risques. Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

Pourcentage du crédit bancaire global envers les entreprises régionales qui sont restées stables et qui ont été réaffectées entre les catégories de banques au cours de chaque année. Les colonnes situées après la deuxième indiquent la catégorie d'intermédiaire vers laquelle s'est produit le déplacement.

**Garanties sur les prêts aux entreprises**  
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste		Nord-ouest		Italie		
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	
Nombre de prêts garantis (a)	75,3	78,1	65,3	65,4	69,3	69,3	
dont : <i>totalelement garantis</i>	56,0	58,5	40,6	39,9	44,5	44,0	
<i>partiellement garantis</i>	19,3	19,6	24,8	25,5	24,7	25,4	
Garantie moyenne sur les prêts garantis (b)	88,8	89,6	84,8	84,9	85,9	86,0	
dont : <i>sur les prêts partiels garantis</i>	56,3	58,6	60,0	61,4	60,4	61,7	
Degré de couverture (a*b) (1)	66,9	70,0	55,4	55,6	59,5	59,6	
dont : <i>garanties réelles</i>	43,5	45,5	36,3	35,9	37,9	37,4	
<i>garanties personnelles</i>	41,0	43,8	29,1	29,5	34,6	35,1	
dont : <i>petites entreprises</i> (2)	86,3	86,2	74,2	74,1	75,0	75,0	
<i>industrie manufacturière</i>	37,9	36,5	39,2	39,5	43,5	43,5	
<i>bâtiment</i>	81,1	82,8	76,9	75,9	74,7	74,7	
<i>services</i>	69,8	75,8	58,3	58,7	63,2	63,6	
			<b>Garanties collectives et publiques</b>				
Cote sur le total des garanties personnelles	19,2	19,9	6,7	8,0	7,4	8,3	
dont : <i>consortiums</i>	17,4	17,6	5,5	5,5	5,4	5,3	
<i>financières régionales</i>	1,5	1,4	0,1	0,1	0,4	0,4	
<i>Fonds de garantie PME</i>	0,3	0,8	1,1	2,4	1,5	2,6	

Source : Centrale des risques. Les données pourraient différer de celles diffusées précédemment suite à l'adaptation des données personnelles des sujets recensés dans la Centrale des risques au nouveau Système Européen des Comptes (SEC 2010). Cf. la section : *Notes méthodologiques*.

(1) La somme du degré de couverture dérivant de garanties réelles et personnelles ne correspond pas à la valeur globale parce qu'une partie des prêts est surgarantie. – (2) Sociétés en commandite simple ou en nom collectif, sociétés de droit civil, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés.

Tableau a35

**Dépenses publiques des Administrations locales à l'exclusion des dépenses pour les intérêts**  
(valeur moyenne de la période 2011-2013 et pourcentages)

POSTES	Euros par habitant	Composition %				Var. % annuelle
		Région et ASL (1)	Provinces	Communes (2)	Autres collecti- vités	
Dépenses courantes primaires	7 317	76,1	0,0	17,0	6,9	-4,5
Dépenses en capital (3)	2 623	63,4	0,0	33,2	3,4	-14,4
<b>Dépenses totales</b>	<b>9 940</b>	<b>72,8</b>	<b>0,0</b>	<b>21,2</b>	<b>6,0</b>	<b>-7,3</b>
Pour mémoire :						
<i>Dépenses totales Italie</i>	3 592	61,8	3,9	27,0	7,3	0,7
“ RSO	3 404	61,2	4,3	27,7	6,9	0,9
“ RSS	4 648	64,3	2,5	24,3	8,9	-0,1

Source : pour les dépenses, *Comptes publics territoriaux* ; pour la population résidente, Istat. Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Comprend les hôpitaux. – (2) La donnée pour les RSO et pour l'Italie ne comprend pas la gestion commissariale de la Commune de Rome qui a commencé en 2008. – (3) Ne comprend pas les opérations financières.

Tableau a36

**Fonction publique des collectivités territoriales et du service sanitaire (1)**  
(valeurs moyennes, variations en pourcentage, unités et milliers)

POSTES	Dépenses pour le personnel		Nombre de salariés		Dépenses par habitant en euros
	Milliers d'euros	Var. % annuelle	Unités pour 10 000 habitants	Var. % annuelle	
Région et ASL	259 187	-4,3	382	0,7	2 040
Communes	62 573	-2,5	116	-0,5	492
<b>Total</b>	<b>321 760</b>	<b>-3,9</b>	<b>499</b>	<b>0,5</b>	<b>2 532</b>
Pour mémoire :					
<i>Total Italie</i>	58 472 842	-1,2	200	-1,1	983
“ RSO	46 810 599	-1,3	191	-1,3	928
“ RSS	11 662 243	-0,8	246	0,0	1 293

Source : pour les dépenses des entreprises et des collectivités du Service sanitaire national, le Ministère de la Santé, *NSIS* ; pour les dépenses des organismes territoriaux des Régions à statut ordinaire, de la Région Sicilienne et des Provinces et des Communes de Sicile et Sardaigne, Istat, *Bilan des Administrations Régionales, provinciales, communales* ; pour les dépenses des autres collectivités territoriales des Régions à statut spécial, RGS, *Compte Annuel* ; pour les fonctionnaires, RGS, *Compte Annuel* et Cour des Comptes, *Rapport relatif au compte rendu de la Région sicilienne* ; pour la population, Istat. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Pour les dépenses, valeurs moyennes de la période 2010-12 ; pour les salariés, valeurs moyennes de la période 2011-13. Les dépenses se réfèrent aux rapports de travail à durée indéterminée, déterminée et de formation professionnelle. Le nombre de salariés concerne exclusivement les rapports de travail avec contrat à durée indéterminée.

Tableau a37

**Dépenses publiques pour les investissements fixes**  
(pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Administrations locales (en % du PIB)	5,7	5,2	4,4	2,8	2,8	2,6	1,3	1,3	1,2
Parts en % sur le total :									
<i>Région et ASL</i>	54,8	47,8	49,5	43,5	42,0	40,0	25,9	24,9	24,4
<i>Provinces</i>	0,0	0,0	0,0	4,6	4,3	3,7	9,0	7,8	8,8
Communes (1)	41,7	47,5	45,0	44,1	45,6	47,0	56,5	58,1	57,9
<i>Autres collectivités</i>	3,4	4,8	5,5	7,8	8,0	9,4	8,6	9,2	8,9

Source : *Comptes publics territoriaux*. Le tableau est construit sur la base des données de caisse relatives aux dépenses pour la constitution de capitaux fixes (biens et ouvrages immobiliers ; biens mobiliers et machines) des AALL.

(1) La donnée ne comprend pas la gestion commissariale de la Commune de Rome qui a commencé en 2008.

Tableau a38

**Coûts du service sanitaire**  
(millions d'euros)

POSTES	Vallée d'Aoste			RSS (1)			Italie		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011	2012	2013
<b>Coûts encourus par les structures situées dans la région</b>	<b>284</b>	<b>285</b>	<b>276</b>	<b>8 324</b>	<b>8 506</b>	<b>8 391</b>	<b>112 922</b>	<b>112 745</b>	<b>111 915</b>
Fonctions de dépenses									
Gestion directe	224	223	217	5 961	6 087	6 122	71 952	72 411	72 413
dont : <i>biens</i>	41	37	34	1 207	1 202	1 243	15 072	15 155	15 266
<i>personnel</i>	113	113	114	3 186	3 220	3 253	36 149	35 606	35 092
Organismes affiliés (2)	58	60	59	2 299	2 304	2 268	40 604	39 602	39 503
dont : <i>pharmaceutique conv.</i>	21	19	19	707	663	621	9 930	9 011	8 616
<i>médecins de base</i>	15	16	16	457	459	462	6 625	6 664	6 606
<i>autres prestations de la part de collectivités conv. et accréditées (3)</i>	22	25	24	1 135	1 181	1 186	24 050	23 927	24 280
<b>Solde mobilité sanit. interrégionale (4)</b>	<b>-14</b>	<b>-13</b>	<b>-11</b>	<b>-59</b>	<b>-53</b>	<b>-47</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Coûts encourus pour les résidents (euros par habitant)	2 354	2 332	2 236	2 090	2 124	2 071	1 901	1 889	1 841

Source : traitement des données NSIS, Ministère de la Santé (données mises à jour au 2 avril 2015 ; cf. la section : Notes méthodologiques). Pour la population résidente, Istat. Pour assurer l'homogénéité de la comparaison sur les trois années, les coûts totaux et ceux pour la gestion directe sont évalués en excluant les amortissements et les dépréciations. Pour les années 2011 et 2012, les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'absence de données mises à jour relatives aux fonctions de dépenses.

(1) Les normes en matière de financement du secteur sanitaire en Sicile sont assimilables à celles prévues pour les Régions à statut ordinaire. – (2) Comprend, outre les coûts de production des fonctions de soins, les coûts encourus pour couvrir la mobilité vers l'hôpital Bambin Gesù et l'hôpital Smom (Sovrano militare ordine di Malta). – (3) Comprend les prestations de spécialistes, de réhabilitation, complémentaires et relatives aux prothèses, hospitalières et d'autres prestations conventionnées et accréditées. – (4) Le signe est négatif (positif) quand le coût encouru pour les soins dans d'autres régions concernant les résidents est supérieure (inférieure) aux recettes pour fournir les soins aux non-résidents sur leur propre territoire. Ce solde doit être soustrait mathématiquement du montant indiqué sur la première ligne pour passer du coût encouru pour financer les structures sanitaires situées dans la région au coût encouru pour financer les soins en faveur des résidents, indépendamment du lieu de la prestation.

**Nombre de lits en Vallée d'Aoste et en Italie en 2014**  
(unités, valeurs et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie		
	Nombre de lits pour 1 000 habitants	Composition %	Variation annuelle 2010-14	Nombre de lits pour 1 000 habitants	Composition %	Variation annuelle 2010-14
<b>Structures publiques et privées accréditées</b>						
Total	4,02	100,0	-0,7	3,63	100,0	-2,6
dont : hospitalisation ordinaire hôpital de jour/chirurgie de jour	3,62	89,9	-0,8	3,24	89,4	-2,2
dont : symptômes aigus	0,40	10,1	0,5	0,38	10,6	-5,7
réhabilitation	3,30	82,0	-1,4	3,04	83,9	-2,8
longue hospitalisation	0,61	15,1	-0,6	0,43	11,8	-0,5
	0,12	2,9	49,5	0,15	4,2	-3,9
<b>Structures publiques</b>						
Total	3,45	100,0	-0,4	2,89	100,0	-2,9
dont : hospitalisation ordinaire hôpital de jour/chirurgie de jour	3,06	88,7	-0,4	2,57	88,6	-2,4
dont : symptômes aigus	0,39	11,3	-0,5	0,33	11,4	-6,2
réhabilitation	3,20	92,8	-2,1	2,60	89,8	-3,0
longue hospitalisation	0,13	3,8	::	0,22	7,6	-1,1
	0,12	3,4	49,5	0,08	2,6	-4,1
<b>Structures privées accréditées</b>						
Total	0,57	100,0	-2,3	0,73	100,0	-1,5
dont : hospitalisation ordinaire hôpital de jour/chirurgie de jour	0,55	97,3	-2,9	0,68	92,4	-1,5
dont : symptômes aigus	0,02	2,7	::	0,06	7,6	-2,1
réhabilitation	0,09	16,4	::	0,45	60,8	-1,9
longue hospitalisation	0,47	83,6	-6,6	0,21	28,6	0,2
	0,00	0,0	-	0,08	10,6	-3,7

Source : traitement des données du Ministère de la Santé ; données se référant au 1er janvier de chaque année. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

Tableau a40

**Personnel salarié du Service sanitaire national en 2014**  
(valeurs et variations en pourcentage)

POSTES	Vallée d'Aoste			Italie				
	Personnel pour 1 000 habitants (2)	Composition %	Variation annuelle 2011-14	Personnel/ effectifs (3)	Personnel pour 1 000 habitants (2)	Composition %	Variation annuelle 2011-14	Personnel/ effectifs (3)
<b>Total</b>	16,7	100,0	1,7	91,7	10,7	100,0	-0,9	88,5
dont : <i>rôle sanitaire</i>	10,8	65,0	2,5	95,2	7,6	70,8	-0,7	90,0
<i>rôle technique</i>	3,3	19,6	0,8	83,9	1,9	17,7	-1,4	84,5
<i>rôle administratif</i>	2,5	15,0	-0,3	87,5	1,2	11,1	-1,6	85,6

Source : traitement des données du Ministère de la Santé ; données se référant au 1er janvier de chaque année. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Comprend le personnel des ASL, des hôpitaux, des établissements intégrés au SSN et à l'Université et les IRCCS publics, également constitués en fondation ; ne comprend pas le personnel des structures d'hospitalisation assimilées aux structures publiques. – (2) Cette donnée est influencée par le recours différent dans la région à des opérateurs publics et privés par rapport à la moyenne nationale. – (3) Le personnel salarié se réfère au total du personnel en service, tandis que les effectifs représentent l'entité de personnel nécessaire résultant des dispositions législatives ou réglementaires.

Tableau a41

**Mobilité hospitalière en provenance et en direction de la Vallée d'Aoste**  
(pourcentages)

POSTES	2010	2013
	<b>Mobilité totale</b>	
Capacité d'attraction (1)	9,6	11,1
Perte de patients (2)	20,1	15,1
Solde mobilité (3)	-13,2	-4,6
	<b>dont : Mobilité de/vers des régions limitrophes (4)</b>	
Capacité d'attraction (1)	6,0	6,7
Perte de patients (2)	14,1	9,9
Solde mobilité (3)	-10,0	-3,6

Source : Ministère de la Santé, *Rapports annuels sur l'activité d'hospitalisation*.

(1) Nombre d'hospitalisations régionales relatives aux patients provenant d'autres régions (mobilité active). – (2) Nombre de patients résidant dans la région qui se sont adressés à des structures d'autres régions pour se faire soigner (mobilité passive). – (3) Solde de la mobilité active et passive par rapport au total des hospitalisations régionales. – (4) On a utilisé un critère strictement géographique pour construire l'agrégat des régions limitrophes.

**Recettes fiscales courantes des collectivités territoriales**  
(valeurs moyennes de la période 2011-2013)

POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	Par habitant	Var. % annuelle	Par habitant	Var. % annuelle	Par habitant	Var. % annuelle
Région	9 886	-4,1	3 480	-1,3	2 148	-0,7
Communes	621	21,0	384	11,5	468	11,2
dont (parts en % sur le total) :						
<i>impôt sur la propriété immobilière (2)</i>	66,1	25,2	41,7	9,4	44,4	6,5
<i>Taxe pour la collecte et l'élimination des DSU</i>	22,0	11,9	29,5	-2,8	26,4	9,4
<i>Taxe additionnelle sur l'Irpef</i>	2,3	3,2	10,2	11,2	13,5	12,7

Source : traitement des données de la Cour des Comptes et des bilans régionaux (pour les Régions), Ministère de l'Intérieur (pour les Provinces et les Communes). Pour la population résidente, Istat.

(1) Les recettes fiscales sont indiquées au poste I des bilans des collectivités (cf. la section : *Notes méthodologiques*). Pour assurer l'homogénéité de la comparaison sur les trois années, les données relatives aux provinces excluent la coparticipation à l'Irpef et le Fonds expérimental de rééquilibrage ; les données communales excluent la coparticipation à l'Irpef, la coparticipation à la TVA et le Fonds expérimental de rééquilibrage (Fonds de solidarité communale depuis 2013). Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux. – (2) ICI jusqu'en 2011, Imu en 2012 et en 2013.

**Prélèvement fiscal local pour les ménages résident à Aoste (1)**  
(euros et pourcentages)

IMPÔT	2014			Var. absolue 2012-14 (2)		
	Vallée d'Aoste	RSS	Italie	Vallée d'Aoste	RSS	Italie
<b>Ménage A</b>						
Taxe addit. rég. Irpef	530	639	671	0	-1	3
Taxe addit. communale Irpef	129	287	303	0	3	32
IRAP	-	-	-	-	-	-
Taxe addit. rég. méthane (3)	-	-	29	-	-	0
Impôts rég. essence (3)	-	-	10	-	-	-4
Tari (4)	299	379	355	69	98	56
Tasi (5)	141	150	298	-123	59	8
Impôts Rc auto	22	59	69	-4	3	5
Taxe automobile	147	145	155	0	-2	0
Impôt prov. transcription	0	49	53	0	4	9
<b>Total</b>	<b>1 269</b>	<b>1 708</b>	<b>1 943</b>	<b>-59</b>	<b>164</b>	<b>109</b>
Pour mémoire :						
<i>Effet sur le revenu imposable</i>	2,9	4,0	4,5	-0,1	0,4	0,3
<b>Ménage B</b>						
Taxe addit. rég. Irpef	1 396	1 706	1 988	0	-19	135
Taxe addit. communale Irpef	340	763	844	0	5	90
IRAP	2 899	2 804	3 191	0	-366	-6
Taxe addit. rég. méthane (3)	-	-	41	-	-	0
Impôts rég. essence (3)	-	-	-	-	-	-
Tari (4)	324	478	443	-32	70	16
Tasi (5)	211	281	502	-383	-49	-131
Impôts Rc auto	32	87	101	-6	5	8
Taxe automobile	393	387	414	0	-5	1
Impôt prov. transcription	0	115	125	0	10	21
<b>Total</b>	<b>5 596</b>	<b>6 622</b>	<b>7 649</b>	<b>-421</b>	<b>-349</b>	<b>133</b>
Pour mémoire :						
<i>Effet sur le revenu imposable</i>	4,9	5,8	6,7	-0,4	-0,3	0,1
<b>Ménage C</b>						
Taxe addit. rég. Irpef	224	270	281	0	-9	2
Taxe addit. communale Irpef	55	120	121	0	2	9
IRAP	-	-	-	-	-	-
Taxe addit. rég. méthane (3)	-	-	26	-	-	0
Impôts rég. essence (3)	-	-	-	-	-	-
Tari (4)	165	234	216	5	23	8
Tasi (5)	141	164	315	-223	-22	-72
Impôts Rc auto	-	-	-	-	-	-
Taxe automobile	-	-	-	-	-	-
Impôt prov. transcription	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>586</b>	<b>788</b>	<b>958</b>	<b>-219</b>	<b>-5</b>	<b>-53</b>
Pour mémoire :						
<i>Effet sur le revenu imposable</i>	3,2	4,3	5,3	-1,2	0,0	-0,3

Source : traitement des données MEF, ACI, Ivass-Ministère du Développement économique, Quattroruote et délibérations des collectivités. Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Les montants correspondent à la moyenne des valeurs calculées pour la commune chef-lieu de province, pondérées pour la population résidente au 1er janvier 2014. On exclut la TVA sur l'impôt sur l'essence et sur le prélèvement relatif aux déchets (lorsqu'il est dû). – (2) Variations cumulées absolues entre 2012 et 2014. Les variations de l'effet sur le revenu imposable sont exprimées en pourcentage. – (3) La faculté d'instituer cet impôt est exclusivement attribuée aux RSO. – (4) La taxe provinciale est incluse. La variation est calculée en tenant compte de la Tarsu-Tia en 2012. – (5) La variation est calculée en tenant compte de l'Imu pour l'année 2012 ; la valeur peut dépendre du fait que la collectivité a choisi d'augmenter l'Imu sur les immeubles différents de l'habitation principale (une hypothèse qui n'est pas considérée ici).

**La dette des Administrations locales**  
(millions d'euros et pourcentages)

POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Valeur	401	350	13 906	12 787	108 585	99 112
Variation en % par rapport à l'année précédente	-5,0	-12,7	-1,0	-8,0	-5,6	-8,7
Composition %						
<i>Titres émis en Italie</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>3,0</i>	<i>3,1</i>	<i>7,0</i>	<i>7,1</i>
<i>Titres émis à l'étranger</i>	<i>66,8</i>	<i>67,6</i>	<i>15,8</i>	<i>14,9</i>	<i>13,9</i>	<i>14,4</i>
<i>Prêts octroyés par des banques italiennes et les CDP</i>	<i>32,5</i>	<i>31,7</i>	<i>75,1</i>	<i>77,3</i>	<i>68,2</i>	<i>68,8</i>
<i>Prêts octroyés par des banques étrangères</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>2,3</i>	<i>2,4</i>	<i>2,6</i>	<i>2,9</i>
<i>Autres passifs</i>	<i>0,7</i>	<i>0,7</i>	<i>3,8</i>	<i>2,2</i>	<i>8,2</i>	<i>6,8</i>
Pour mémoire :						
<i>Dette non consolidée (1)</i>	<i>432</i>	<i>376</i>	<i>18 254</i>	<i>18 328</i>	<i>137 761</i>	<i>139 541</i>
<i>Variation en % par rapport à l'année précédente</i>	<i>-5,7</i>	<i>-12,9</i>	<i>-0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>4,7</i>	<i>1,3</i>

Source : Banque d'Italie. Cf. la section : *Notes méthodologiques*. Les éventuelles réconciliations manquées sont dues à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) La dette non consolidée comprend également les passifs des Administrations locales détenues par d'autres Administrations publiques (Administrations centrales et Organismes de prévoyance et d'assistance).

## NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Les Notes méthodologiques et le Glossaire de l'Appendice du Rapport annuel de la Banca d'Italia ainsi que l'Appendice méthodologique du Bulletin Statistique de la Banca d'Italia fournissent des informations complémentaires.

### L'ÉCONOMIE RÉELLE

Tab. a1

#### Le nouveau Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010)

En septembre 2014, l'Istat a diffusé les comptes nationaux revus d'après la nouvelle version, datant de 2010, du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010). Au mois de février suivant, l'Istat a publié une première série de données aux prix courants relatifs aux comptes régionaux pour les années 2011-2013, élaborées d'après le SEC 2010. Que ce soit pour les comptes nationaux ou pour les comptes régionaux, l'année 2011 constitue l'année *benchmark*, pour laquelle les valeurs de toutes les grandeurs ont été redéfinies sur la base d'un ensemble d'informations plus riche et articulé.

*La révision des comptes nationaux.* – Les innovations méthodologiques apportées aux comptes nationaux, qui se sont également reflétées sur les comptes régionaux, peuvent être subdivisées en trois catégories (pour un aperçu complet et approfondi des innovations méthodologiques, cf. Istat « Les nouveaux comptes nationaux dans le SEC 2010. Innovations et reconstructions des séries chronologiques (1995-2013) », Note d'information, 6 octobre 2014) :

1. les nouveautés au sens strict introduites par le SEC 2010 ;
2. la résolution des « réserves », c'est-à-dire des exceptions nationales ou européennes à l'application de normes et des définitions déjà considérées par le SEC 95 précédent ;
3. la révision des sources et des méthodes de calcul qui a impliqué en général un recours majeur aux micro-données d'entreprise et aux informations censitaires.

Voici les principales *nouveautés directement introduites par le SEC 2010* :

- La capitalisation des dépenses pour la Recherche et le Développement, à présent classées parmi les investissements fixes bruts (c'est-à-dire avec un impact positif sur la demande finale et sur le PIB), tandis que le SEC 95 les classait parmi les coûts intermédiaires.
- Les dépenses pour les armements sont reclassées des consommations finales des Administrations publiques (PA) aux investissements fixes bruts du même secteur. Cette innovation produit un impact positif indirect sur la valeur ajoutée à travers la comptabilisation des amortissements du secteur *non market* ; toutefois, on ne relève aucun effet direct sur le PIB, car les consommations finales de la PA sont également une composante du produit.
- D'après la pleine application du principe du changement de propriété dans les échanges de biens avec l'étranger, qui est devenu absolument prioritaire par rapport aux principes de la traversée des frontières nationales, les échanges internationaux de biens à soumettre au travail à façon sont enregistrés comme des exportations ou des importations de services de transformation, tandis que la valeur brute de la marchandise à transformer est exclue de l'échange de biens. En théorie, cette innovation n'a aucun effet sur le PIB car elle n'influence pas le solde des exportations nettes totales ; en fait, elle réduit uniquement l'échange de biens et accroît, dans une moind-

dre mesure, l'échange des services. L'utilisation de nouvelles sources et de procédures d'estimation pour la détermination des services de transformation et des valeurs des biens à transformer a toutefois impliqué une révision à la baisse, bien que réduite, du solde entre les exportations et les importations de biens et de services.

- Les critères pour la définition du périmètre de la PA, qui comprend maintenant de nouveaux sujets opérant essentiellement au niveau local et le Gérant des Services Énergétiques (GSE) ont changé ; l'inclusion de ce dernier sujet dans la PA a un impact significatif sur le PIB de certaines régions, vu la comptabilisation des contributions publiques dans le secteur énergétique qui transite à travers le gérant.

*L'intégration de l'économie illégale* aux comptes nationaux, déjà prévue dans le SEC 95, fait partie de la catégorie de la résolution des « réserves » et de l'adaptation aux normes européennes précédentes (des activités interdites par la législation nationale mais présentant des caractéristiques d'échange économique volontaire). D'après les accords au niveau européen, on a exclusivement tenu compte du trafic de stupéfiants, de la prostitution et de la contrebande de cigarettes et d'alcools. Au niveau national, la valeur ajoutée générée par ces activités a été en 2011 de 0,9 % du PIB et elle a été évaluée selon différentes approches (la demande pour le trafic de stupéfiants, essentiellement l'offre pour la prostitution et la contrebande) et d'après les lignes directrices de l'Eurostat, qui incluaient des critères de prudence vu la mauvaise qualité des sources d'information associées à ces phénomènes.

En vue du passage au SEC 2010, l'Istat a également revu l'ensemble du processus d'élaboration des comptes nationaux, *en innovant en matière de sources et de méthodes de calcul*. En particulier, on a construit une base de données annuelle et censitaire de toutes les entreprises actives (Frame-SBS), qui a permis de passer, pour le calcul de la valeur ajoutée des secteurs *market*, d'une méthode de type multiplicatif (pour chaque classe dimensionnelle d'entreprise, on a multiplié une valeur ajoutée moyenne par habitant par le nombre de travailleurs réguliers et irréguliers) à une méthode de type additif qui unit les données d'entreprise, du moins pour les activités régulières (à l'exclusion de l'agriculture et du secteur des assurances et financier, auxquels on applique des procédures d'estimation différentes). La valeur ajoutée au niveau de l'entreprise individuelle est calculée d'après le critère du coût des facteurs, plus proche des définitions du compte de résultat des entreprises, puis ramenée à l'évaluation aux prix de base en ajoutant les impôts indirects nets durant la phase d'agrégation.

Contrairement à l'économie illégale, *l'économie souterraine* était déjà incluse dans le PIB, mais les procédures d'estimation ont elles aussi été revues sous deux aspects importants : le volume du travail irrégulier et la correction de la sous-déclaration de la valeur ajoutée des petites entreprises et des PME. Pour cette dernière, les unités pour lesquelles les pratiques de sous-déclaration ne sont pas plausibles ou sont impossibles à identifier sont exclues de l'univers des petites entreprises et des PME moyennant les informations de la base de données Frame-SBS. L'univers des entreprises ainsi identifié est subdivisé en quatre classes dimensionnelles et on applique à chacune d'elles une méthode d'estimation spécifique de la sous-déclaration.

Pour *l'estimation du volume de travail*, les données de l'enquête sur la main-d'œuvre ont été recoupées avec les archives contributives contenant les informations sur toutes les activités professionnelles (également secondaires), pour mieux classer les positions régulières et identifier les positions irrégulières (caractérisées par l'absence de cotisations à la sécurité sociale). En outre, pour certains secteurs présentant un taux d'irrégularité élevé (transports, hôtels, exercices publics et services domestiques), les résultats de la procédure générale sont à présent complétés par des méthodes d'estimation spécifiques. Cette révision des méthodes et des sources a impliqué au niveau national une révision à la hausse des salariés internes (0,4 % en 2011) et des unités de travail (0,7 %), tandis que les emplois ont diminué (-2,2 %). Le taux d'irrégularité a augmenté de 12,0 à 14,5 % ; il a été revu à la hausse dans tous les macro-secteurs et en particulier, dans le cadre des services, dans les « autres activités de services » (qui comprennent le travail domestique et de soins). La nouvelle répartition des travailleurs a également été utilisée pour affiner la procédure d'estimation des revenus dérivant du travail salarié, qui se base à présent sur des rétributions horaires inférieures pour les travailleurs irréguliers – dans le même secteur et pour la même classe dimensionnelle d'entreprise – et qui diffèrent des salaires des travailleurs réguliers.

*La révision des comptes régionaux.* – Les innovations méthodologiques relatives aux comptes nationaux ont bien entendu touché de la même manière les comptes régionaux, mais on ne dispose

d'aucune information quantitative sur la répartition territoriale des révisions d'après les trois types énumérés ci-dessus (nouveau du SEC 2010, résolution des « réserves » et révision des sources et des algorithmes). L'Istat a toutefois illustré les modalités de répartition territoriale de certains agrégats nationaux concernés par les révisions méthodologiques (cf. la *Note méthodologique* du communiqué de presse de l'Istat « Comptes économiques territoriaux (2011-2013) », *Rapport statistiques*, 9 février 2015).

L'attribution aux régions des impôts et des cotisations sur les produits, nécessaire pour le passage de la valeur ajoutée aux prix de base au PIB régional aux prix de marché, est effectuée à présent proportionnellement à la valeur ajoutée au prix de base régional ; avant la révision, l'Istat utilisait pour la répartition le critère des consommations finales régionales. Cette innovation méthodologique a en général attribué une part supérieure de produits aux régions du Centre-Nord.

La valeur ajoutée dérivant des activités illégales a été répartie par région en fonction du nombre de signalements pour les délits respectifs (proxénétisme et aide à la prostitution, trafic, production et vente de stupéfiants et contrebande).

Les estimations sur les services de logement se basent sur le 15<sup>e</sup> Recensement de la population et des logements 2011, qui a permis la mise à jour du stock de logements sur une base territoriale.

Les amortissements des dépenses pour l'armement de la PA ont été affectés en fonction de la distribution territoriale des salariés du secteur « Défense nationale » (militaires).

L'intégration plus importante entre les sources administratives, les registres statistiques des enquêtes par sondage sur la main-d'œuvre et sur les entreprises a permis de faire une estimation plus précise au niveau territorial des travailleurs, réguliers et irréguliers, de la valeur ajoutée et du coût du travail. En particulier, l'estimation de la composante souterraine du revenu d'entreprise (sous-déclarations) a été réalisée en utilisant les données provinciales du travail irrégulier, estimées en complétant l'enquête sur la main-d'œuvre avec les sources administratives (essentiellement INPS) et avec la base de données Frame-SBS. L'estimation de la valeur ajoutée imputable aux travailleurs autonomes ne figurant pas dans les Archives statistiques des entreprises actives (ASIA) a été en revanche calculée sur la base de la distribution territoriale des entreprises ayant la taille minimale présentes dans Frame-SBS.

Enfin, l'Istat rappelle que les comptes régionaux pour les années 2012-2013 ont encore un caractère provisoire et qu'ils sont basés sur un modèle d'estimation dynamique régional de la valeur ajoutée désagrégée pour 29 branches (à l'exclusion de la branche « agriculture et pêche », pour laquelle on dispose de données effectives). Le modèle estime les agrégats aux volumes chaînés qui sont convertis aux prix courants moyennant des déflateurs implicites. Le volume de travail est estimé à partir de l'enquête sur la main-d'œuvre, toujours avec une désagrégation à 29 branches.

## Tab. a6

### Enquêtes sur les entreprises industrielles, des services et du bâtiment

Le relevé concerne les entreprises d'au moins 20 salariés appartenant au secteur de l'industrie au sens strict et des services (uniquement pour les segments suivants : hôtels et restauration, transports et communications, commerce et services pour les entreprises) et d'au moins 10 salariés pour les entreprises du secteur du bâtiment. Pour l'enquête relative à 2014, l'échantillon est constitué de 3 063 sociétés industrielles (dont 1 931 d'au moins 50 salariés), 1 197 sociétés de services et 566 sociétés du bâtiment. Les taux de participation ont été respectivement de 76,4, 73,9 et 75,3 %.

Les entretiens sont réalisés chaque année par les Filiales de la Banca d'Italia entre février et mai de l'année qui suit celle de référence.

Les estimations pourraient être affectées par une erreur standard grave au niveau des classes présentant des échantillons de petite taille.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La taille théorique des échantillons des différentes strates est déterminée en appliquant par classe dimensionnelle et zone géographique la méthode connue sous le nom d'*optimum allocation to strata*, qui permet de minimiser l'erreur standard des moyennes des échantillons sur le total, à travers le sur-échantillonnage des strates à une variance plus élevée (en particulier, le sur-

Les estimations relatives à la variation des investissements et du chiffre d'affaires sont calculées à travers des moyennes solides, en attribuant aux unités ayant des valeurs inférieures au 5<sup>e</sup> percentile ou supérieures au 95<sup>e</sup> percentile de la répartition correspondante des valeurs les plus proches desdits percentiles par rapport aux valeurs d'origine ; la méthode est appliquée à chaque strate de l'échantillon (Winsorized Type II Estimator). Les déflateurs utilisés sont estimés par les mêmes entreprises.

La documentation détaillée relative aux résultats et aux méthodes utilisées au cours de l'enquête est publiée chaque année dans les *Suppléments au Bulletin statistique. Enquêtes par sondage* (<http://www.bancaditalia.it>). En Vallée d'Aoste, on a relevé 23 entreprises industrielles, 17 entreprises de services et 11 sociétés du bâtiment.

Tab. a7-a8 ; Fig. 1.2

### Commerce avec l'étranger (cif-fob)

Les données relatives aux échanges avec les pays de l'UE sont relevées à travers le système Intra-stat ; les données sur les échanges avec les autres pays sont relevées à travers les documentations douanières. Les données régionales sont le résultat du groupement de données par province de provenance ou de destination des marchandises. Dans la province de provenance, les marchandises destinées à l'exportation ont été produites ou obtenues après façonnage, transformation ou réparation d'articles importés temporairement. La province de destination est celle à laquelle sont destinées les marchandises importées pour l'utilisation finale ou pour être soumises à un façonnage, à une transformation ou à une réparation. Pour de plus amples informations, voir le site Internet [www.coeweb.istat.it](http://www.coeweb.istat.it).

Fig. r1

### Les informations Cerved Group relatives au secteur du bâtiment

Pour l'analyse de la situation économique et financière des entreprises du bâtiment figurant dans la case « *Tendances à long terme dans le secteur du bâtiment* » on a sélectionné un échantillon ouvert d'entreprises du secteur du bâtiment dont les bilans figurent dans les archives de Cerved Group entre 2003 et 2013. L'analyse des indicateurs de rendement et de structure financière démarre en 2003 pour des raisons liées à la révision des archives Cerved qui a concerné en particulier les dettes financières.

Les indices présentés sont calculés comme suit :

- la marge brute opérationnelle (MOL) résulte de la différence entre la valeur ajoutée et le coût du travail ;
- le ROA résulte du rapport entre le résultat net corrigé et l'excédent budgétaire ;
- le ROE résulte du rapport entre le résultat net corrigé et les capitaux propres ;
- le *leverage* résulte du rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres.

Eu égard à ce dernier, l'art. 15, alinéas 16 à 23, du Décret-loi italien n° 185/2008 (également connu comme le « Décret anti-crise ») converti dans la loi italienne n° 2 du 28 janvier 2009, en vigueur depuis le 29 janvier 2009, a réintroduit la faculté de réévaluer la valeur des immeubles possédés par les entreprises, à l'exclusion des zones à bâtir et des bâtiments dont la production et l'échange constituent l'objectif de l'activité de l'entreprise (les bâtiments-marchandise). Le volume majeur attribué aux bâtiments réévalués doit être directement inscrit au capital c'est-à-dire sous une réserve en régime suspensif désignée en application de la loi elle-même.

échantillonnage a concerné les entreprises plus grandes et celles dont le siège administratif se situe dans le sud de l'Italie). On applique la méthode d'attribution décrite ci-dessus dans le but de minimiser la variance des estimateurs de la dynamique des variables représentées par les investissements, l'emploi et le chiffre d'affaires.

D'après l'analyse des données de Cerved, les réserves de réévaluation ont considérablement augmenté en 2008 ; la même année, les capitaux propres des entreprises qui n'ont pas spécifié dans leur bilan les réserves de réévaluation se sont accrus de manière significative, laissant supposer qu'il s'agissait des sociétés ayant inscrit la réévaluation directement en tant qu'augmentation du capital. Sur la base de ces informations, l'amélioration du *leverage* enregistré en 2008 serait rapportable à cette modification réglementaire, tandis que pour les années suivantes, l'évolution de l'indicateur ne serait plus affectée par de tels effets.

### Montant moyen des appels d'offres pour des travaux publics

Le montant moyen des appels d'offres de 1995 à 2013 est calculé sur différentes émissions de données fournies par le Cresme et il est fourni par le rapport entre le montant total des avis d'appel d'offres pour la réalisation d'ouvrages publics aux valeurs courantes et le nombre de marchés. Toutefois, ce dernier comprend également les avis de concours dont le montant n'est pas connu et dont le détail n'est pas disponible au niveau régional, ce qui implique une sous-estimation du montant moyen. Il est également affecté par les modifications intervenues au niveau de la réglementation relative aux seuils de signalement.

### Le tourisme international en Italie

Depuis 1996, la Banca d'Italia réalise une enquête par sondage sur le tourisme international basé sur des entretiens et des comptabilisations de voyageurs résidents et non-résidents transitant aux frontières italiennes (points de passage routiers et ferroviaires, ports et aéroports internationaux). Le principal objet du relevé se réfère aux dépenses des touristes résidents de retour d'un voyage à l'étranger et celles des touristes résidant à l'étranger ayant effectué un voyage en Italie. La technique adoptée pour la collecte des données est connue sous le nom d'*inbound-outbound frontier survey*. Elle consiste en un entretien en face à face, au terme du voyage, sur la base d'un questionnaire spécifique, d'un échantillon représentatif de touristes (résidents et non-résidents) transitant aux frontières italiennes. Le nombre et la nationalité des voyageurs en transit sont déterminés sur la base de comptabilisations qualifiées effectuées aux frontières. L'échantillonnage est réalisé de façon indépendante en 62 points de frontière de tout type (routière, ferroviaire, aéroportuaire et portuaire), sélectionnés comme étant représentatifs. L'échantillon est stratifié d'après des variables différentes pour chaque type de frontière. Le relevé permet, entre autres, de réaliser des désaggrégations des dépenses par type de logement, en fournissant des informations sur les débours encourus par les touristes ayant séjourné dans leur famille ou chez des amis ou par les touristes ayant séjourné dans des logements appartenant à des particuliers non-inscrits au Registre des établissements commerciaux.

Outre les dépenses, l'enquête relève une série de caractéristiques relatives aux touristes et au voyage, dont : le nombre de nuits, le sexe, l'âge et la profession, le motif du voyage, la structure d'accueil utilisée, la stratification géographique des origines et des destinations. En 2014, on a réalisé 133 000 entretiens par an et plus de 1,5 million de comptabilisations qualifiées de voyageurs pour la définition du domaine de référence. Les principaux résultats et la méthode de l'enquête sont publiés une fois par mois sur le site de la Banca d'Italia à l'adresse : <http://www.bancaditalia.it/statistiche/tematiche/rapporti-estero/turismo-internazionale/index.html>.

L'Istat examine lui aussi le phénomène du tourisme international (entrant) en Italie par l'intermédiaire de la comptabilisation du « Mouvement des clients dans les établissements d'accueil ». Cette enquête a un caractère censitaire et elle est menée une fois par mois auprès des structures d'accueil inscrites au Registre des commerces (REC), et non aux frontières, comme dans le cas de l'enquête par sondage de la Banca d'Italia. Contrairement à l'Istat, la Banca d'Italia adopte une technique par sondage qui permet d'évaluer également le côté « souterrain » du tourisme (logement en location dans des logements de particuliers non-inscrits au REC, ou dans des logements leur appartenant, ou encore chez de la famille ou des amis). Les différences au niveau de la méthode et de l'objectif se répercutent sur les méthodes de conduite des enquêtes et par conséquent sur les résultats qui peuvent différer sensiblement. C'est pourquoi ces différences devraient toujours être interprétées avec prudence.

Tab. a13 ; Fig. 1.4

### Les informations de la société Cerved Group sur la situation économique et financière des entreprises

Cerved est un groupe italien qui opère également dans le secteur des informations économiques. En particulier, la division Centrale des bilans gère les archives qui recensent les bilans des sociétés de capitaux italiennes.

Pour l'analyse mentionnée au paragraphe du chapitre 1 “*La situation économique et financière des entreprises*”, on a sélectionné un échantillon ouvert qui comprend, pour chaque année, les sociétés de capitaux présentes dans les archives de Cerved Group. Le tableau suivant récapitule les caractéristiques structurelles de l'échantillon régional en se référant aux entreprises présentes pour l'année 2010 (année intermédiaire de l'analyse effectuée, qui se réfère, sauf spécifications différentes, à la période 2007-2013).

POSTES	Classes dimensionnelles (1)			Secteurs			Total (2)
	Petites	Moyennes	Grandes	Industrie manufacturière	Bâtiment	Services	
Nombre d'entreprises	964	38	13	113	240	589	1015

(1) Le classement dimensionnel des entreprises se fonde sur les catégories de chiffre d'affaires suivantes : pour les petites entreprises, jusqu'à 10 millions d'euros ; pour les moyennes entreprises, au-delà de 10 et jusqu'à 50 millions d'euros ; pour les grandes entreprises, au-delà de 50 millions d'euros. – (2) Parmi les secteurs, le total inclut également les segments de l'agriculture, de l'industrie extractive et de l'énergie.

Tab. a14-a18 ; Fig. 1.5

### Investissements fixes bruts

Les investissements fixes bruts sont constitués par les achats (à l'exclusion des cessions) de capital fixe réalisés par les producteurs résidents auxquels s'ajoutent les augmentations de valeur des biens matériels non produits. Les données sont extraites des *Comptes et groupes économiques territoriaux – Investissements fixes bruts par branche propriétaire*.

Le 9 février 2015, l'Istat a publié les nouvelles données de comptabilité nationale aux prix courants régionaux et provinciaux, compatibles avec les estimations nationales publiées en septembre 2014, transposant les innovations du SEC 2010, ainsi que celles intégrées aux méthodes de calcul et aux sources. Les données disponibles pour la période 2011-2012.

Pour les élaborations relatives à la période 2000-2011, on a utilisé les données de comptabilité basées sur le système précédent des comptes SEC 95, exprimées aux volumes chaînés, pour l'année de référence 2005. Étant donné que l'utilisation des données aux volumes chaînés ne préserve pas la règle de l'additivité, un apurement manqué pourrait se vérifier durant le calcul des parts.

### Les investissements dans le bâtiment

En Italie, les investissements fixes bruts (IFL) dans le bâtiment en 2013 constituaient plus de la moitié de l'accumulation totale (51,7 %, d'après les données Istat sur la comptabilité nationale aux volumes chaînés et basées sur le système SEC 2010), en se subdivisant en parts pratiquement analogues entre le segment résidentiel (logements) et le segment des « autres constructions » (qui inclut les investissements non résidentiels et les investissements dans des infrastructures).

Les produits concernés par les investissements dans le bâtiment sont : 1) les constructions (logements, bâtiments non résidentiels et autres ouvrages) ; 2) les réparations extraordinaires pour modifier ou améliorer les bâtiments existants ; 3) les améliorations importantes apportées à des biens matériels non reproductibles ; 4) les services liés au transfert de propriété.

1. **Logements** : bâtiments entièrement ou essentiellement utilisés comme des logements, y compris les constructions annexes, comme les garages et toutes les installations permanentes généralement présentes dans les logements. Ils comprennent : i) les maisons flottantes, les péniches, les caravanes, les bâtiments préfabriqués utilisés comme résidence principale du

ménage ; ii) les coûts des travaux de déblaiement du chantier et de préparation du terrain ; iii) les logements achetés pour le personnel militaire ou par des sujets civils utilisés pour la production de services de logement ; iv) les monuments historiques s'ils sont essentiellement utilisés comme des logements.

**Bâtiments non résidentiels** : bâtiments autres que les logements (dépôts et bâtiments industriels, bâtiments commerciaux, salles de spectacles, hôtels et restaurants, structures sanitaires et scolaires, etc.). Ils comprennent : i) les installations et les équipements qui font partie intégrante de la construction ; ii) les coûts des travaux de déblaiement du chantier et de préparation du terrain ; iii) les bâtiments non résidentiels achetés à des fins militaires dans la mesure où ils sont comparables à des bâtiments civils achetés en fin de production et destinés au même usage ; iv) les monuments historiques s'ils sont essentiellement destinés à un usage non résidentiel.

**Autres ouvrages** : ouvrages autres que les bâtiments (autoroutes, rues, routes, chemins de fer, pistes d'aéroport, ponts, tunnels, passages souterrains, voies d'eau, conduites, lignes de communication et électriques, etc.). Ils comprennent : i) les coûts des travaux de déblaiement du chantier et de préparation du terrain ; ii) les ouvrages achetés à des fins militaires et comparables à des ouvrages civils achetés à la fin de la production et destinés aux mêmes usages ; iii) les monuments historiques non destinés à un usage résidentiel ou non résidentiel ; iv) les puits, les tunnels et autres ouvrages liés à l'exploitation des gisements.

2. **Réparations extraordinaires pour modifier ou améliorer les constructions existantes** : elles sont considérées comme des améliorations importantes qui vont bien au-delà des améliorations nécessaires pour conserver les constructions en bon état, par exemple : les rénovations, les reconstructions et les agrandissements.
3. **Améliorations importantes apportées à des biens matériels non reproductibles** : ces activités doivent mener à la création de grands ouvrages neufs, comme des digues maritimes et des digues contre les crues et leur objectif est d'obtenir des terrains améliorés ou plus vastes : i) terres gagnées sur la mer moyennant la construction de digues ; ii) déboisement de terrains ; élimination de pierres, etc. pour pouvoir utiliser pour la première fois les terrains pour la production ; iii) bonification de marais ou irrigation de terrains arides moyennant la construction de digues et de fossés ; iv) prévention des inondations ou des phénomènes de l'érosion exercée par la mer ou les rivières moyennant la construction de brise-lames, de digues maritimes ou de barrières anti-inondations. Il ne faut pas confondre ces activités avec d'autres activités analogues qui donnent lieu à des ouvrages de génie civil utilisés pour la production de biens et de services et qui doivent figurer sous le poste « autres ouvrages » des constructions (par exemple un barrage construit pour produire de l'électricité).
4. **Services liés au transfert de propriété** : ces services sont incorporés à la valeur des biens produits et ils sont uniquement indiqués aux fins du module intersectoriel : i) charges encourues pour la livraison du bien (neuf ou d'occasion) à l'endroit ou au moment fixé : frais de transport, d'installation, de montage, etc. ; ii) charges ou commissions versées, comme les honoraires des ingénieurs, des avocats, des experts, etc., et les commissions payées aux agences immobilières ; iii) impôts que le nouveau propriétaire doit verser pour le transfert de propriété des biens matériels et immatériels (neufs ou d'occasion) produits.

### Estimation des investissements dans le bâtiment au niveau régional

Dans le secteur du bâtiment, la destination économique prédominante de la production est représentée par des biens d'investissement : en 2012 (dernière année pour laquelle on dispose de la données relative à la production) la part des investissements sur la production évaluée au prix de base aux volumes chaînés était de 66 % au niveau national. Cette caractéristique est également due au fait qu'aux fins de la comptabilité nationale italienne, on considère également comme des investissements fixes et non comme une variation des réserves, les bâtiments et les autres ouvrages non achevés, parce qu'on suppose qu'ils sont tous produits dans le cadre d'un contrat de vente stipulé a priori. On passe de la production aux investissements en soustrayant la valeur des dépenses pour les entretiens ordinaires et en ajoutant l'estimation de la TVA. On obtient ensuite la valeur ajoutée en soustrayant les coûts intermédiaires de la valeur de la production. La série des investissements fixes bruts (IFL) dans des constructions et celle de la valeur ajoutée sont donc fortement liées : dans la moyenne de la pé-

riode 2000-2013 cette corrélation (constatée pour les séries SEC 95 aux volumes chaînés) est de 0,99 en ce qui concerne les niveaux et de 0,96 en ce qui concerne les variations annuelles. En exploitant cette propriété, les IFL dans des constructions au niveau territorial ont donc été estimés pour la période 2000-2011 en appliquant les parts régionales de la valeur ajoutée dans des constructions au total national du secteur à la valeur des IFL dans des constructions en Italie ; étant donné que les premiers sont disponibles au niveau territorial uniquement dans la version SEC 95, on a également utilisé les séries SEC 95 aux volumes chaînés pour la donnée nationale par souci d'homogénéité.

En d'autres termes, en indiquant par  $IFL_{i,t}^{IT}$  les IFL dans le bâtiment en Italie au cours de l'année  $t$ , avec  $VAC_{i,t}^R$  la valeur ajoutée des constructions de la région  $R$  au cours de l'année  $t$  et avec  $VAC_{i,t}^{IT}$  la valeur ajoutée des constructions en Italie, les IFL dans le bâtiment de la région  $R$  au cours de l'année  $t$  ( $IFL_{i,t}^R$ ) ont été estimés comme suit :

$$IFL_{i,t}^R = IFL_{i,t}^{IT} * VAC_{i,t}^R / VAC_{i,t}^{IT}$$

Pour les trois années 2011-2013, l'Istat a publié les données au niveau territorial d'après la classification SEC 2010 aux valeurs courantes. Pour l'estimation des IFL dans le bâtiment au niveau régional, on a donc utilisé les parts de la valeur ajoutée des constructions sur le total national aux valeurs courantes appliquées à la série des IFL dans le bâtiment au niveau national SEC 2010 aux volumes chaînés, car l'erreur commise (mesurée pour les deux années 2011-2012, pour lesquelles on dispose pour la valeur ajoutée régionale dans la version SEC 95 des données aux prix courants et des données aux volumes chaînés), est très limitée et inférieure en moyenne à 2 %.

Tab. a18

### Évolution des IFL de la région : analyse *shift and share*

Le chapitre 1 propose une analyse de type *shift and share* de la variation des investissements régionaux entre 2000 et 2007 et entre 2007 et 2011. Cette méthode consiste à décomposer la différence entre l'évolution observée pour le groupe au niveau régional et national en deux composantes : une composante structurelle et une composante spécifique. La première révèle l'écart qui se serait créé si chaque secteur s'était développé dans la région à un rythme analogue à la moyenne italienne, tandis que la deuxième montre l'écart de croissance qui se serait créé entre la région et l'Italie pour une même composition sectorielle. L'analyse proposée est basée sur la désagrégation sectorielle suivante : agriculture, industrie extractive, industrie manufacturière, fourniture d'énergie et d'eau, bâtiment, services à l'exclusion des activités immobilières, activités immobilières.

### Les investissements élaborés à partir de la base de données Cerved Group

Pour l'analyse des taux d'investissement au niveau de l'entreprise, on a extrait des archives de données Cerved Group (qui collectent les informations comptables de toutes les sociétés de capitaux italiennes) les bilans relatifs aux : 1) sociétés de capitaux manufacturières, du bâtiment et des services, à l'exclusion des holdings ; 2) ayant un chiffre d'affaires et un actif supérieurs à zéro ; 3) opérationnelles pendant tout l'exercice de référence du bilan.

La *classification dimensionnelle* appliquée suit les critères harmonisés européens (Recommandation CE n° 361 du 6 mai 2003), groupant les moyennes et grandes entreprises par rapport à cette dernière :

- micro-entreprises : entreprises de moins de 10 salariés et avec un chiffre d'affaires ou un actif maximum de 2 millions d'euros ;
- petites entreprises : entreprises qui ne sont pas des micro-entreprises, de moins de 50 salariés et avec un chiffre d'affaires ou un actif maximum de 10 millions d'euros ;
- moyennes et grandes entreprises : toutes les autres entreprises.

Lorsque l'on ne dispose pas d'informations sur les salariés, la répartition tient exclusivement compte de l'actif et du chiffre d'affaires.

Le calcul des investissements et la correction suite à des variations d'évaluation : les investissements ont été définis comme les achats d'immobilisations corporelles avant les désinvestissements. Lorsqu'elles sont disponibles, essentiellement pour les grandes sociétés, les informations ont été directement tirées du compte-rendu financier ; dans les autres cas, lorsque les informations Cerved Group correspondent à une estimation tirée de la variation des stocks des immobilisations corporelles,

on a corrigé les variations non rapportables à des transactions, dues au passage des principes comptables nationaux aux principes comptables internationaux ou à des lois de réévaluation, en recourant aux variations correspondantes des réserves de réévaluation. On a appliqué aux postes de bilan Total actif, Actif opérationnel et Capitaux propres, eux aussi potentiellement soumis à des effets des réévaluations, une correction analogue, c'est-à-dire une accumulation des corrections des années précédentes. Au cours de la période examinée (2002-2013), l'exercice 2008 est celui qui a été le plus influencé par ces phénomènes ; à titre prudentiel, on a préféré l'exclure de l'analyse définissant respectivement la période 2002-2007 comme celle antérieure à la crise et la période 2009-2013 comme la période de la crise.

Les opérations extraordinaires : les données pour chaque entreprise sont potentiellement affectées par une discontinuité relative aux opérations extraordinaires de fusion / absorption / scission, surtout pour les moyennes et grandes entreprises. En recourant à la base de données Cerved Group relative aux unités comptables, contenant entre autres les références d'identification de ces opérations pour les principales entreprises italiennes, on a élaboré pour la période analysée des bilans pro forma pour toutes les sociétés impliquées, à travers la somme non consolidée des bilans individuels respectifs. Pour chaque année, on a attribué au bilan pro forma ainsi obtenu les caractéristiques d'identification (secteurs, localisation, etc.) de la plus grande société concernée en matière d'actif. Enfin, les bilans pro forma ont remplacé les bilans individuels correspondants.

L'échantillon fermé d'entreprises : on a attribué de façon univoque à chaque entreprise individuelle (ou bilan pro forma) les caractéristiques dimensionnelles, sectorielles et de localisation en sélectionnant comme information prédominante celle qui revenait le plus souvent au cours de toute la période analysée. Enfin, on a éliminé les sociétés qui ne présentaient pas un minimum de trois ans d'observations au cours de la période antérieure à la crise (2002-2007), et au cours de la période 2009-2013.

Les variables explicatives : les informations de bilan ont été utilisées pour identifier certaines caractéristiques d'entreprise jugées importantes par la littérature économique pour déterminer l'accumulation de capital au niveau des micro-entreprises, outre l'accumulation antérieure : l'incertitude et la rentabilité des différents secteurs de gestion. On fournit ci-après la définition des indicateurs utilisés, calculés pour la période 2002-2007 :

- Variabilité du chiffre d'affaires : coefficient de variation des recettes des ventes.
- Marge brute opérationnelle : revenu restant après la soustraction des coûts directs variables et du coût du travail de la valeur de la production.
- Actif opérationnel : actif de bilan à l'exclusion des postes non caractéristiques (pour une société non financière : parts, titres, etc.).

Enfin, on a éliminé les entreprises ayant présenté, au cours d'une année quelconque, un des indicateurs de rentabilité avec une valeur externe à l'intervalle compris entre le 5<sup>e</sup> et le 99<sup>e</sup> percentile de la distribution définie pour toute la période analysée. Pour la Vallée d'Aoste, l'échantillon ainsi obtenu compte presque 500 entreprises (387 micro-entreprises, 80 petites entreprises et 29 moyennes et grandes entreprises).

Pour tenir compte des effets dimensionnels et sectoriels, chaque variable explicative a ensuite été redéfinie comme un décalage par rapport à la médiane du secteur / classe dimensionnelle (moyennant le croisement entre la région, trois classes dimensionnelles et 20 branches), normalisé pour la déviation standard. Enfin, pour chaque variable, les entreprises ont été considérées comme présentant un phénomène « haut » si elles se trouvaient dans le dernier quartile de la distribution ou un phénomène « bas » si elles se trouvaient dans le premier quartile.

Fig. 1.6

### Les investissements des entreprises et leurs déterminants

Pour les élaborations basées sur l'Enquête concernant les entreprises industrielles, des services et du bâtiment menée chaque année par les Filiales de la Banca d'Italia, les données utilisées se réfèrent aux années 2002-2013 et à un échantillon qui comprend les entreprises manufacturières (section C de la classification Ateco 2007) et celles des services privés non financiers (sections G, H, I, J, L, M, N). La composition de l'échantillon au niveau national pour chaque année est illustrée dans le tableau suivant.

ANNÉE	Industrie manufacturière	Services
2002	2 957	920
2003	3 047	992
2004	3 064	1 076
2005	3 133	1 159
2006	3 010	1 143
2007	2 878	1 083
2008	2 798	1 051
2009	2 705	1 100
2010	2 680	1 128
2011	2 779	1 184
2012	2 823	1 217
2013	2 864	1 164

Les estimations utilisent pour chaque unité de l'échantillon un coefficient de pondération qui tient compte, chaque année, au niveau des distributions marginales par zone géographique, classe dimensionnelle et secteur d'activité, du rapport entre le nombre d'entreprises relevées et le nombre d'entreprises présentes dans le domaine de référence.

Les estimations du taux d'investissement (mesuré par le rapport entre les investissements bruts dans des biens corporels et le chiffre d'affaires) sont calculées à travers des moyennes solides, en attribuant aux unités dont les valeurs sont inférieures au 5<sup>e</sup> percentile ou supérieures au 95<sup>e</sup> percentile de la distribution correspondante, des valeurs plus proches desdits percentiles par rapport aux percentiles d'origine, en fonction de la fraction sondée dans chaque strate de l'échantillon (*Winsorized Type II Estimator*). Les déflateurs utilisés sont directement estimés par les entreprises.

Aux fins de l'analyse, l'échantillon a été subdivisé en termes de temps en deux sous-périodes, 2002-2007 et 2008-2013, et longitudinalement à travers le relevé de certaines caractéristiques d'entreprise englobées dans la même enquête. Les classes d'analyse comprennent les paires d'entreprises suivantes :

*Part de chiffre d'affaires exporté* : on compare les entreprises dont la part est inférieure à un tiers et les entreprises dont la part est supérieure aux deux tiers.

*Degré d'utilisation de la capacité de production* : on compare les entreprises qui se situent dans le premier quart et les entreprises appartenant au dernier quart de la distribution.

*Variations inattendues de la demande* : on compare les entreprises qui se situent dans le premier quart et les entreprises appartenant au dernier quart de la distribution. La variation est mesurée comme la différence en pour cent entre le chiffre d'affaires réalisé au terme de l'année t et le chiffre d'affaires prévu pour l'année t dans l'enquête de l'année précédente.

*Déroulement de l'activité de recherche et de développement au cours des trois années 2009-2011* : on compare les entreprises qui ont déclaré l'avoir réalisée et les entreprises qui ont répondu ne pas l'avoir effectuée.

*Variations des conditions d'endettement au cours de la période 2010-2013* : on compare les entreprises qui ont signalé une évolution négative de ces conditions et les entreprises qui en ont signalé la stabilité ou l'amélioration.

Pour évaluer la statistique significative des différences entre les distributions du rapport des investissements sur le chiffre d'affaires observé au sein des différentes paires de catégories, dans le cadre de la comparaison temporelle et de la comparaison longitudinale, on a utilisé un test de Kolmogorov-Smirnov pour deux échantillons.

Tab. a19, a20 ; Fig. r3

### Les investissements dans des infrastructures

Les données fournies sont le fruit d'une élaboration basée sur les *Comptes Publics Territoriaux* (CPT), qui reconstruit les flux de dépenses et d'entrée pour les Administrations publiques et pour les autres collectivités et entreprises du Secteur public élargi (SPA), consolidés au niveau régional. La définition d'Administrations publiques coïncide avec celle de la comptabilité publique italienne. Les autres collectivités et entreprises du SPA comprennent tous les sujets produisant des services d'utilité publique et financés ou contrôlés directement ou indirectement par des organismes publics.

Les flux relevés sont organisés en postes économiques d'après la répartition adoptée pour l'élaboration des bilans des organismes publics suivant le critère de la comptabilité financière. Le relevé des flux financiers est donc effectué d'après le critère d'encaissement au moment de la réalisation effective des paiements et des recouvrements.

Pour les deux types d'organismes émetteurs, la définition d'*investissements dans des infrastructures* coïncide avec les dépenses en capital, à l'exclusion des postes financiers, relatifs à des biens et à des ouvrages immobiliers dans les 30 secteurs de destination des dépenses publiques identifiées dans les CPT (eau, égouts et épuration des eaux, environnement, élimination des déchets, autres interventions hygiéniques et sanitaires, voirie, autres transports, télécommunications, agriculture, énergie, sûreté publique, autres ouvrages publics, justice, administration générale, instruction, formation, santé, commerce, interventions dans le social, logements et urbanisme, culture et services récréatifs, industrie et artisanat, recherche et développement, travail, tourisme, défense, prévoyance et subventions salariales, pêche maritime et aquaculture, charges susceptibles d'être réparties, autres interventions dans le secteur économique). On exclut donc les investissements dans des biens meubles (machines et équipements ; machines de bureau et appareils pour les communications ; mobilier ; moyens de transport).

Les *investissements dans des ouvrages civils* comprennent les dépenses dans les secteurs suivants : eau, égouts et épuration des eaux, environnement, élimination des déchets, autres interventions hygiéniques et sanitaires, voirie, autres transports, télécommunications, agriculture, énergie, sûreté publique, autres ouvrages publics. Parmi les ouvrages civils, le groupe *infrastructures de transport* comprend les dépenses dans les secteurs de la voirie, de l'eau, de l'agriculture et des autres transports ; le groupe *conduites, lignes de communication et électriques* comprend les dépenses dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie et des égouts et de l'épuration des eaux ; le groupe *autres ouvrages civils* comprend les investissements dans les autres secteurs.

Enfin, on considère les investissements réalisés dans les secteurs ne correspondant pas à la définition des ouvrages civils comme des *investissements dans des bâtiments*.

On obtiendra de plus amples détails méthodologiques à l'adresse: <http://www.dps.gov.it/it/cpt/>.

D'après cette reconstruction, en Italie, les investissements dans des infrastructures représentaient, dans la moyenne 2010-2012 (dernière décennie disponible), presque un quart des investissements dans le bâtiment et plus de 12 % des investissements fixes bruts totaux ayant un effet sur le PIB de 2,5 %.

Tab. a21 ; Fig. 2.1, 2.3

### Enquête sur les forces du travail

L'Istat effectue le relevé sur une base trimestrielle chaque semaine de l'année. Les moyennes annuelles se réfèrent à la moyenne des relevés. Une fois par trimestre, l'enquête relève les principaux groupes d'offres de travail, en interrogeant un échantillon d'environ 150 000 individus dans 1 100 communes de toutes les provinces sur le territoire national. La population concernée est constituée par tous les membres des ménages résidant en Italie, même s'ils avaient temporairement émigré à l'étranger, tandis qu'elle ne comprend pas les membres permanents des collectivités (hospices, orphelinats, instituts religieux, casernes, etc.). La distinction entre Italiens et étrangers est basée sur la citoyenneté (cf. les *Notes méthodologiques* dans l'Appendice du Rapport Annuel). Afin d'éliminer les discontinuités chronologiques dues à la mutation de l'enquête au premier trimestre 2004 (RCFL), l'Istat a rapporté les données pour la période précédente d'après les définitions du relevé RCFL et sur la base des derniers résultats mis à jour relatifs à la population intercensitaire.

Fig. r4

### La mobilité territoriale

Les données concernant les mouvements migratoires sont relevées chaque année par l'Istat à travers les informations relatives aux inscriptions et aux effacements des registres d'État civil pour transfert de résidence. Les inscriptions concernent les personnes qui se sont transférées dans la commune en provenance d'autres communes ou de l'étranger ; les effacements concernent les personnes qui se sont transférées dans une autre commune ou à l'étranger. Le transfert d'une commune à une autre commence le jour de la demande d'inscription dans la commune de la nouvelle résidence, mais il est relevé au moment de la définition du dossier migratoire. Les transferts de et vers l'étranger sont relevés au moment de la demande respectivement de l'inscription ou de l'effacement.

L'influence des migrations est calculée comme le rapport entre le nombre de personnes ayant transféré leur résidence et la population de référence au début de l'année. Les données sur la population par classe d'âge ont été téléchargées de la section « population et ménages » de la centrale de données de l'Istat ([dati.istat.it](http://dati.istat.it)). La population par niveau d'instruction a été en revanche estimée à l'aide du Relevé sur la main-d'œuvre réalisée par l'Istat.

Tab. a22 ; Fig. 2.2

### Heures autorisées de Caisse de compensation salariale (Cassa integrazione guadagni, CIG)

Fonds géré par l'INPS qui fait l'objet d'une réintégration partielle des rétributions des travailleurs salariés en cas de réduction ou de suspension du travail prévue par la loi italienne.

Tab. a23, a25 ; Fig. 2.4

### Enquête sur les conditions de vie des ménages (Eu-Silc)

L'enquête sur le revenu et sur les conditions de vie des ménages voit le jour dans le cadre d'un projet plus vaste dénommé « *Statistics on Income and Living conditions* » (Eu-Silc) délibéré par le Parlement européen et coordonné par Eurostat. Elle est menée chaque année sur un échantillon d'environ 19 000 ménages en Italie. Par convention, l'année de référence est celle de l'enquête. Les données sur les revenus et sur l'intensité du travail se réfèrent à l'année précédente. Pour le calcul des revenus équivalents des ménages, on s'est servi de l'échelle d'équivalence élaborée par l'OCDE ; les montants sont exprimés en termes réels au prix de l'année 2012 grâce à l'utilisation, pour chaque région, du déflateur des consommations finales des ménages. L'indice d'inégalité en termes de distribution du revenu (rapport entre le 5<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> quintile) est calculé en fonction des quintiles de la distribution régionale du revenu familial équivalent en termes réels.

Les personnes en danger de pauvreté sont celles qui vivent dans des ménages percevant un revenu familial équivalent inférieur à 60 % du revenu moyen du même pays. Les loyers imputés sont exclus. Le seuil de pauvreté correspondant a été calculé pour l'ensemble de la population résidant en Italie ; en 2012, il était égal à 9 439,7 euros, et en 2007 à 9 381,2 euros.

Les personnes vivant dans un dénuement matériel extrême vivent dans des ménages présentant au moins quatre des neuf aspects suivants de détresse : i) ne pas pouvoir encourir des dépenses imprévues ; ii) ne pas pouvoir se permettre une semaine de vacances ; iii) avoir des traites impayées de l'emprunt, du loyer, des factures ou d'autres dettes ; iv) ne pas pouvoir se permettre un repas correct tous les deux jours ; v) ne pas pouvoir chauffer correctement le logement et ne pas pouvoir se permettre : vi) une machine à laver, vii) un téléviseur couleur, viii) un téléphone, ix) une automobile.

Les ménages à très faible intensité de travail représentent les ménages dont les membres entre 18 et 59 ans (à l'exception des étudiants de moins de 25 ans) travaillent en moyenne moins d'un cinquième du temps disponible.

D'après la définition adoptée dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, un citoyen européen est considéré comme pauvre ou socialement exclu s'il se trouve dans une des trois situations précédentes (il est en danger de pauvreté, il vit dans un ménage à faible intensité de travail, il vit dans un dénuement matériel extrême).

Pour le calcul de la cotisation des retraites sur la base du pourcentage de personnes en danger de pauvreté dans les ménages, on a considéré les pensions de vieillesse, d'ancienneté et de survie ; on a exclu en revanche les pensions sociales (invalidité, etc.). On a considéré les ménages qui comprennent au moins un retraité et au moins une personne de moins de 60 ans, à l'exception des ménages exclusivement constitués par des retraités ou par des couples comptant un retraité et le conjoint (ou concubin) de moins de 60 ans.

Les pourcentages de personnes en danger de pauvreté avec et sans revenus dérivant de pensions ont été calculés sur le territoire de référence aux moyennes pondérées. La pondération contient les échantillons des ménages et le nombre de leurs membres à l'exclusion des bénéficiaires d'une pension.

Tab. a24 ; Fig. 2.5

### L'Observatoire INPS sur les rétributions des salariés

L'Observatoire énumère des informations relatives aux rétributions imposables aux fins de la prévoyance des salariés privés non agricoles assurés à l'INPS. Les rétributions ne comprennent ni les allocations familiales, ni les indemnités de maternité et de maladie, ni la caisse spéciale de compensation des revenus.

Si le travailleur a changé de qualification ou s'il entretient plusieurs rapports de travail, la classification a privilégié la modalité relative au dernier rapport en cours ; en cas de plusieurs rapports de travail en cours, on a choisi la modalité du rapport prédominant, c'est-à-dire le plus long.

### Les statistiques INPS concernant les retraités

Les données émergeant des archives administratives du Casier central pour la collecte, la conservation et la gestion des données et des éléments relatifs aux titulaires de pensions, permettent de quantifier le nombre de pensions en vigueur et de bénéficiaires.

Les pensions d'invalidité, de vieillesse et de survie ainsi que les pensions indemnitaires comprennent : i) les pensions de vieillesse, d'ancienneté et les préretraites ; ii) les pensions et les allocations d'invalidité, d'incapacité de travail, les rentes pour accident du travail et maladie professionnelle (directes et indirectes) ; iii) les pensions de survie et les pensions de survivant. Les pensions sociales comprennent : i) les pensions de guerre (directes et indirectes) ; ii) les pensions, les allocations et les indemnités en faveur des non-voyants civils, des sourds civils et des invalides civils ainsi qu'en faveur des ressortissants de plus de 65 ans percevant des revenus insuffisants ; iii) les allocations viagères pour les anciens combattants, les décorés de l'ordre de Vittorio Veneto, et les allocations de Médaille et de Croix à la valeur militaire.

Les trois premiers types de pension (invalidité, vieillesse et survie) sont versés en conséquence du travail du bénéficiaire lorsque celui-ci atteint des limites d'âge données, au terme de la période de versement des cotisations ou en présence d'une capacité de travail réduite (pensions directes). La plupart des pensions est versée par l'INPS (Institut national de la prévoyance sociale) pour le secteur privé et par l'INPDAP (Institut national de prévoyance pour les salariés des administrations publiques) pour le secteur public. Les pensions indemnitaires sont constituées par des rentes pour accident du travail ou maladie professionnelle. L'objectif de ces pensions est d'indemniser la personne en cas de handicap, suivant le niveau de ce dernier, ou de décès (dans ce cas, la prestation est versée aux survivants) dérivant d'un fait survenu durant l'exercice d'une activité professionnelle. Elles sont versées par l'INAIL. Les pensions sociales comprennent également les prestations versées en faveur de personnes souffrant d'un handicap physique ou psychique grave ou se trouvant dans une situation de difficulté économique. La principale fonction de ces pensions est de garantir un revenu minimum aux personnes incapables de se le procurer en raison d'un handicap congénital ou intervenu ou simplement en raison de leur âge avancé. Il s'agit de pensions qui ne sont liées à aucun système de cotisation, financées par la fiscalité générale et versées par le MEF, par l'INPS et par d'autres administrations publiques centrales et locales.

Aux fins de l'élaboration des données, le montant annuel de la pension est celui qui est relevé chaque année au 31 décembre avant les éventuels prélèvements fiscaux et de cotisations et il comprend les composantes suivantes : montant de base, augmentation liée à la variation de l'indice du coût de la vie et à la dynamique des rétributions et d'éventuelles autres allocations et indemnités. Le montant annuel des pensions est constitué par la somme des montants annuels de chaque prestation perçue par le pensionné.

## L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Les informations relatives à l'intermédiation financière dérivent d'élaborations mises à jour au 31 mai 2015

Tab. 3.1, 3.2, a26, a29 ; Fig. 3.1, 3.2, 3.5

### Les rapports de surveillance des banques

Les données sont traitées par les signalements statistiques de surveillance demandés par la Banca d'Italia aux banques en vertu de l'art. 51 du Décret législatif italien n° 385 du 1<sup>er</sup> septembre 1993 (Texte unique des lois relatives au droit bancaire). Jusqu'en novembre 2008, on utilisait les informations de la III<sup>e</sup> section de la Matrice des comptes ; depuis décembre 2008, suite à la réforme des schémas signalétiques, on utilise les données de la I<sup>ère</sup> section de la Matrice. Depuis 1995, les anciens établissements et sections de crédit spécial envoient eux aussi des signalements identiques à ceux des autres banques ; les informations statistiques des anciennes sections ont conflué, à la même date, vers les signalements des maisons-mères respectives. Les secteurs de contrepartie ne comprennent ni les banques ni les autres établissements financiers et monétaires ; pour de plus amples informations sur la classification de la clientèle par activité économique, voir le Glossaire du *Bulletin Statistique* de la Banca d'Italia (postes « secteurs » et « segments »). Cette documentation exclut des ménages consommateurs les institutions sans but lucratif au service des ménages ainsi que les unités ne pouvant être classées et non classées.

Les données relatives aux valeurs sont celles de la fin de la période ; sauf indication contraire, les informations se réfèrent à la résidence de la contrepartie. Poste S.p.A. ne fait pas partie des organismes déclarants, tandis que la Caisse de dépôts et de prêts y a été intégrée en juin 2011. D'éventuelles différences au niveau des valeurs totales par rapport à la somme des montants figurant dans les tableaux sont dues aux arrondissements.

Définition de certains postes :

*Dépôts* : ils comprennent les dépôts à vue et overnight, les comptes courants, les dépôts à durée préétablie et les dépôts remboursables avec préavis, les chèques, les opérations passives de mise en pension. Les comptes courants – dont la série a été revue et alignée sur la définition harmonisée européenne – ne comprennent pas les comptes courants bloqués ; ils comprennent en revanche les dépôts à vue, overnight et les chèques. Les dépôts à terme incluent les certificats de dépôt, les comptes courants bloqués et les dépôts d'épargne bloqués. Les dépôts remboursables avec préavis englobent les dépôts d'épargne libres et d'autres dépôts qui ne sont pas utilisables pour des paiements au détail.

*Prêts* : ils comprennent l'ensemble des prêts octroyés et les créances irrécouvrables. L'ensemble des prêts octroyés est constitué par les financements en euros et en devises à une clientèle ordinaire résidente, dans les formes techniques suivantes : avance sur effet, autre titre de créances et documents s.b.f., comptes courants, emprunts, cartes de crédit, prêts contre cession du salaire, prêts personnels, opérations d'affacturage, leasing financier, mises en pension de titres et autres financements. Depuis décembre 2008, ils comprennent également les prêts subordonnés. Jusqu'en novembre 2008, l'échéance des prêts à court terme atteignait 18 mois tandis que les prêts à moyen et long terme avaient une échéance supérieure à 18 mois. Depuis décembre 2008, l'échéance des prêts à court terme atteint 12 mois tandis que les prêts à moyen et long terme ont une échéance supérieure à 12 mois.

*Créances irrécouvrables* : créances envers des sujets en état d'insolvabilité (également non établi judiciairement) ou dans une situation substantiellement comparable. Sont exclus les effets impayés et en protêt.

*Titres de créance* : Obligations du Trésor italien. Ils comprennent actuellement les Prêts de la République, émis sur les marchés étrangers et les types suivants de titres émis sur le marché interne : BOT, BTP et certains types de Certificats du Trésor.

*Obligations* : titres de dette qui obligent l'émetteur à rembourser le capital et à verser des intérêts, d'un montant fixe ou variable pour la période préétablie.

*Obligations bancaires* : titres de dette qui obligent la banque émettrice à rembourser le capital et à verser des intérêts, d'un montant fixe ou variable pour la période préétablie. La réglementation de sur-

veillance prescrit que la durée moyenne d'une émission ne peut pas être inférieure à 24 mois. Le remboursement anticipé éventuel ne peut pas avoir lieu avant 18 mois et il doit être explicitement prévu par le règlement d'émission.

*Parts d'OICR* : parts d'Organismes d'investissement collectif de l'épargne de droit italien et d'autres États. Les OICR comprennent les fonds communs d'investissement et les Sociétés d'investissement à capital variable (Sicav).

Tab. 3.1 ; Fig. 3.1

### Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés pour les titrisations

Jusqu'en mai 2010, on corrigeait les titrisations en calculant les valeurs  $S_t$ , les encours des prêts à la fin du mois  $t$ , comme suit :

$$S_t = L_t + \sum_{j=0}^n Z_{t-j} (1-x)^j$$

où :

$L_t$  est le niveau des encours indiqué dans les signalements statistiques de surveillance ;

$Z_{t-j}$  est le flux de crédits titrisés au mois  $t-j$  à partir de juillet 2000 ;

$x$  est le taux de remboursement mensuel des prêts titrisés.

Le taux de remboursement  $x$  est estimé sur la base des remboursements des prêts bancaires par secteur et il est constant dans le temps.

Depuis juin 2010, les encours des prêts titrisés sont directement traités par les signalements statistiques de surveillance.

Tab. 3.1, a29 ; Fig. 3.1, 3.5

### Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés pour les reclassements

Les taux de variation des prêts et des dépôts bancaires sont calculés par rapport aux différences mensuelles des encours corrigés pour tenir compte des reclassements et, pour les prêts, des ajustements de valeur (par exemple les réductions de créances) et à partir de juin 2010, les sessions autres que les titrisations. En indiquant par  $L_t$  les encours à la fin du mois  $t$  (dans le cas des prêts corrigés précédemment pour les titrisations), par  $Ricl_t^M$  la correction due au reclassement à la fin du mois  $t$  et par  $Cess_t^M$  et  $Rett_t^M$  respectivement les cessions nettes de créances différentes des titrisations effectuées au cours du mois  $t$  et les réductions de créances, on définit les transactions  $F_t^M$  durant le mois  $t$  comme :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - Ricl_t^M + Cess_t^M - Rett_t^M$$

Les taux de variation sur 12 mois  $a_t$  sont calculés selon la formule suivante :

$$a_t = \left[ \prod_{i=0}^{11} \left( 1 + \frac{F_{t-i}^M}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur 12 mois se réfèrent à la fin de la période indiquée. Les données relatives à la Caisse de dépôts et de prêts sont comprises dans le calcul des taux de variation à partir du mois d'octobre 2007 pour les prêts et du mois de septembre 2010 pour les dépôts. Les variations des prêts ne comprennent pas les mises en pension de titres à l'encontre des contreparties centrales de marché (c'est-à-dire Monte Titoli, Cassa di Compensazione e Garanzia, etc.).

Fig. r5-r6

### Regional Bank Lending Survey

La Banca d'Italia effectue deux fois par an un relevé sur un échantillon d'environ 400 banques (*Regional Bank Lending Survey*, RBLS). L'enquête concerne les conditions d'offres pratiquées par les banques et celles de la demande de crédit des entreprises et des ménages. À partir de l'enquête relative au premier semestre 2011, menée au mois de mars, de nouvelles questions ont été introduites concernant la collecte des banques et la demande de produits financiers de la part des ménages consommateurs. Les réponses sont différentes pour les banques qui opèrent dans plusieurs régions, en fonction de la macro-région de résidence de la clientèle. On obtient les informations sur l'état du crédit dans les différentes régions et sur l'évolution de la collecte en pondérant les réponses fournies par les banques en fonction de leur part de marché dans les différentes régions. Après cette édition du relevé, la méthode de pondération des réponses a été modifiée pour l'aligner sur celle adoptée dans le document *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale (La demande et l'offre de crédit au niveau territorial)*, de la série *Economie regionali (Économies régionales)*.

L'échantillon régional est constitué d'environ 60 intermédiaires qui opèrent en Vallée d'Aoste et qui représentent environ 90 % de l'activité pour les entreprises et les ménages résidents et la collecte directe et indirecte effectuée dans la région.

La même enquête de février a également relevé des informations structurelles sur les caractéristiques des financements octroyés aux ménages consommateurs. Les réponses fournies par les banques de l'échantillon régional ont été groupées en les pondérant en fonction de leur part de marché dans la région.

L'indice de *hausse/baisse de la demande de crédit (ou de la demande de produits financiers)* a été construit en groupant les réponses, sur la base des fréquences pondérées par les parts de marché des banques dans la région, comme suit : 1=hausse considérable, 0,5=hausse modérée, 0= stabilité substantielle, -0,5=baisse modérée, -1=baisse considérable. Des valeurs positives (négatives) signalent la hausse (baisse) de la demande de crédit (ou de produits financiers).

L'indice de *resserrement/relâchement de l'offre de crédit* a été construit en groupant les réponses, sur la base des fréquences pondérées par les parts de marché des banques dans la région, comme suit : 1=resserrement considérable des conditions d'offre, 0,5=resserrement modéré, 0=stabilité substantielle, -0,5=relâchement modéré, -1=relâchement considérable. Des valeurs positives (négatives) signalent une restriction (relâchement) des critères d'offre.

Pour de plus amples informations, voir *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale (La demande et l'offre de crédit au niveau territorial)*, dans *Economie regionali (Économies régionales)*, n° 44, 2014.

Tab. 3.2

### Prêts aux particuliers

Les sociétés financières considérées sont celles inscrites dans la liste spéciale visée à l'art. 107 du Décret législatif italien n° 385 du 1<sup>er</sup> septembre 1993 (Texte unique des lois relatives au droit bancaire) exerçant (également sous une forme non prépondérante) l'activité de crédit à la consommation, qui comprend les financements octroyés, aux termes de l'art. 121 dudit décret, aux personnes physiques agissant dans un but autre que l'activité de l'entreprise, y compris les crédits relatifs à l'utilisation de cartes de crédit qui prévoient un remboursement échelonné.

Les prêts bancaires pour l'achat de logements comprennent les restructurations. Les catégories de crédit bancaire différentes de l'achat de logements et du crédit à la consommation, exclusivement comprises dans le total, concernent essentiellement les ouvertures de crédit en compte-courant et les emprunts différents de ceux destinés à l'achat, à la construction et à la restructuration de logements.

Les variations en pourcentage de banques et de sociétés financières sont corrigées pour tenir compte de l'effet des titrisations et des reclassements (cf. *Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés pour les titrisations* et *Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés pour les reclassements*), mais non des corrections de valeur.

Fig. 3.3 ; Tab. a32

### L'enquête Eu-Silc

Le projet Eu-Silc (*Statistics on Income and Living Conditions*, Règlement du Parlement européen, n° 1177/2003) constitue l'une des principales sources de données pour les rapports périodiques de l'Union européenne sur la situation sociale et sur la diffusion de la pauvreté dans les pays membres. Le noyau d'information d'Eu-Silc concerne essentiellement les thèmes du revenu et de l'exclusion sociale. Le projet repose sur une approche multidimensionnelle du problème de la pauvreté, et en particulier des aspects du dénuement matériel.

L'Italie participe au projet avec une enquête menée par l'ISTAT chaque année depuis 2004, sur le revenu et les conditions de vie des ménages, en fournissant des statistiques au niveau transversal et longitudinal (les ménages restent présents dans l'échantillon pendant quatre années consécutives). Bien que le Règlement Eu-Silc n'exige que la production d'indicateurs au niveau national, en Italie l'enquête a été conçue pour assurer des estimations fiables également au niveau régional. Les ménages sont extraits au hasard des listes d'état civil des communes-échantillons, d'après un plan de sondage selon lequel ils sont représentatifs du point de vue statistique de la population résidant en Italie. Pour l'enquête 2013, la dernière mise à disposition par l'Istat dans l'ordre chronologique, 18 487 ménages ont été interrogés. Au cours des élaborations, on a toujours utilisé les critères de sondage pour rapporter à l'univers la donnée calculée à partir de l'échantillon des ménages. L'enquête est menée au cours du quatrième trimestre de l'année de référence. Certaines questions (en particulier le revenu et le remboursement de l'emprunt) se réfèrent à la dernière année précédente.

Pour le revenu disponible des ménages, on a considéré un concept de revenu « monétaire », égal au revenu avant les charges financières, mais après les loyers imputés. Pour les modalités de relevé concernant l'enquête Eu-Silc le revenu, le versement, le montant résiduel de l'emprunt et les indicateurs qui utilisent ces informations (service de la dette, nombre de ménages vulnérables, emprunt résiduel sur le revenu et durée résiduelle de l'emprunt) se réfèrent à l'année précédant celle où l'enquête est effectuée. L'emprunt résiduel est estimé sur la base du remboursement annuel, en supposant une méthode d'amortissement à remboursement constant. Le calcul du service de la dette ne tient pas compte des valeurs supérieures au 99<sup>e</sup> percentile.

Tab. 3.3, a27-a28, a33-a34 ; Fig. 3.4, r7

### La Centrale des risques

La Centrale des risques relève toutes les positions de risque des banques, des sociétés financières visées à l'article 106 du texte unique bancaire, inscrites au tableau et/ou dans la liste spéciale visée aux articles, respectivement, 64 et 107 du même TUB, et des sociétés pour la titrisation des crédits, pour lesquelles le montant octroyé ou utilisé ou celui des garanties émises dépasse le seuil de 75 000 euros (jusqu'en décembre 2008) ou de 30 000 euros (à partir de janvier 2009). Les arriérés sont recensés indépendamment du montant.

Au début de l'année 2015, le registre des sujets recensés dans la Centrale des risques a été mis à jour conformément au nouveau Système européen des comptes (SEC 2010). Pour cette raison et suite à d'éventuelles corrections, les données indiquées dans les tableaux pourraient différer de celles diffusées précédemment.

Définition de certains termes :

*Crédit échu* : un crédit est échu lorsque le délai prévu contractuellement pour le paiement est échu depuis plus de 90 jours ou s'il présente un dépassement continu.

*Crédit non encaissé* : découvert à l'encontre de sujets se trouvant dans une situation temporaire de difficulté objective, dont on prévoit qu'elle pourra être résolue dans un délai raisonnable.

*Crédit restructuré* : rapport contractuel modifié ou amorcé dans le cadre d'une opération de restructuration, c'est-à-dire d'un accord à travers lequel un intermédiaire ou un groupe d'intermédiaires accepte, suite à la détérioration des conditions économiques et financières du débiteur, des modifications des conditions contractuelles d'origine (par exemple le reprofilage des délais, la réduction de la dette et/ou des intérêts) donnant lieu à une perte.

*Dépassement* : différence positive entre le découvert utilisé, à l'exception des arriérés, et le découvert accordé opérationnel.

*Inexécution probable* : découvert bancaire autre que les arriérés, par rapport auquel la banque juge improbable que le débiteur s'acquitte intégralement (en capital et/ou en intérêts) de ses obligations bancaires, sans recourir à des actions comme l'exécution des garanties.

*Découvert échu et/ou dépassement de découvert* : découvert, autre que les découverts classés parmi les arriérés ou les inexécutions probables, qui, à la date de référence du signalement, est échu et/ou dépassé depuis plus de 90 jours.

*Arriérés* : découvert à l'encaissement envers des sujets en état d'insolvabilité (éventuellement qui n'a pas été établi judiciairement) ou dans une situation substantiellement comparable, indépendante de l'éventuelle prévision de perte formulée par l'intermédiaire.

*Arriérés corrigés* : découvert global à l'encaissement d'un client bénéficiant d'une ouverture de crédit envers le système financier, lorsque celui-ci est signalé à la Centrale des risques :

- en souffrance par le seul intermédiaire qui a octroyé le crédit ;
- en souffrance par un intermédiaire et parmi les dépassements du seul autre intermédiaire à découvert;
- en souffrance par un intermédiaire et le montant de l'arriéré représente au moins 70 % du découvert global vers le système financier et en présence de dépassements égaux ou supérieurs à 10 % ;
- en souffrance par au moins deux intermédiaires pour des montants égaux ou supérieurs à 10 % du crédit global utilisé à l'encaissement.

*Nouveaux arriérés* : positions de risque qui font leur entrée dans la condition d'arriéré corrigé.

Fig. r7

### Les matrices de transition de la qualité du crédit

Une matrice de transition des états de crédit représente les pourcentages de fréquence à laquelle une ligne de crédit transite d'un état (qualité) de départ à un état final au cours d'une période de référence. Les matrices ont été construites en considérant la situation de chaque client envers l'ensemble du système tel qu'il résulte des signalements à la Centrale des risques de la part des banques et des sociétés financières, et en particulier : (1) effacée avec des pertes si la position sort du contexte des signalements de la Centrale des risques durant l'année du relevé, et en présence de signalements de perte de la part des intermédiaires ; (2) en souffrance si la somme utilisée à l'encaissement des rapports en souffrance est supérieure à 10 % du total ; (3) non encaissé ou restructuré si la somme utilisée rapportable aux rapports indiqués comme non encaissés ou en souffrance est supérieure à 20 % du total ou bien si elle dépasse ce seuil au même titre que les positions restructurées ; (4) échu si la position, qui n'appartient pas aux susdites catégories, montre un montant total des positions détériorées, y compris les crédits échus depuis plus de 90 jours dépassant 50 % du total du découvert envers le système ; (5) dépassé si le montant des dépassements est supérieur à 30 % du total des découverts envers le système, sauf si la position appartient aux catégories à risque majeur indiquées ci-dessus.

On a élaboré des matrices de transition annuelles à échéance semestrielle relatives à la période décembre 2006 – décembre 2014 pour le secteur des entreprises et pour celui des ménages consommateurs ; on a supposé un poids pour chaque position égal à la somme globale utilisée en début de l'année. Les positions qui n'ont pas été relevées à chaque date de fin de période, se situant hors du périmètre du relevé de la Centrale des risques, s'élevaient en Vallée d'Aoste à 7,3 % pour les ménages consommateurs et à 1,8 % pour les entreprises (respectivement 5,3 et 2,3 % en Italie).

Sur la base des matrices annuelles, on a calculé un indicateur synthétique de l'aggravation de la qualité de la clientèle (*indice de détérioration nette*), ramenant le solde entre les positions qui se sont aggravées au cours de la période et celles qui se sont améliorées à la valeur globale des prêts en fin de période.

Tab. 3.3, a27

### Les prêts octroyés aux entreprises par forme technique et branche

Les informations tirées des signalements à la Centrale des risques, concernent tous les intermédiaires financiers déclarants et comprennent les créances irrécouvrables. Le classement par branches des entreprises se base, d'après l'activité de production prédominante, sur le classement ATECO 2007 publié par l'ISTAT. La nature des signalements ne permet pas de rapporter les créances irrécouvrables aux formes techniques respectives dont les variations sont donc exclusivement calculées sur les prêts *in bonis*.

Définition des formes techniques :

*Affacturage* : contrat de cession, sans recours (avec risque de crédit à la charge du cessionnaire) ou avec recours (le risque de crédit étant à la charge du cédant), de crédits commerciaux à des banques ou à des sociétés spécialisées, aux fins de la gestion et de l'encaissement, auquel peut être associé un financement en faveur du cédant. Les crédits par affacturage comprennent les avances accordées contre des crédits existants ou futurs. Les positions échues sont également exclues lorsque les conditions pour le passage en souffrance ne sont pas réunies.

*Avances, autres crédits à remboursement automatique et cessions autres que l'affacturage* : opérations caractérisées par une source de remboursement prédéterminée (par exemple l'octroi d'un crédit après déduction des intérêts).

*Ouvertures de crédit en compte courant* : financements accordés par facilité de caisse – avec ou sans échéance préétablie – pour lesquelles l'intermédiaire s'est réservé la faculté de se rétracter indépendamment de l'existence d'une juste cause.

*Risques à échéance* : financements avec échéance fixée par contrat et sans source de remboursement prédéterminée.

*Leasing financier* : contrat par lequel le bailleur (société de leasing) accorde au locataire la jouissance d'un bien pendant une période déterminée. Au terme de la location, le locataire a la faculté d'acheter la propriété du bien à des conditions préétablies. Le bien est préalablement acheté ou construit par le bailleur en fonction des choix et des indications du locataire. Les crédits pour location financière viennent des crédits implicites (somme des parts de capital des loyers à échoir et du prix du rachat dérivant du plan d'amortissement) majorés, en cas d'inexécution de la part de l'utilisateur, des loyers (parts de capital et d'intérêts) échus et non remboursés ainsi que des charges et des frais correspondants de caractère accessoire, en l'absence toutefois des conditions pour le passage en souffrance. Les leasings ayant pour objet des biens en construction comprennent les frais encourus par l'intermédiaire pour la construction du bien (c'est-à-dire les charges de prélocation) à l'exclusion des loyers éventuellement anticipés.

Tab. a33

### Mobilité des entreprises sur le marché des prêts

*Flux brut de crédit aux entreprises et mobilité des entreprises sur le marché des prêts*

La variation du crédit bancaire octroyé aux entreprises observée au cours d'une période – le flux « net » de crédit – peut être décomposée comme la différence entre deux flux « bruts » : d'une part les concessions de nouveaux prêts ou l'extension de crédits existants (soldes positifs) et de l'autre les contractions ou les effacements de prêts (soldes négatifs). Un flux net peut être compatible avec une multitude de combinaisons de flux bruts positifs et négatifs.

Les flux de crédit ont été analysés à travers les données de la Centrale des risques (CR), l'unité d'analyse est le rapport entreprise-banque, la variable considérée est le total du crédit utilisé à l'encaissement, sans distinction par forme technique. La période de référence est l'année solaire (pour 2009, le flux se réfère à la période janvier 2009-janvier 2010, pour tenir compte de la modification apportée au seuil de recensement des prêts de la CR le 1<sup>er</sup> janvier 2009). On a également inclus les sociétés financières qui ont fait l'objet, au cours de l'année de référence, d'opérations extraordinaires ayant impliqué des banques et les crédits titrisés ou cédés ont été reconduits à la banque d'origine. Les données ont été corrigées pour les opérations de fusion et d'achat effectuées au cours de l'année et les organismes déclarants appartenant à un même groupe bancaire ont été considérés de façon uniforme.

En termes formels, la variation du crédit  $c$  de l'entreprise  $i$  envers la banque  $b$  pendant un temps  $t$  est fournie par :  $\Delta c_{i,b,t} = c_{i,b,t} - c_{i,b,t-1}$ . Une variation positive du crédit  $\Delta c_{i,b,t}^+$  peut dépendre de financements octroyés à de nouvelles entreprises ou de nouvelles lignes de crédit ou d'extensions des crédits existants à des entreprises ayant déjà bénéficié d'une ouverture de crédit. Une variation négative du crédit  $\Delta c_{i,b,t}^-$  peut en revanche dépendre de la fermeture ou du redimensionnement des lignes de crédit aux entreprises ayant déjà bénéficié d'une ouverture de crédit.

Les soldes positifs (négatifs) totaux, relatifs au total des entreprises résidant dans une région donnée, sont fournis par la somme des différentes variations positives (négatives) :  $\Delta S_t^+ = \sum \Delta c_{i,b,t}^+$ ;  $\Delta S_t^- = \sum_{i,b} |\Delta c_{i,b,t}^-|$ . La variation du crédit entre  $t$  et  $t - 1$  est fournie par la différence entre  $\Delta S_t^+$  et  $\Delta S_t^-$  par rapport au stock du crédit à  $t - 1$ .

Certaines variations sont associées à la réaffectation du crédit des entreprises entre les différents intermédiaires, un phénomène qui définit la *mobilité des entreprises sur le marché* du crédit. Pour pouvoir définir une réaffectation du crédit (switching d'une entreprise entre des branches différentes), il faut qu'une entreprise ait augmenté sa dette au moins envers une banque et réduit simultanément sa dette au moins envers une autre banque, au cours de l'année de référence. Les entreprises qui peuvent être concernées par une réaffectation sont donc celles présentes dans la CR au début et la fin de chaque année. On définit que l'entreprise  $i$  a réaffecté son crédit si au cours de l'année  $t$  elle enregistre au moins un solde positif avec une banque appartenant au groupe  $b$  ( $\Delta c_{i,b,t} > 0$ ) et un solde négatif avec une banque appartenant au groupe  $k \neq b$  ( $\Delta c_{i,k,t} < 0$ ). La quantité de crédit réaffectée par une entreprise est définie comme le minimum entre la somme des différents soldes positifs et la somme, en valeur absolue, des soldes négatifs envers chaque banque avec laquelle celle-ci entretient des relations bancaires :  $MOB_{i,t} = \min\{\Delta S_{i,t}^+; |\Delta S_{i,t}^-|\}$ . Au niveau du groupe, l'intensité de la mobilité du crédit est fournie par la somme de  $MOB_{i,t}$  pour toutes les entreprises résidant dans une région donnée, par rapport au stock du crédit en début de période.

Pour reconstruire les flux de crédit entre les différentes banques avec des soldes négatifs et celles avec des soldes positifs, la quantité de crédit  $MOB_{i,t}$  est décomposée proportionnellement aux parts des différentes banques avec des soldes négatifs par rapport au total de ces derniers et aux parts des différentes banques avec des soldes positifs par rapport au total de ces derniers (attribution des flux au prorata).

#### *Caractéristiques des entreprises*

Les entreprises ont été classées dans une des trois catégories suivantes, en fonction de leur mobilité sur le marché du crédit bancaire au cours de chaque année de la période 2006-2014 : (i) entreprises ayant réaffecté moins de 5 % de leur crédit au cours de l'année ; (ii) entreprises ayant réaffecté au moins 5 % de leur crédit ; (iii) entreprises ayant également fermé ou ouvert un compte avec au moins un établissement. Les caractéristiques des clients ayant bénéficié d'une ouverture de crédit se réfèrent à la fin de l'année qui précède l'année du classement (pour l'année 2009, au 31 janvier de l'année ; voir ci-dessus). Le crédit utilisé à l'encaissement se réfère à toutes les formes techniques, y compris les arriérés ; on a exclu les entreprises dont les montants globalement enregistrés dans la CR étaient inférieurs à la limite de recensement en vigueur au cours de l'année de référence. Les moyennes calculées sont les moyennes simples des valeurs obtenues par année.

#### Définitions :

- *Banque principale d'un client ayant bénéficié d'une ouverture de crédit* : banque ayant la plus grande part de crédits ouverts au début de l'année ;
- *Pourcentage de crédit garanti* : rapport entre le crédit garanti avec des garanties de tiers et le crédit utilisé ;
- *Histoire bancaire* : les années qui se sont écoulées entre l'année de référence et la première fois que le client ayant bénéficié d'une ouverture de crédit a été signalé à la CR avec une somme utilisée à l'encaissement supérieure à zéro ;
- *Défaut corrigé* : un client ayant bénéficié d'une ouverture de crédit est en défaut, selon les critères du nouveau cadre des dispositions réglementaires (Bâle 2), s'il se trouve, par ordre de priorité, dans l'une des situations suivantes : (a) le total de la somme utilisée à l'encaissement à l'exclusion

des rapports en souffrance est supérieur à 10 % du découvert total net à l'encaissement par rapport au système (arriérés) ; (b) le total de la somme utilisée à l'encaissement à l'exclusion des rapports en souffrance ou bloqués est supérieur à 20 % du découvert global net à l'encaissement par rapport au système (crédit bloqué) ; (c) le total de la somme utilisée à l'encaissement à l'exclusion des rapports en souffrance, bloqués ou restructurés est supérieure à 20 % du découvert global net à l'encaissement par rapport au système (restructuré) ; (d) le total de la somme utilisée à l'encaissement à l'exclusion des rapports en souffrance, bloqués, restructurés ou *past-due* détériorés est supérieur à 50 % du découvert global net à l'encaissement par rapport au système (*past-due*).

#### *Avantages en termes de coût du crédit*

Pour calculer, bien que de façon approximative, l'avantage éventuel en termes de coût du crédit pour les entreprises ayant réaffecté de façon significative leur financement en une année par rapport aux autres entreprises, on a utilisé les données du Relevé analytique des taux d'intérêt (cf. le poste spécifique dans cette section). On s'est uniquement référé aux taux actifs relatifs à des opérations révocables des entreprises présentes dans l'échantillon au début et la fin de chaque année, car ils permettent une comparaison plus immédiate entre les coûts encourus par les entreprises, même si les sujets ayant réaffecté leur crédit de façon significative ont été identifiés sur la base de leur comportement en termes de crédit global. On a calculé le taux moyen pondéré appliqué à chaque entreprise par toutes les banques déclarantes au début et à la fin de l'année. On a ensuite identifié, en utilisant la définition fournie ci-dessus, les entreprises qui ont réaffecté au moins 5 % de leur crédit et on a calculé la différence entre les taux appliqués à ces dernières et ceux reconnus aux autres entreprises au début et à la fin de l'année ; l'indice indiqué dans la figure est égal à la variation de cette différence au cours de l'année de référence.

#### Tab. a34

### Les garanties sur les prêts aux entreprises

Les garanties sont des contraintes juridiques appliquées à des biens donnés (« garanties réelles ») ou des engagements personnels pris par des sujets autres que le débiteur principal (« garanties personnelles ») et elles représentent l'un des outils qui permettent aux banques et aux sociétés financières de modérer le risque bancaire. On a utilisé pour l'analyse les signalements à la Centrale des risques de la part de banques et de sociétés financières, ainsi que la catégorie de recensement « garanties reçues », où le montant garanti est égal au montant le plus bas entre la valeur de la garantie et le montant de la somme utilisée à la date du signalement. Au cours des élaborations on a neutralisé les effets des opérations de société effectuées entre les intermédiaires déclarants ainsi que les opérations dérivant de la variation de seuil signalétique, qui est passé en janvier 2009 de 75 000 à 30 000 euros. Par rapport aux données publiées précédemment, celles figurant dans ce document pourraient indiquer des variations dues à l'adaptation des données personnelles des sujets recensés dans la Centrale des risques au nouveau Système européen des Comptes (SEC 2010).

Les garanties collectives sont celles émises par les consortiums inscrits dans la liste générale aux termes de l'art. 155, alinéa 4, du Texte unique en matière bancaire (TUB) c'est-à-dire dans la liste spéciale visée à l'art. 107 du TUB ; les garanties publiques concernent les sociétés financières régionales de garantie (à l'exclusion des sociétés jouant le rôle de consortium) et le Fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises visé à la loi italienne n° 662 du 3 décembre 1996. Ce dernier a étendu son opérativité à partir de 2009, également grâce au bénéfice de la garantie de l'État disposée par le Décret-loi italien n° 185 du 29 novembre 2008 (converti par la loi italienne n° 2 du 28 janvier 2009). Le Fonds peut accorder des garanties directement aux intermédiaires bailleurs de fonds (« garantie directe ») ou bien à un consortium (« contre-garantie ») ; au cours des élaborations, les données ont été épurées de ces contre-garanties afin d'éviter les duplications.

#### Tab. a29

### Méthode de calcul des taux de croissance des titres de dépôt simple et administré

Les taux de variation sont calculés sur la base des différences trimestrielles en référence aux encours corrigés pour tenir compte des reclassements.

En indiquant par  $L_t$  les encours à la fin du trimestre  $t$  et par  $Ricl_t^M$  la correction due au reclassement à la fin du trimestre  $t$ , on définit les transactions  $F_t^M$  au cours du trimestre  $t$  comme :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - Ricl_t^M$$

Les taux de variation sur 12 mois  $a_t$  sont calculés selon la formule suivante :

$$a_t = \left[ \prod_{i=0}^3 \left( 1 + \frac{F_{t-i}^M}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur 12 mois se réfèrent à la fin de la période indiquée.

Tab. a30 ; Fig. 3.2

### Les taux d'intérêt actifs et passifs

Le relevé par sondage trimestriel concernant les taux d'intérêt passifs et actifs a été profondément renouvelé à partir du mois de mars 2014 ; on a augmenté le nombre de banques déclarantes et le schéma signalétique a été complété et modifié. Les deux groupes de banques qui comprennent les principaux établissements de crédit au niveau national, sont composés de près de 200 unités pour les taux actifs et de 100 unités pour les taux passifs (respectivement 70 et 60 dans le relevé précédent).

Les informations sur les taux actifs (effectifs) sont collectées séparément pour chaque client : l'étude porte sur les financements à l'encaissement octroyés à la clientèle ordinaire relatifs à chaque nom pour lequel, à la fin du trimestre de référence, la somme accordée ou utilisée signalée à la Centrale des risques est égale ou inférieure à 75 000 euros. Pour les nouvelles opérations à échéance, les banques signalent le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) et le montant du financement accordé : les informations sur les taux à moyen et long terme se réfèrent aux opérations non facilitées ou vertes durant le trimestre et ayant une durée supérieure à un an.

Au niveau national, à la fin de l'année 2014, 81 % du montant total des octrois de prêts aux ménages consommateurs pour l'achat de logements tiré des Signalements de surveillance relevaient des banques déclarantes. L'effet du seuil de relevé représente environ 15 % du montant total des prêts octroyés par les banques participantes.

Les informations sur les taux passifs sont collectées sur une base statistique : le relevé concerne les conditions appliquées aux dépôts en compte courant à vue d'une clientèle ordinaire en cours à la fin du trimestre. Sont inclus les comptes courants avec chèques garantis.

Tab. a31

### Les fichiers de données des intermédiaires

Les informations relatives aux données personnelles des intermédiaires bancaires et financiers figurent dans les tableaux spécifiques ou dans les registres tenus conformément aux lois en vigueur par la Banca d'Italia ou la Consob (Commission italienne pour les sociétés et la Bourse). D'éventuelles différences par rapport aux informations déjà publiées dans les éditions précédentes du rapport sont dues à la mise à jour des fichiers de données suite à des opérations extraordinaires des intermédiaires.

Définition de certains termes :

*POS (Point of Sale)* : appareil automatique servant à effectuer le paiement de biens ou de services auprès de leurs fournisseurs en utilisant des cartes de paiement. L'appareil permet le transfert des informations nécessaires pour l'autorisation et l'enregistrement du paiement en temps réel ou différé.

*ATM (Automated Teller Machine)* : appareil automatique permettant à la clientèle d'effectuer des opérations de prélèvement d'argent comptant, des versements d'argent comptant ou de chèques, des demandes d'information sur le compte, des virements bancaires, des paiements d'abonnements, des recharges téléphoniques, etc. Le client active le terminal en introduisant une carte et en frappant le code personnel d'identification.

*Sociétés d'intermédiation mobilière (SIM)* : entreprises – autres que les banques et les intermédiaires financiers inscrits dans la liste visée à l'art. 107 du Texte unique bancaire – autorisées à fournir des services ou à exercer des activités d'investissement aux termes du Texte unique en matière d'intermédiation financière. Les services des activités d'investissement représentent les activités suivantes ayant pour objet des instruments financiers : la négociation pour compte propre ; l'exécution d'ordres pour le compte de clients ; le placement ; la gestion de portefeuilles ; la réception et la transmission d'ordres ; la consultation en matière d'investissement ; la gestion de systèmes multilatéraux de négociation. Les SIM sont soumises à la surveillance de la Banca d'Italia et de la Consob.

*Sociétés de gestion de l'épargne (SGR), Sociétés d'investissement à capital variable (Sicav) et Sociétés d'investissement à capital fixe (Sicaf)* : les SGR sont des sociétés par actions auxquelles on permet de fournir simultanément le service de gestion collective et individuelle de patrimoines. Les SGR sont autorisées à : gérer des fonds communs institués par ces dernières et des patrimoines de SICAV ou de SICAF ; fournir le service de gestion de portefeuilles ; fournir le service de consultation en matière d'investissements ; fournir le service de réception et de transmission d'ordres, si elles sont autorisées à fournir le service de gestion de Fonds d'investissement alternatifs (FIA). Les FIA sont des fonds communs qui investissent dans des instruments financiers et des activités immobilières caractérisés par un moindre degré de liquidité par rapport aux autres fonds communs d'investissement (Organismes d'Investissement Collectif dans des Valeurs Mobilières – OICVM). Les SICAV et les SICAF sont des organismes d'investissement collectif de l'épargne constitués en sociétés, introduits dans notre système respectivement par les décrets législatifs italiens n° 84/1992 et n° 44/2014 et actuellement réglementés par le Texte Unique des Questions Financières (TUF). Les sujets investissant dans le patrimoine d'une SICAV peuvent obtenir à tout moment le remboursement de leur investissement ; les sujets investissant dans le patrimoine d'une SICAF sont obligés de maintenir leur investissement pendant toute la durée de la société.

*Sociétés financières aux termes de l'art. 107 du Texte unique bancaire* : intermédiaires financiers inscrits, suivant les critères fixés par le Ministre de l'Économie et des finances italien, dans la liste spéciale visée à l'art. 107 du Texte unique relatif au droit bancaire, et soumis au contrôle de la Banca d'Italia.

*Établissements de paiement* : entreprises, autres que les banques et les Établissements de monnaie électronique, autorisés à fournir des services de paiement et réglementés par le Décret législatif italien n° 11 du 27/1/2010.

*Établissements de monnaie électronique* : entreprises, autres que les banques, exerçant exclusivement l'activité d'émission de Monnaie électronique. Ils peuvent également exercer des activités liées et fonctionnelles à celles qu'elles exercent en exclusivité et offrir des services de paiement. Il leur est interdit d'octroyer des crédits de quelque forme que ce soit.

## LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Tab. a35

### Dépenses publiques des Administrations locales à l'exclusion des dépenses pour les intérêts

Les Administrations locales (A.L.) comprennent les collectivités territoriales (Régions et Provinces autonomes de Trente et de Bolzano, Provinces, Communes), les organismes producteurs de services sanitaires (les Autorités sanitaires locales et les Hôpitaux), les organismes locaux producteurs de services économiques et de régulation de l'activité (par exemple, les Chambres de commerce) et les organismes producteurs de services locaux, d'assistance, récréatifs et culturels (par exemple les universités et les théâtres). Les Administrations publiques (A.P.) sont composées des A.L., des Administrations centrales et des Organismes de prévoyance. Les Régions à statut spécial (RSS) sont les suivantes : Vallée d'Aoste, Frioul Vénétie Julie, Trentin-Haut-Adige, Sardaigne et Sicile. Les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano sont apparentées à des RSS.

Les dépenses des A.L. indiquées dans ce tableau ne comprennent ni les dépenses pour les intérêts ni les postes financiers (participations sous forme d'actions et apports ; octrois de crédit). Elles dérivent de la consolidation du bilan de l'administration régionale avec les comptes économiques des Autorités sanitaires locales (ASL) et des Hôpitaux (AO) et avec les bilans des autres organismes des A.L.

### Coûts du service sanitaire

Jusqu'à l'année 2010, la banque de données NSIS indique les coûts totaux à l'exclusion du poste des amortissements ; pour assurer l'homogénéité de la comparaison, le tableau indique également les coûts totaux pour les années après 2010 à l'exclusion des amortissements. En particulier, pour 2011, le montant des amortissements est défini selon les règles établies par le Conseil technique de vérification du 24 mars 2011 ; pour l'année 2012, on a considéré le montant total des amortissements résultant du Compte de Résultat (cf. *Rapport Général sur la situation économique du pays 2012*, note 2, p.181).

Toujours pour des questions de comparaison avec les années précédentes, en 2012, les coûts totaux indiqués dans le tableau ne comprennent pas le poste des dépréciations. Suivant l'application des critères comptables uniformes prévus par le Décret législatif italien n° 118 du 23 juin 2011, les dépréciations sont calculées en incluant les cas d'espèce suivants : dépréciation des crédits, dépréciation des activités financières, pertes sur crédit et dépréciation des immobilisations.

Fig. 4.1

### Distribution des structures sanitaires régionales en fonction des indicateurs de résultat

La figure utilise les données élaborées par l'Agence Nationale pour les Services Sanitaires Régionaux (Agenas) sur la base des informations figurant sur les fiches de sortie des hôpitaux de plus de 1 300 structures hospitalières publiques et privées présentes sur le territoire national. En particulier, dans le cadre du Programme National des Résultats (PNE), l'Agenas publie, à partir de 2008 et pour chaque structure, de nombreux indicateurs de résultat et de volume d'activité (131 lors de la dernière mise à jour) en ce qui concerne les secteurs cliniques suivants : cardio-vasculaire, procédures chirurgicales, cérébrovasculaire, digestif, musculosquelettique, périnatal, respiratoire, urogénital et maladies infectieuses (pour de plus amples approfondissements, cf. <http://www.agenas.it>).

Pour l'analyse présente dans le texte, on a utilisé les données se référant à la période 2010-13 (ces données sont encore provisoires). Pour permettre des comparaisons temporelles homogènes, on a considéré un échantillon fermé de 1 016 structures présentes durant toute la période examinée, en apportant des corrections par fermetures et groupages ; la sélection n'a comporté aucune perte substantielle d'information et n'a pas modifié l'interprétation des résultats finaux. Les indicateurs de résultat figurant dans le graphique se réfèrent au risque ajusté, élaboré par l'Agenas uniquement pour les structures qui présentaient des volumes d'activité supérieurs aux 50 cas (150 pour les césariennes), de manière à corriger suite à des hétérogénéités des populations étudiées (dues à l'âge, au sexe, à la gravité de la pathologie étudiée, à la présence de maladies accessoires chroniques, etc.). Le graphique indique, pour chaque indicateur, la valeur moyenne régionale calculée en pondérant la donnée se référant à chaque structure par l'incidence du volume respectif d'activité sur le total régional.

La proportion de césariennes primaires et des fractures du fémur opérées dans les 48 heures est suivie dans le cadre de la procédure d'évaluation des Niveaux essentiels d'assistance (LEA), qui a identifié à titre de seuils de référence pour la mise à disposition des LEA en 2012 un nombre de césariennes primaires inférieur à 20 % et un nombre de fractures du fémur traitées dans les 48 heures supérieur à 50 %. En 2014, en ce qui concerne le contenu du Règlement de définition des standards qualitatifs, structurels, technologiques et quantitatifs relatifs à l'assistance hospitalière, la proportion maximale des césariennes primaires a été évaluée à 15 % pour les structures avec moins de 1 000 accouchements par an et à 25 % pour les structures plus grandes, tandis que pour les fractures du fémur, la proportion des interventions dans les 48 heures a été évaluée à 60 % au moins. En outre, on a identifié un seuil minimum optimal de 70 % pour la cholécystectomie avec une hospitalisation postopératoire inférieure à trois jours.

L'Accord État-Régions du 28 octobre 2010 sur le Plan national de gouvernement des listes d'attente pour les trois années 2010-2012 a identifié des secteurs cliniques et des catégories d'interventions jugées prioritaires aux fins du suivi des délais d'attente, dans la mesure où elles sont associées aux principales causes de décès dans le pays. En particulier, on a identifié dix catégories d'intervention en ce qui concerne les hospitalisations pour des symptômes aigus en régime ordinaire et cinq catégories pour les hospitalisations de jour. Pour permettre une comparaison dans le temps et sur le territoire,

ces données ont été groupées en un indicateur synthétique, en utilisant un système de pondération fixe, correspondant au poids des différentes interventions au niveau national en 2013.

Tab. a42

### Recettes fiscales courantes des collectivités territoriales

Les recettes fiscales des Régions, des Provinces et des Communes figurent au titre I des bilans correspondants. Cette catégorie comprend les impôts dont le produit est entièrement versé aux collectivités territoriales (il s'agit d'un impôt institué par la loi de l'État et dont les collectivités peuvent modifier les taux dans les limites des seuils préétablis), et les parts d'impôts d'État dévolues aux collectivités suivant des pourcentages établis par la loi.

Les principaux impôts relevant de la compétence des Régions sont : l'impôt régional sur les activités de production, la taxe additionnelle sur l'Irpef, la taxe automobile et de circulation, l'impôt spécial pour le dépôt des déchets à la décharge, la taxe pour le droit aux études universitaires, la taxe sur les concessions régionales, les impôts sur les concessions des biens domaniaux, la taxe pour l'exercice des professions, l'impôt sur le carburant, la taxe additionnelle sur l'impôt substitutif sur le méthane. À ces ressources s'ajoutent celles dérivant de parts de coparticipation aux recettes de certains impôts d'État : en particulier, on attribue aux RSO une coparticipation aux recettes de la TVA et à celles de l'accise sur l'essence.

Les recettes fiscales du titre I des bilans des Provinces comprennent : l'impôt provincial de transcription, l'impôt sur les assurances Rc auto, l'impôt pour l'exercice des fonctions d'hygiène environnementale, la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publiques, l'impôt pour le dépôt des déchets à la décharge, la taxe additionnelle sur la consommation d'énergie électrique (jusqu'en 2011) ; pour les organismes des RSO, elles comprennent la coparticipation aux recettes de l'Irpef (jusqu'en 2011) et une part du Fonds expérimental de rééquilibrage (en 2012).

Les recettes fiscales du titre I des bilans des Communes comprennent : l'impôt sur la propriété immobilière (ICI en 2010 et en 2011, Imu en 2012), la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publiques, la taxe pour l'élimination des déchets urbains, l'impôt communal sur la publicité, les droits sur les affichages publics, la taxe additionnelle sur la consommation d'énergie électrique (jusqu'en 2011, la taxe additionnelle sur l'impôt personnel sur le revenu, la taxe additionnelle sur les droits d'embarquement des passagers des avions ; pour les organismes des RSO, elles comprennent également une coparticipation aux recettes de l'Irpef (jusqu'en 2010), aux recettes de la TVA (à partir de 2011) et une part du Fonds expérimental de rééquilibrage (en 2011).

Tab. a43 ; Fig. 5.2

### Le prélèvement fiscal local pour les ménages résidant en Aoste

Le prélèvement fiscal local est défini par rapport aux impôts relevant de la compétence des collectivités territoriales ; il s'agit d'impôts pour lesquels l'identification des taux et d'autres éléments importants pour la détermination de la dette d'impôt appartient au secteur de la responsabilité locale. La reconstruction considère un ménage présentant des caractéristiques préétablies (figure-type), résidant dans une commune chef-lieu de province donnée : pour ce ménage, le prélèvement fiscal local est représenté par la somme des impôts appliqués par la région, par la province et par la commune. Pour les provinces comptant plusieurs communes chef-lieu, on a considéré la commune la plus peuplée. Les valeurs pour l'Italie, les RSO, les RSS et pour les différentes régions sont des moyennes arithmétiques des données communales indiquées, pondérées par la population résidente au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les figures-type utilisées présentent les caractéristiques suivantes :

- ménage A : composé de deux adultes travailleurs salariés percevant un revenu annuel total imposable aux fins de l'Irpef de 43 000 euros par an (montant égal au double du revenu moyen d'un travailleur salarié selon les *Déclarations des revenus* pour l'année 2012 publiées par le MEF) et deux enfants mineurs, propriétaire d'un logement de résidence d'une surface de 100 m<sup>2</sup> (valeur moyenne selon l'enquête de la Banca d'Italia sur *Les budgets des ménages italiens 2012*) et d'une Fiat Punto 1 368 cm<sup>3</sup> à essence, Euro 6, et 57 kW (la Fiat Punto est la voiture la plus vendue dans le créneau des utilitaires au cours de la période 2003-2014 d'après les données de l'Union nationale des représentants de véhicules étrangers - UNRAE);

- **ménage B** : composé de deux adultes et d'un enfant mineur ; on a également supposé un revenu total imposable de 113 000 euros par an, dont 60 % environ dérivent de la profession libérale (les revenus supposés pour les différents bénéficiaires placent le travailleur autonome et le travailleur salarié de ce ménage dans le dernier et dans l'avant-dernier quintile des répartitions respectives des revenus imposables aux fins de l'Irpef publiées par le MEF) ; le ménage est propriétaire d'un logement de résidence de 140 m<sup>2</sup>, d'un garage de 15 mètres carrés et d'une BMW Serie 3 station wagon 1 995 cm<sup>3</sup> familiale diesel, Euro 5, 135 kW (la BMW Serie 3 est la voiture la plus vendue dans le créneau des véhicules moyens-grands au cours de la période 2003-2014 selon les données de l'UNRAE) ;
- **ménage C** : composé d'un retraité percevant un revenu moyen imposable aux fins de l'Irpef de 18 000 euros (données proches du revenu moyen pour ce type de bénéficiaires selon les données du MEF des *Déclarations des revenus* 2013), propriétaire d'un logement de 100 m<sup>2</sup> et sans voiture.

Le montant du prélèvement local pour chaque type de ménage et pour chaque commune chef-lieu de province a été reconstruit pour les trois années 2012-2014. Pour chaque ménage, la dimension du logement de résidence, les caractéristiques de la voiture et du conducteur sont restées fixes, mais la base imposable (revenu cadastral réévalué, consommation de gaz et prime d'assurance) de certains impôts (impôt patrimonial, impôt provincial sur la Rc automobile et la taxe additionnelle sur le méthane) varie d'un territoire à l'autre (elle est toutefois fixe dans le temps). Les caractéristiques des voitures, nécessaires pour calculer certains impôts successifs, ont été relevées sur le site Internet de Quattroruote (<http://www.quattroruote.it>). Le montant des différents impôts a été calculé comme suit.

#### **Impôts sur le revenu**

*Taxe additionnelle régionale et communale sur l'Irpef* : pour les types de ménages comprenant deux bénéficiaires de revenus (A et B), on a supposé des montants imposables distincts pour chacun. En particulier, pour le ménage A, les hypothèses formulées sont d'environ 23 500 euros pour le premier ménage et de 19 500 euros (un montant qui ne diffère pas de celui observé pour le revenu de travailleurs salariés homme et femme en fonction de l'Enquête de la Banca d'Italia sur *Les bilans des ménages en 2012*). Les enfants mineurs sont fiscalement à la charge de chacun des parents à raison de 50 %. Pour la détermination des impôts, les bases imposables ont été multipliées par les taux régionaux et communaux publiés par le bureau d'imposition, en tenant compte des éventuelles déductions et des avantages fiscaux prévus au niveau territorial.

*Impôt régional sur les activités de production (IRAP)* : l'impôt est dû sur le revenu dérivant de l'activité libérale, exercée par un des membres du ménage B. Le montant est calculé par rapport à une base imposable de 74 000 euros dont on a enlevé les éventuelles déductions disposées par les gouvernements locaux moyennant une loi régionale provinciale (pour Trente et Bolzano) ; lorsque les réalités régionales ont prévu des avantages fiscaux en fonction du volume d'affaires, celui-ci a été évalué à moins de 120 000 euros. On a appliqué le taux fixé par les régions en tenant compte d'éventuels avantages fiscaux, lorsqu'ils sont prévus, publiés par le Bureau d'imposition.

#### **Impôts sur les consommations**

*Taxe additionnelle régionale sur l'impôt substitutif sur le méthane* : cet impôt est uniquement applicable aux RSO. Pour le calcul de la dette d'impôt, on a considéré les consommations de gaz domestique dans chaque commune indiquée par Eletragas (<http://www.eletragas.it/consumi.asp>), en fonction de la composition du ménage et de la taille du logement.

*Impôt régional sur le carburant (IRBA)* : cet impôt est uniquement applicable aux RSO. Si la région a adopté différentes mesures tarifaires au cours de l'année, la mesure annuelle a été évaluée comme étant égale à la moyenne des tarifs mensuels pondérée en fonction des mois durant lesquels chaque tarif était en vigueur. Pour obtenir une estimation de la consommation annuelle de carburant, on a supposé un kilométrage de 15 000 km (ménage A) et on a considéré une consommation de 5,7 litres d'essence tous les 100 km. L'impôt ne grève pas sur le ménage B qui possède une voiture diesel.

#### **Impôts sur le logement**

*Impôt immobilier communal* : en 2012 et en 2013, on a considéré l'impôt municipal propre (Imu) et en 2014, la Taxe sur les services indivisibles (Tasi). La base imposable a été calculée en multipliant la surface du logement par le revenu cadastral moyen au mètre carré fourni, pour chaque commune chef-

lieu de province, par les données publiées par l'Observatoire du marché immobilier (OMI) du Bureau d'imposition pour l'année 2012 pour l'ensemble des immeubles de la catégorie A2 ; la valeur ainsi obtenue a été réévaluée de 5 % conformément à la loi. Pour le ménage B, on a ajouté le revenu estimé du garage (catégorie C6).

### **Impôts sur les services**

*Impôts sur les déchets* : ces impôts comprennent pour 2012 la taxe sur les déchets solides urbains (Tarsu), incluant les anciennes taxes additionnelles ECA et MECA, et le tarif d'hygiène environnementale (TIA) et pour 2013 la Taxe sur les déchets et les services communaux (Tares) ; pour 2014 la taxe sur les déchets (Tari). Le prélèvement a été reconstruit en tenant compte des tarifs délibérés par chaque commune en ce qui concerne la surface du logement, la composition du ménage et éventuellement les quantités de déchets produites. Dans les communes où le tarif dépend de la quantité de déchets, on a supposé que celle-ci était égale au niveau minimum. On a ajouté à l'impôt communal l'impôt provincial prévu pour l'exercice des fonctions environnementales (TEFA).

### **Impôts sur la voiture**

*Impôt provincial sur la Rc auto* : pour le calcul de l'impôt, on suppose que la voiture appartient au bénéficiaire masculin, en supposant une classe de mérite CU1, clause Bonus-Malus, une conduite experte et aucun accident au cours des cinq dernières années. Pour chaque combinaison de ménage et de province, la prime d'assurance brute est la moyenne arithmétique simple des primes simulées, au niveau de chaque compagnie d'assurance, au mois de novembre 2014 sur le site géré par l'Ivass et par le Ministère du Développement économique italien ([www.tuopreventivatore.it](http://www.tuopreventivatore.it)). On a appliqué à ces primes, à l'exclusion des impôts et des cotisations, les taux délibérés par les provinces pour chaque année (en cas de variation au cours de l'année, on a considéré une moyenne des tarifs appliqués, pondérés par le nombre de mois durant lesquels le tarif était en vigueur).

*Taxe automobile régionale* : les tarifs qui varient en fonction de la puissance du véhicule et de l'homologation antipollution, sans ceux communiqués à l'ACI, pour les régions conventionnées et ceux fournis par les sites institutionnels pour les autres régions.

*Impôt provincial de transcription (IPT)* : les taux sont ceux présents dans la base de données de l'ACI au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. L'impôt est calculé en multipliant le taux de la majoration provinciale au nombre des kilowatts heure et au tarif de base (3,5119 euros) ; cette méthode s'applique aux voitures de plus de 53 kW, comme celles supposées.

Tab. a44

## **La dette des Administrations locales**

La dette des Administrations locales est calculée conformément aux critères méthodologiques définis dans le règlement du Conseil de l'Union européenne n° 479/2009, en additionnant les passifs financiers (évalués à la valeur faciale) concernant les catégories suivantes : monnaies et dépôts, titres autres que les actions, prêts. La dette est consolidée entre et dans les sous-secteurs, c'est-à-dire qu'elle ne comprend pas les passifs qui constituent des activités, dans les mêmes d'instruments, d'organismes appartenant aux Administrations publiques. Le tableau indique pour mémoire la dette non consolidée, qui comprend également les passifs des Administrations locales détenus par d'autres Administrations publiques (Administrations centrales et Organismes de prévoyance et d'assistance). Les prêts sont octroyés aux Administrations locales uniquement si le débiteur effectif, c'est-à-dire si l'organisme qui est tenu au remboursement, appartient à ce sous-secteur ; les prêts octroyés en faveur d'Administrations locales avec remboursement à la charge de l'État ne sont pas compris.

Sur la base de décisions spécifiques de l'Eurostat, la dette comprend également : a) les passifs commerciaux cédés à des intermédiaires financiers avec une clause sans recours ; b) les opérations de partenariat public-privé (PPP) qui, suivant les lignes directrices de l'Eurostat de février 2004, doivent être consolidées dans les comptes des Administrations publiques ; c) les paiements *upfront* reçus par les Administrations locales dans le cadre de contrats dérivés ; d) des opérations de titrisation considérées comme un prêt selon les critères indiqués par l'Eurostat.

Pour tout renseignement complémentaire, cf. Suppléments au Bulletin Statistique – Indicateurs monétaires et financiers : *Dette des Administrations Locales*, à la section : Appendice méthodologique (<http://www.bancaditalia.it/statistiche>).

